

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CRIME ET CHÂTIMENT : L'ÉNIGME DES POLITIQUES PÉNALES DE
STEPHEN HARPER

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

PAR
DAVID SUMMERHAYS

JUILLET 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je veux d'abord remercier mes collègues et nouveaux ami.e.s de l'UQAM pour votre accueil chaleureux. De la même manière, je peux dire que chaque professeur.e et employé.e du département de science politique avec qui j'ai eu la chance de parler m'a inspiré avec leur passion pour l'éducation. Je tiens à remercier la bibliothécaire Amélie Mainville pour son soutien efficace et fiable. Tu as orienté mes recherches plus que tu ne penses. Merci à Dr. Kyle Mulrooney pour sa thèse de doctorat qui m'a été bien utile et félicitations pour sa publication chez Routledge. Natasha, j'espère que ce mémoire mettra fin à tes cauchemars; Agnes, je soupire moins grâce à toi. Merci aux organismes Communitas Montréal, les Cercles de soutien et de responsabilité du Québec ainsi que le Canadian Friends Service Committee : je dédie ce mémoire aux bénévoles, employés, et ex-détenus que j'ai rencontrés ces dernières années auprès de vous. Je souhaite exprimer ma profonde gratitude pour les correctrices de mon mémoire: ma brillante collègue Sarah Thibault, mon amie pour la vie Marion Sarrouy, la pieuse Valérie Gariépy, et Julie Sarrazin, correctrice en direct de son canapé. Merci du fond de mon cœur de votre généreux retour. Finalement, je souhaite remercier mon superviseur Jean-Guy Prévost de tout son soutien, et surtout d'avoir accepté le projet, d'avoir patiemment « francisé » mes anglicismes, et d'avoir été ambitieux et sans trop de pitié. Nous avons bien travaillé ensemble et je t'en remercie.

Ce mémoire n'aurait pas été possible sans mes amis, ma communauté Quaker et surtout ma famille — ma mère, mon père, et mon frère et ma sœur. Finalement, ma chérie, Victoria Stanton, je ne trouve pas de mots pour te remercier pour ton amour. Continuons de créer des moments inoubliables.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
Table des matières	iii
RÉSUMÉ	v
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION	1
1 CHAPITRE I Stephen Harper et les politiques pénales de son gouvernement	13
1.1 Commentaires biographiques sur Stephen Harper	13
1.2 Structure institutionnelle du système pénal	17
1.3 Le contexte légal et criminologique	20
1.4 Harper au pouvoir	23
1.4.1 Le ton et la rhétorique	33
1.5 Conclusion	35
2 CHAPITRE II Revue de littérature sur les politiques en matière de justice	36
2.1 Définitions: la motivation, l'idée-force, l'idéologie	36
2.2 Biographies	39
2.3 Opportunisme électoral?	40
2.4 Populisme pénal	45
2.5 Le paradoxe des deux premiers chapitres	50
2.6 Idéologie punitive	51
2.7 Conclusion	54

3	CHAPITRE III La vision idéologique de Harper : ses écrits hors du pouvoir	56
3.1	Le problème au Canada	58
3.2	Solutions conservatrices soulevées par Harper	65
3.3	Conclusion	70
4	CHAPITRE IV Le romantisme pénal	72
4.1	Cadre théorique : le romantisme politique	76
4.1.1	La recherche de la « nature »	80
4.1.2	La base du romantisme	84
4.1.3	Le discours du romantisme politique	85
4.2	Romantisme pénal	86
5	CHAPITRE V Discussion : la cohérence entre le cas d'étude et le cadre d'analyse	95
5.1	Le « populisme pénal » de Harper	103
5.2	Le châtement comme antirationalisme	109
5.3	Conclusion	113
	CONCLUSION	116
	BIBLIOGRAPHIE	126

RÉSUMÉ

Ce mémoire cherche à comprendre les politiques en matière de justice du gouvernement conservateur de 2006-2015, dont Stephen Harper lui-même était l'auteur des grandes lignes. Malgré des mesures législatives soutenues, ces politiques étaient en grande partie symboliques. Pour cette raison entre autres, ces politiques ont déconcerté de nombreux observateurs qui ont noté que le taux de crime signalé baissait depuis plus de 15 ans et que ces politiques semblaient aller à l'encontre du désir général du gouvernement de réduire le rôle et le budget du gouvernement fédéral; de plus, elles n'avaient guère de sens en tant que stratégie électorale. Ce mémoire fait appel à des études biographiques, criminologiques et sociologiques, concluant que les politiques pénales du gouvernement Harper étaient motivées par l'idéologie, c'est-à-dire par le désir de transformer le Canada selon ses valeurs conservatrices. Pour comprendre cette vision, il faut définir en quoi consiste la pensée de Harper: sa perspective sur les problèmes du Canada et les solutions qu'il envisage. Ce mémoire soutient que le premier ministre a cherché à changer le Canada en ayant recours au symbolisme du châtement, un choix qui doit être compris comme une forme proprement canadienne de « romantisme politique ». Le conservatisme de Harper soutient que la rationalisation et « l'éthicisation » excessives de la société moderne ont conduit à une crise de sens; en réponse à cela, il cherche à faire revivre un Canada plus cohérent, plus patriotique et plus « naturel ». Justifiant ses gestes par une rhétorique qui, elle, demeure moderne, Harper a tenté de *re*-construire le sentiment national sur un fondement de valeurs partagées, ritualisées à travers le recours au châtement – en partie imaginaire – des personnes ayant commis des crimes extrêmes

et rares. En fin de compte, ce projet « romantique » peut nous en apprendre beaucoup sur la motivation, sur les capacités et sur les limites du conservatisme à l'ère moderne.

Mots clés : justice, Stephen Harper, conservatisme, châtement, rituel, romantisme, populisme pénal

ABSTRACT

This thesis seeks to understand the justice policies of the Conservative government from 2006-2015, of which Prime Minister Stephen Harper was the principal author. Despite sustained legislative action, these justice policies were largely symbolic. For this and other reasons, these symbolic policies baffled many observers, who noted that crime had been falling for over a decade and a half, and that these policies seemed contrary to Harper's general desire to reduce the role and budget of the federal government; moreover, they made little sense as electoral strategy. To clarify this puzzle, this study calls upon biography, criminology, and sociology, ultimately finding that Harper's justice policies were motivated by ideology, that is, by a desire to transform Canada according to Harper's values. The question of his government's motivation for these justice policies can only be answered by defining Harper's conservatism: his perspective on the problems of Canada and how pretending to "get tough on crime" offers a solution. This thesis argues that the Harper government sought to substantively alter Canada's path using punitive symbolism. This choice must be understood not as electioneering nor penal populism, but as a specifically Canadian form of romanticism. Harper blames a crisis of meaning on the over-rationalization and the "over-ethicalization" of modern society, seeking to restore a more cohesive, patriotic, and "natural" Canada. Justifying his government's symbolic actions with the cold rhetoric of modern governance, Harper attempted to *re-build* nationalist sentiment upon shared values, values ritualized by the (partially imagined) punishment of extreme and rare crimes. His romantic project has much to teach us about the motivation, power, and limits of conservatism in the modern era.

Keywords : criminal justice, Stephen Harper, conservatism, punishment, ritual, romanticism, penal populism

INTRODUCTION

Tous les nihilistes sont socialistes. Le socialisme [...] exige la séparation de toute connexion. Ils sont absolument certains que sur la table rase ils vont créer tout de suite un paradis (lettre privée (1866) de Dostoïevski, 1964, 540-1).

The Reform Party will promote a justice system which places the punishment of crime and the protection of law-abiding citizens and their property ahead of all other objectives (Reform Party of Canada, 1988, 25).

En 1866, Dostoïevski publie *Crime et châtime*nt, dont le personnage principal est un étudiant en droit, Raskolnikov, saisi par des idées modernes des Lumières. Ce dernier se livre à des mois de réflexion abstraite, déconnectée de toutes relations humaines, avant de commettre le crime central du roman. Malgré les protestations inarticulées de son corps (autrement dit, la « nature » selon l'analyse de Mochulsky; Dostoïevski, 1964, 554), le jeune homme fictif finit par assassiner une vieille dame méchante qu'il juge, par calcul utilitariste, comme nuisant au bonheur du plus grand nombre. Les événements ne suivent pas les lignes grandioses de ses principes, pourtant : le reste du roman conte les tourments de sa conscience jusqu'à ce que son châtiment à la fin du roman fasse un nouveau, plus humble homme de lui en prison. Dans des lettres privées au sujet de *Crime et châtime*nt, Dostoïevski décrit le roman comme une fulmination contre l'individualisme et le nihilisme qui couraient à son époque. Plusieurs analyses concluent que ce livre constitue en effet une critique des Lumières (ibid.).¹

¹ Pour un autre exemple, voir Berkowitz, Roger. « Dostoevsky, Fyodor (1821–81). » *The Encyclopedia of Political Thought* (2014): 957-959.

Dans un contexte de changement étourdissant, la thématique, voire la parabole, du crime et du châtement, peut évidemment promettre un ancrage culturel bénéfique. Ce mémoire soutient qu'un siècle et demi plus tard, dans un autre pays et un tout autre contexte, il faut suivre des indices semblables — le nihilisme, l'abstraction et l'autonomie rationnelle des Lumières, l'hyperindividualisme, la nature et l'importance du châtement symbolique comme solution — afin de comprendre l'énigme des politiques pénales du gouvernement Harper.

L'énigme est déjà visible dans la deuxième citation, qui est le seul engagement officiel du Parti réformiste en matière de justice en 1988 et encore en 1991. On remarquera que le châtement apparaît comme le premier objectif d'un système de justice et que la protection du public n'apparaît qu'en deuxième lieu. Cette déclaration de 1988, et l'ordre de ses priorités, résument bien les actions à venir de Harper au pouvoir. Pourtant, les politiques pénales proposées par le gouvernement entre 2006 et 2015 ont fait sourciller les observateurs les plus attentifs de la politique canadienne. Par contraste avec la déclaration de 1988, le taux des crimes signalés aux autorités baissait au Canada depuis déjà 15 ans en 2006 (Stobbe, 2018, 9; Jeffrey, 2015, 215). Même s'il y avait une hausse de meurtres temporaire en 2005, comment donc le châtement du criminel est-il devenu la clé de voûte du programme conservateur pour une décennie? Plusieurs, surtout les plus cyniques, ont cru détenir la réponse: une approche « biblique » de la criminalité (Jeffrey, 2015, 214-5), le populisme pénal (Kheiriddin, 2017) ou bien l'opportunisme électoral (Doern, 2014, 53). Cependant, plus on observe l'énergie politique et l'enthousiasme engagés dans ce durcissement du ton, moins les explications simples semblent crédibles.

Les politiques en matière de justice chez Stephen Harper sont surprenantes à plusieurs points de vue: criminologique, budgétaire, politique et idéologique. On en traitera plus en détail au chapitre 1 et 2 du mémoire. Mais très brièvement, on peut souligner le fait que Harper n'a pas cessé de parler de châtement durant ses neuf années au pouvoir,

malgré le fait que les Canadiens déclaraient en même temps éprouver un sentiment de sécurité très élevé (93%), même en Alberta (92%) et en Saskatchewan (94%), où le taux de victimisation demeurait plus élevé que le reste du pays (Brennan, 2009). On ne peut donc interpréter la priorité accordée au châtement comme une simple réaction à une quelconque crise de criminalité, même si Harper lui-même pouvait le prétendre. De la même manière, il serait impossible d'expliquer les actions de ce dernier par l'influence d'une industrie ou d'un groupe d'intérêts.

Les chercheurs ont éprouvé une encore plus grande surprise à partir de 2015: malgré sa rhétorique dure sur les criminels et pas moins d'une centaine de nouvelles lois, le gouvernement Harper avait opéré en fait très peu de changements. Celui-ci avait certes beaucoup légiféré, mais, pour la plupart, ces nouvelles lois punitives n'avaient qu'un effet très modeste sur le système (Stobbe, 2018, 68-9). Celles-ci étaient, pour la plupart, d'ordre largement symbolique. En même temps, il n'est pas clair que ces efforts symboliques aient été particulièrement payants sur le plan électoral. Le conservateur Conrad Black – devenu particulièrement critique de la répression pénale depuis son séjour dans une prison américaine – écrit que ces politiques pénales semblent viser un électeur conservateur précis: « [the] knuckle-dragging deadbeats of the jail 'em, flog 'em, hang 'em school ».² Black ajoute: « the government has those votes anyway so it is not clear why it is alienating the rest of us, who want a justice system based on decency, efficiency, and results, not oafish posturing » (Black, 2011). Certes, Harper voulait distinguer son parti du Parti libéral, mais ces efforts symboliques ont nécessité énormément d'énergie de la part d'un premier ministre qui voulait avant tout transformer le Canada dans une direction conservatrice. C'est en cela que les politiques pénales constituent une sorte d'énigme: pour rendre compte de

² Traduction : « Les gorilles bons à rien qui croient qu'il ne faut que jeter [les criminels] en prison, les fouetter et les pendre ».

celles-ci, il faut faire appel à un autre facteur, à savoir l'attachement particulier du conservatisme à la notion de *châtiment*.

Or, justement, comprendre cet attachement conservateur au châtime est beaucoup demander, en raison de la carence d'études « compétentes et sophistiquées » du conservatisme (Freedon, 1996, 318; voir aussi J. Z. Muller, 1997, 10; Choquette, 2014, 14). Un des intérêts d'une résolution de cette énigme tient donc à ce qu'elle permet d'étudier de près un acteur conservateur idéologique et influent. Mais ce mémoire offre d'autres contributions: d'abord, il ajoute à la littérature sur Harper en se penchant sur ses politiques pénales, une clé de voûte de son gouvernement. Ces politiques ont bien sûr connu plusieurs études pressées de les dénoncer alors que Harper était au pouvoir, mais il n'existe que quelques études sérieuses sur ses politiques pénales produites après qu'il a quitté ses fonctions de premier ministre, et aucune d'entre elles ne se concentre sur la motivation et le sens de son projet pénal plus largement, c'est-à-dire sur son idéologie. Par exemple, la revue *Études canadiennes* a publié un numéro consacré à l'impact de Harper sans mentionner l'enjeu criminel, même dans un article sur les monuments commémoratifs de guerre, l'objet d'une nouvelle peine minimale obligatoire sous Harper; de la même manière, l'ouvrage *The Blueprint: Conservative Parties and their Impact on Canadian Politics* ne comporte aucun chapitre sur ce sujet. Ensuite, cette étude nous permet d'en apprendre davantage sur l'idéologie conservatrice canadienne et peut-être en général, particulièrement en relation avec la notion de châtime. Alors que le populisme en général a suscité de milliers d'ouvrages (Mudde, 2004, 541), et le populisme pénal, plusieurs articles et livres, l'importance du châtime pour la droite, pour sa part, a suscité peu d'intérêt.

Le personnage de Stephen Harper est particulièrement pertinent pour les fins d'une étude sur la pensée politique. Bien que sa production intellectuelle ne soit pas énorme, elle est suffisante pour situer ses actions dans le contexte plus large de sa pensée sur le Canada. Au cours de sa carrière, il s'est prononcé sur une gamme d'enjeux, dont le

domaine pénal. À la différence de plusieurs autres penseurs conservateurs, Harper n'est évidemment pas resté dans une tour d'ivoire. C'est un penseur politique qui est devenu non seulement premier ministre — validant ainsi ses idées avec sa base —, mais qui a aussi réussi la tâche impressionnante de réunir deux partis conservateurs. Ainsi, il a dû convaincre les élites du parti de sa vision pour le Canada. Cette validation nous permet une plus grande certitude que ses idées sont réellement conservatrices, à la différence des universitaires qui théorisent le conservatisme comme Roger Scruton ou John Kekes. Mais, encore à la différence de certains politiciens, on ne peut pas dire de Harper qu'il cherchait le pouvoir seulement pour le pouvoir. C'était un politicien rusé, certes, mais la principale motivation de sa carrière politique semble être de transformer le Canada conformément à ses idéaux (Ibbitson, 2015, 26-8). De surcroît, à la différence de plusieurs politiciens conservateurs, Harper était attentif aux détails en ce qui concerne les politiques publiques, ayant été responsable, par exemple, des plateformes électorales du Parti réformiste.

Méthode

La question principale du mémoire porte donc sur la question de la motivation à l'origine de ces politiques pénales. Il faudra donc dans un premier temps bien connaître les gestes dont on cherche la motivation : les lois ainsi que les politiques ministérielles pertinentes (ex. la gestion du Service correctionnel du Canada). Les ouvrages universitaires qui étudient ce phénomène suffisent pour la plupart à documenter cette partie. Ensuite, en vue d'éclairer les motivations derrière cet activisme législatif, une source très importante sera constituée par les écrits et les discours de Harper lui-même, ainsi que par les études biographiques qui lui ont été consacrées. Ses déclarations comme premier ministre feront l'objet de l'analyse, mais sa production intellectuelle plus philosophique avant et après qu'il a été premier ministre nous sera plus utile en nous permettant de situer ces politiques dans sa vision

plus générale du Canada. La méthode générale qui sera suivie consiste à examiner les sources évoquées ci-dessus et à faire l'analyse de la plausibilité de différentes motivations à la lumière de l'ensemble de ces données. La méthode est historique dans le sens où on cherche ce qui apparaît avec constance et cohérence. Prenons par exemple l'explication simple suivant laquelle les politiques pénales de Harper ont été essentiellement motivées par l'opportunisme électoral (Doern, 2014, 53). Lorsqu'on évalue cette explication à la lumière des biographies qui voient en Harper un idéologue s'étant donné pour mission de transformer le Canada dans une direction conservatrice, on mesure son caractère limité.

Finalement, il sera nécessaire d'interpréter les propos de Harper à travers un cadre théorique. Par exemple, Harper prétendait souvent que ses politiques pénales rendaient les communautés plus « sécuritaires », alors que les experts dans la Chambre des communes avaient critiqué ses politiques pour leur inefficacité. Ses propos pourraient être des mensonges visant à manipuler tout comme ils pourraient se situer à un niveau symbolique. Il faudra interpréter de telles déclarations.

La thèse

Premièrement, il faut avancer que ces politiques pénales, quoique relativement symboliques, visaient à transformer le Canada en fonction des valeurs des membres du gouvernement Harper, et surtout celles de Harper lui-même. Deuxième argument, Harper savait très bien qu'un durcissement, même un durcissement de rhétorique seulement, n'empêche pas le crime. Non seulement les criminologues, les autres partis, mais même des républicains du Texas sont venus le lui dire, et le dire aux Canadiens. Ces constats ont fait les manchettes, sans effet visible (Milewski, 2011). Il faut donc se demander quelle valeur Harper voyait dans le châtement.

Le troisième argument affirme que les politiques pénales du gouvernement Harper sont motivées par « l'idéologie conservatrice », un argument qui est évidemment très plausible. À la lumière d'un ouvrage comme *Conservatism* de Roger Scruton (1980)³ et de l'histoire du *law and order* dans la politique américaine, il est vraisemblable qu'il existe un lien entre le conservatisme et le châtement (cf. aussi Fassin, 2017, 83). Pourtant, cet argument demeure difficile à établir et à préciser pour plusieurs raisons. D'abord, la littérature savante fait largement défaut sur la question de ce qui motive le conservatisme. Cette situation est compréhensible. Conservatisme est un terme qui circule maintenant depuis maintenant près de deux siècles.⁴ Des auteurs l'utilisent soit pour s'autodésigner, soit pour en désigner d'autres, que ceux-ci aient employé le terme ou non (Burke, par exemple, est considéré souvent comme le père du conservatisme même si le terme n'avait pas cours à son époque). Et considérant la variété des conjonctures et des institutions politiques, on ne devrait pas s'étonner outre mesure que le terme (et d'autres termes tels que le libéralisme) ait été mobilisé à des fins diverses et pas nécessairement toujours compatibles. En même temps, le conservatisme semble être une idéologie qui est particulièrement difficile à étudier. Notre revue de littérature recense très peu de philosophes politiques ayant abordé le conservatisme et encore moins ayant abordé le lien entre le conservatisme et le domaine pénal. Les recherches existantes sur le conservatisme sont souvent polémiques ou apologétiques, plusieurs chercheurs parlant d'une carence d'études « compétentes et sophistiquées » (Choquette, 2014, 14).

Ensuite, il faut composer aussi avec la diversité ahurissante de positions conservatrices dans l'histoire et à travers différents pays. Selon J. Z. Muller:

³ Par exemple, « The reason for [the criminal's] punishment lies in what he does. The effects of it are irrelevant. » Ou bien: « For ordinary people punishment is simply a moral necessity, which has nothing to do with any humanitarian aim. It is retribution. » Scruton, Roger. *The meaning of conservatism*, 1980, p. 75-78.

⁴ Le terme anglais apparaît en 1835 selon l'*Oxford English Dictionary* et en français en 1851 selon le *Robert*.

[Conservatism] at one time and place or another defended royal power, constitutional monarchy, aristocratic prerogative, representative democracy, and presidential dictatorship; high tariffs and free trade; nationalism and internationalism; centralism and federalism; a society of inherited estates, a capitalist, market society, and one or another version of the welfare state (J. Z. Muller, 1997, 3).

D'autres idéologies, telles que le libéralisme ou le socialisme, ne sont certainement pas univoques et sont elles aussi marquées par une diversité, des désaccords, et bien sûr, des contradictions. Il n'est pas facile de définir une idéologie, quelle qu'elle soit, mais il semble possible que le conservatisme soit particulièrement complexe. Le chercheur qui souhaite établir un lien entre le conservatisme et le châtement dans la pensée de Harper fait face à une idéologie sous-étudiée et souvent mal saisie.

En plus, les études possiblement les plus sophistiquées sur le conservatisme arguent (sans intention péjorative) que nous ne pouvons pas simplement nous fier à la rhétorique conservatrice. Or, le mensonge d'ordre machiavélique est une norme acceptée en politique : il est normal dans toutes les idéologies d'utiliser des arguments de convenance. Cela dit, Michael Freeden, dans son analyse de la rhétorique conservatrice, parle d'un miroir pivotant, une métaphore selon laquelle le conservatisme a tendance à refléter la rhétorique libérale, et à s'en servir à ses propres fins (Freeden, 1996, 343). Pour décrire la rhétorique conservatrice, Eccleshall utilise les mots « langage codé » (Eccleshall, 2001, 67-68). Plusieurs auteurs, incluant les auteurs les plus polémiques (Honderich, Robin), s'accordent sur le fait qu'il faut être particulièrement méfiant envers la rhétorique conservatrice. D'autres auteurs insistent même sur une contradiction fondamentale dans le conservatisme (Tillich, Auerbach, Alexander), un fait qui expliquerait la difficulté de le comprendre. Par exemple, Alexander parle d'un conservatisme qui serait « pour la révolution » (ex. la Révolution française, entre autres) et « contre la révolution en même temps » (Alexander, 2016, 231-2). Bref, étudier cette idéologie semble être un défi de taille.

Finalement, comme si les défis étaient insuffisants, en voici deux autres : ce mémoire conclura que le durcissement symbolique du gouvernement Harper vise à reconstruire le sentiment national canadien sur un fondement de valeurs partagées et ritualisées à travers le recours au châtement – en partie imaginaire – des personnes ayant commis des crimes extrêmes et rares. Cette solution, le châtement imaginaire, s’insère dans un contexte où, selon l’analyse de Harper, il existe un sérieux problème de continuité et de solidarité culturelle (cf. le concept de « disruption » et les « Anywheres » au chapitre 3). Or, le lien entre le conservatisme et le nationalisme n’est quasiment jamais exploré dans la littérature savante au niveau théorique, ainsi que le concept d’une *crise de sens* à l’ère moderne (cf. chapitre 4), bien que cette dernière soit évidente dans le conservatisme moral et religieux.

Les écrits les plus développés sur le lien entre une crise moderne de sens et la recherche d’un ancrage culturel ne se situent pas dans la littérature sur le conservatisme, mais dans la littérature sur une forme particulière de romantisme politique du tournant du 20^e siècle. Voilà donc un autre défi : le risque de la polémique, de traiter — ou même de sembler traiter — Harper de nazi. D’ailleurs, la littérature savante sur le conservatisme dans notre revue de littérature ne parle jamais du lien entre le conservatisme et le romantisme, bien que les deux ont des points en commun comme une certaine orientation vers le passé.

Ce mémoire avance qu’il est plausible, et c’est une contribution originale et constructive, de désigner le projet de Harper comme une forme de *romantisme pénal*. Nous n’avons pas l’espace ici pour pleinement explorer le concept de romantisme, tellement ce dernier est complexe dans ses formes artistiques, politiques et culturelles. De la même manière, une discussion complète de la relation entre le conservatisme et le romantisme nécessiterait un autre mémoire. Mais c’est notre tâche de donner un nom au projet de Harper, un nom qui éclaire ses motivations et le relie à une littérature académique capable de le comprendre. Bien que ces politiques pénales soient un cas

évident de conservatisme social, cette étude argue que celles-ci ressemblent beaucoup à une certaine forme de romantisme, en espérant que cette étude sera une contribution à une conversation plus large. Pour ce faire, moins pour pouvoir traiter exhaustivement le sujet que pour montrer que la littérature sur le romantisme promet éventuellement d'éclairer beaucoup sur les politiques pénales de Harper, nous prenons un ouvrage peu connu qui semble à première vue éloigné de telles préoccupations, *La décision socialiste* (1933) du théologien (et membre occasionnel de l'École de Francfort) Paul Tillich, qui porte sur le romantisme politique. Pour Tillich la pensée conservatrice trouve ses racines dans un romantisme politique qui, comme tout romantisme, conteste l'esprit autonome (« se donner ses propres lois ») du rationalisme moderne (Tillich, 1994, XLI, 28-9, ch. 2). Cet élément de romantisme politique est essentiellement hétéronome (« les lois viennent de l'extérieur de l'individu ») et vise à résoudre la crise moderne de sens (ibid., 55-57, 65). Bien qu'il soit permis de douter que cette définition soit valide pour tout conservatisme partout, l'argument de ce mémoire est que l'ouvrage de Tillich éclaire les politiques pénales de Harper.

Ces idées de Tillich ont été développées dans l'Allemagne de Weimar et en réaction à la montée du nazisme. Il ne s'agit toutefois pas pour nous de tracer une analogie entre cette conjoncture et le Canada des années Harper : au contraire, la cohérence est improbable justement parce que le conservatisme canadien n'a rien à voir avec le nazisme, et le Canada n'est pas la République de Weimar. Cela dit, on peut avec profit abstraire des vues développées par Tillich une explication plus générale, soigneusement non péjorative, qui permet d'éclairer la pensée de Harper et l'usage qu'il fait de l'idée de châtement.

Le chapitre 3 préparera le terrain en exposant les perspectives théoriques de Harper lui-même. Par exemple, en 2003, dans son discours prononcé à l'association Civitas, il accuse la gauche moderne de relativisme moral, voire de nihilisme (Harper, 2003a). En 2018, dans son livre *Right Here, Right Now*, il déplore le cosmopolitisme des

Anywheres libéraux opposés à ceux dont la culture est enracinée dans une histoire et un endroit particulier, les *Somewheres* (Harper, 2018, ch. 4). Le thème commun est le besoin au Canada d'un ancrage moral dans le contexte de la mondialisation. D'emblée, cette perspective semble compatible avec les thèses de Tillich, selon lesquelles le romantisme attribue une crise de sens à l'esprit autonome (ex. le capitalisme sans entraves) et propose, comme solution, l'hétéronomie, un garde-fou autour de certains usages de la raison autonome.

Dans ces considérations théoriques de Harper, on observe une grande convergence vers quelques conclusions et donc notre thèse : le châtement est important à ses yeux parce qu'il semble rallier la société de manière hétéronome autour de ses valeurs nationales, résolvant ainsi une crise de sens grâce à un rituel de « purification. » En même temps, le châtement s'accorde avec les intérêts matériels de la base conservatrice, en essayant de séduire les élites dans une « solidarité nationale » (Harper, 2018, 122). Nous verrons que cette thèse est cohérente avec le cadre théorique inspiré de Tillich et les commentaires de Harper lui-même. Finalement, selon Tillich, le romantisme doit trouver son argumentation « au sein » de la modernité, autrement dit, il « est forcé d'utiliser l'analyse rationnelle [...] une chose pour laquelle il éprouve une méfiance profonde » afin de « se fonder lui-même » (Tillich, 1994, 50). De cette façon, Harper doit sans cesse prétendre qu'il répond à une catastrophe réelle de nature criminologique même si le crime signalé baisse en fait. La catastrophe réelle qu'il évoque de manière symbolique, parfois quasiment apocalyptique, est la crainte de désintégration communautaire.

Ce mémoire nous permettra de résoudre l'énigme que constituent les politiques pénales de Harper. Le concept de romantisme pénal est une piste prometteuse afin de mieux comprendre comment les membres du gouvernement Harper peuvent croire qu'un Canada avec plus de châtements, même symboliques, serait un meilleur Canada, sans conclure pour autant qu'il s'agit de la manipulation, du populisme pénal pur et

simple ou d'une pensée rétrograde. Justement, c'est une pensée qui utilise le langage moderne et les outils modernes tout en élevant une protestation en partie justifiée contre certains éléments de la pensée moderne.

Ce mémoire souhaite ouvrir la voie à des politiques publiques qui peuvent réformer le système pénal pour que celui-ci réhabilite mieux, tout en tenant compte de l'importance du châtimeut chez plusieurs. Cette question est *la question* de la politique pénale canadienne, précisément l'axe du débat. Une bonne réponse serait non seulement une bonne politique, mais aurait aussi un poids politique.

CHAPITRE I

STEPHEN HARPER ET LES POLITIQUES PÉNALES DE SON GOUVERNEMENT

Cette première partie rassemble des commentaires biographiques sur l'ex-premier ministre pour mieux situer sa pensée, mais aussi traite du contexte juridique, des gestes de ce gouvernement, et se termine en abordant son ton et sa rhétorique. Ce chapitre présente les faits que le reste du mémoire va interpréter.

1.1 Commentaires biographiques sur Stephen Harper

Stephen Joseph Harper naît en 1959 en banlieue de Toronto (Etobicoke). Il est le fils d'un comptable employé chez Imperial Oil (Ibbitson, 2015, 25). Ses brillants résultats scolaires lui valent d'être admis à la prestigieuse Université de Toronto. Or, trouvant la jeune élite ontarienne insupportable, il n'y reste même pas un semestre. Le jeune Harper déménage en Alberta, alors que les griefs de l'Ouest font rage dans les Prairies. Le ressentiment dans cette partie du pays peut s'expliquer par le fait que cette dernière constitue, de son propre point de vue, une colonie du centre. Son poids politique n'égale effectivement en rien son poids économique. La croyance répandue veut que les richesses économiques de cette région seraient surtout utilisées afin de pacifier le Québec et de financer le mode de vie du reste du Canada (Boily, 2013, 214). Parfait exemple, le Programme énergétique national (PÉN), un programme très impopulaire dans les Prairies et qui donnait plus de contrôle à Ottawa sur le pétrole canadien, est annoncé par Trudeau père quelques années suivant le déménagement de Harper à

Edmonton (Ibbitson, 2015, 46-9).⁵ Selon son biographe Ibbitson, Harper devient alors un « insurgé » en lutte contre les élites politiques du Canada central (y compris le Parti progressiste-conservateur) et contre ce qu'il considère comme « leurs consensus embrouillés » (Ibbitson, 2015, 12). Comme autant de populistes, Harper veut briser brutalement les forces et les idées qui empêchent « le peuple » d'accéder au pouvoir (Pratt, 2007, 10). Plus tard, Harper écrit un article, *Our benign dictatorship*, avec son ami Tom Flanagan, qui conclut que le Canada n'est pas une « vraie » démocratie. Cette idée, lorsqu'il deviendra premier ministre, expliquera son recours à des tactiques non conventionnelles, voire brutales, et l'importance capitale du secret dans son style de gouvernement (Ibbitson, 2015, 152, 179).

Après quelques années de travail à Imperial Oil à l'instar de son père, Harper termine un baccalauréat, et plus tard, une maîtrise en économie. À la différence de plusieurs conservateurs et populistes, Harper est instruit et il entretient (pendant longtemps au moins) une étroite amitié avec des professeurs de l'École de Calgary, comme Tom Flanagan. Même s'il heurtera plus d'un expert d'Ottawa « en flagrant délit de sociologie »⁶, Harper n'est pas un simple anti-intellectuel.

À la suite de quelques rencontres fortuites à l'Université de Calgary, Harper devient assistant législatif d'un député progressiste-conservateur en 1985. Du début à la fin de ses 25 années à la Chambre des communes, il n'a jamais pris goût à la vie politique d'Ottawa. Il n'est évidemment pas un politicien né: il a rarement paru à l'aise dans les foules et dans les médias (Ibbitson, 2015, 57). Selon Frédéric Boily, universitaire francophone d'Alberta ayant écrit plusieurs ouvrages au sujet de l'ex-premier ministre, il « n'est pas venu en politique seulement pour être au pouvoir, mais aussi

⁵ Même en 2018, Harper cite ce programme dans sa définition du populisme (Harper, 2018, 23).

⁶ Une référence à son fameux commentaire du 25 avril 2013, lors de l'arrestation de quelques suspects de terrorisme: « now is not the time to commit sociology » (Mulrooney, 2017, 227). Bien entendu, les conservateurs utilisent la sociologie lorsqu'il s'agit de bien connaître leur « base ». Par exemple, le Parti conservateur disposait, semble-t-il, de la meilleure base de données de tous les partis canadiens sur l'information sur les électeurs. Voir Ibbitson, op. cit., 2015, 362.

pour changer l'orientation de la politique canadienne. Il y avait chez lui une véritable vision politique de ce que devait être le Canada qu'il a voulu établir parfois sans concession » (Boily, 2016, 4, 11-12). Pour sa part, Wells fait déjà cette observation en 2006: « [Harper] would be flexible in method, bet he would never lose sight of the long game, which was to transform Canada, if it would let him, into a profoundly different place » (Wells, 2013, 11). Sur ce point, tous les commentaires biographiques le concernant vont dans le même sens: son désir de transformer le Canada motive sa carrière politique, et ce, en dépit de sa personnalité introvertie et circonspecte.

Les idéaux de Harper seront examinés plus à fond plus loin dans ce mémoire, mais pour bien mettre la table, notons comment deux ouvrages biographiques les résument. Pour Boily, il y a plusieurs types de conservatisme (social, fiscal, populiste, et traditionnel) présents au Canada. Boily hésite à qualifier Harper de populiste tout court. Bien qu'issu d'un mouvement populiste, Harper n'a pas « la grosse gueule à dire des choses crûment », à l'image de Le Pen ou de Trump (ibid.). Force est de constater, en public du moins, qu'il a peu de charisme. Selon Boily, Harper se révèle un conservateur fiscal avant tout, très influencé par Hayek (Boily, 2013, 179). Ibbitson aussi parle du côté libertarien de la pensée de Harper; ce dernier cherche avant tout à baisser les taux de taxation, à déréglementer, et à intervenir moins auprès des provinces et de leurs habitants (Ibbitson, 2015, 12). Réduire la taille du gouvernement constitue un « impératif absolu » pour lui (Ibbitson, 2015, 367, 416).

Voici l'élément idéologique de l'énigme à laquelle s'intéresse ce mémoire: dans le contexte que nous venons d'évoquer, pourquoi Harper prône-t-il non seulement ce qu'on pourrait désigner comme un populisme pénal, mais aussi des politiques et une rhétorique qui accroissent sinon la taille ou le budget du gouvernement, au moins son rôle? Il semble évident qu'un durcissement des politiques pénales (nous définirons ces termes plus loin), même au niveau de sa rhétorique au sujet de la criminalité, va à l'encontre de ses objectifs. Au début de son gouvernement, avant que le caractère

symbolique de ces politiques pénales ne devienne clair, l'Ontario et le Québec et même des voix conservatrices comme la Fédération canadienne des contribuables se plaindront des coûts estimés de ces politiques pénales (Mulrooney, 2017, 185-188). Or, les politiques pénales de Harper ont eu un impact limité comme nous le verrons plus loin. Néanmoins, sa rhétorique met l'État et ses fonctionnaires, plutôt qu'une décentralisation quelconque, au centre de la lutte contre la criminalité. En plus, sa rhétorique punitive, si elle devient la norme comme Harper l'aurait souhaité, peut évidemment mener à un boom carcéral à l'américaine. Harper n'a certainement pas fermé la porte à cette possibilité.

Déçu de son expérience comme adjoint législatif de 1985 à 1987, il s'est ensuite joint au Parti réformiste naissant, devenant son chef politique, ayant ainsi grandement aidé à la rédaction de son premier programme politique. À la différence de ce qu'on peut dire de plusieurs conservateurs, il n'est pas aussi facile d'attribuer les politiques pénales de Harper à l'ignorance. Il maîtrise les détails de nombreux dossiers. En 1993, Harper se fait élire à la Chambre des communes pour le Parti réformiste, mais encore une fois découragé, surtout de l'impossibilité d'une percée électorale conservatrice, il quitte la politique après son deuxième mandat en 1997. Pendant cinq ans, il est chef de la Coalition nationale des citoyens, où il aiguisa sa pensée, sa maîtrise des politiques publiques et du marketing direct (Ibbitson, 2015, 174-8). Mais il s'impatienta devant les crises du Parti réformiste et celles de l'Alliance canadienne sous Stockwell Day. En 2002, il quitte son poste pour gagner la course pour la chefferie de l'Alliance, devenant durant cette même année chef de l'Opposition officielle.

C'est en tant que chef de l'Alliance qu'il prononce en 2003 son fameux discours *Civitas*, dans lequel il précise sa vision de la droite unie au Canada en misant sur ce qu'il appelait plus tôt dans sa carrière « les trois sœurs », c'est-à-dire le conservatisme populiste de l'Ouest, la tradition tory d'Ontario et le nationalisme québécois. On voit en 2003 la maîtrise qu'il possède de la pensée conservatrice, de son histoire et de ses

différents courants. Celle-ci lui permettra de composer avec plusieurs clientèles conservatrices et leurs élites. Justement, le plus grand exploit de sa carrière est possiblement d'avoir uni l'Alliance canadienne et le Parti conservateur-progressiste en un seul parti, le nouveau Parti conservateur. L'idéologie de Harper et sa vision forte pour le Canada ont su convaincre les élites conservatrices de faire cause commune. Après l'union de la droite en 2003, les chances pour lui de devenir premier ministre étaient excellentes, surtout au vu du désarroi du Parti libéral. En effet, Harper est devenu premier ministre le 6 février 2006. Après deux gouvernements minoritaires, il obtient un mandat majoritaire en mai 2011, qui s'achève en octobre 2015 avec la victoire de Justin Trudeau et du Parti libéral. Bien qu'il ait conservé son siège lors de cette dernière élection, Harper quitte la vie politique. En 2018, il publie un livre, *Right Here, Right Now* à propos du regain populiste en Occident.

1.2 Structure institutionnelle du système pénal

D'abord, définissons les termes « système pénal », « durcissement » et « politiques pénales » afin de circonscrire la discussion. Le système pénal canadien est constitué de l'ensemble des institutions en matière de justice et de protection du public des menaces intérieures. Il n'est pas systématique au sens qu'il suivrait une logique unique, mais plutôt au sens d'un ensemble d'éléments interreliés qui doivent, à certaines fins, être compris comme un tout. Ce système inclut bien sûr les prisons fédérales et provinciales, les juges, les lois, le financement, la police (fédérale, provinciale, municipale, autochtone et ferroviaire), les agents correctionnels et de libération conditionnelle, les psychologues et les médecins parmi d'autres professionnels dans le système à tous les niveaux, la gestion des dossiers et les pardons. Les personnes en contact avec ce système sont non seulement les détenus, leurs familles et leurs amis, mais aussi les accusés, les personnes arrêtées, celles qui paient des amendes, ainsi que les ex-détenus. Sur le plan des chiffres, une grande partie

de la population au sein du système pénal est en détention provisoire (Stobbe, 2018, 149, 190-1).

La plus simple manière de conclure à un durcissement du système pénal, comme en témoigne Stobbe dans l'introduction de son mémoire (2018), est de constater que l'incarcération ou les amendes augmentent globalement sous un régime. Il est aussi possible de se pencher sur la sévérité des peines accordées à la suite de certaines condamnations. Mais comme le souligne Stobbe, un durcissement peut aussi inclure la détérioration des conditions de vie en confinement, la complication des procédures en vue de la libération conditionnelle ou de l'obtention d'un pardon.

Heureusement, il est moins complexe de comprendre les *politiques* pénales d'un gouvernement que le système pénal. En une phrase, définissons ces politiques pénales comme les éléments sur lesquels le gouvernement Harper exerçait un contrôle. Nous étudions ce contrôle surtout au niveau formel, c'est-à-dire l'influence visible et ouvertement reconnue des dirigeants envers les fonctionnaires : celui-ci s'opère d'abord par des projets de loi et des lois avec la sanction royale. Ensuite, il faut étudier non seulement le contenu de ces lois, mais aussi leur densité (par exemple, les projets de loi mammoth) et l'assiduité du processus en vue de leur adoption. Finalement, il faut parler du financement, des nominations à la tête du système pénal, des normes réglementaires, des circulaires ministérielles et des ordres aux hauts fonctionnaires. La seule forme d'influence informelle étudiée ici sera la rhétorique du gouvernement qui, réfractée dans les médias, peut avoir un impact global sur la culture correctionnelle, par exemple.

Formellement, le Code criminel au Canada est une compétence fédérale. Les provinces ont le pouvoir d'imposer des amendes et même l'emprisonnement à l'intérieur de leurs compétences provinciales, mais le parlement fédéral définit la grande majorité des crimes plus sérieux. Cela dit, plusieurs responsabilités relèvent des provinces : par exemple, la responsabilité concernant la gestion des détenus est

partagée entre les provinces et l'État fédéral, bien que les lois fédérales imposent la vaste majorité des peines d'emprisonnement. Les procureurs provinciaux agissent dans la vaste majorité des procès au Canada (les territoires étant la responsabilité du procureur fédéral). Le procureur fédéral a des responsabilités dans toutes les provinces, mais seulement pour des crimes assez rares, par exemple, le terrorisme et le trafic de drogue. Notons que les activités des procureurs fédéraux sont peu politisées, et s'il faut parler d'un changement sous le gouvernement Harper, ce serait qu'il a même accru leur indépendance à la suite des scandales libéraux qui ont précédé sa prise de pouvoir (Stobbe, 2018, 157-62). La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est une force policière fédérale présente dans la majorité des provinces, mais seulement les moins peuplées. L'activité policière est une responsabilité provinciale au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador, soit pour presque deux tiers de la population.

L'article 718 du Code criminel du Canada définit les objectifs des peines prononcées au Canada. Toute peine doit avoir comme but un ou plusieurs des objectifs suivants: 1) dénoncer le comportement illégal et le tort causé par celui-ci; 2) dissuader les délinquants, et quiconque, de commettre des infractions; 3) isoler, au besoin, les délinquants du reste de la société; 4) favoriser la réinsertion sociale des délinquants; 5) assurer la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité; 6) susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquants. Les peines sont prescrites dans le texte des lois, de manière indicative ou obligatoire, mais dans les deux cas, les peines sont prononcées par les juges. Harper pouvait nommer des juges à la Cour suprême et sur les comités de sélection des juges, mais son choix était restreint par les comités de fonctionnaires et par les juges déjà en service. À son grand désarroi, il fut presque toujours contraint de nommer des juges qu'il considérait comme adhérant à l'idéologie libérale (Ibbitson, 2015, 537).

Donc, pour qu'un premier ministre ait une influence radicale et globale sur ce système pénal complexe et fédéralisé, il lui faut probablement activer les mêmes leviers que ceux qui étaient déployés par les gouvernements américains lors du boom carcéral à partir des années 70: de la persuasion (par exemple, envers d'autres partis, et les juges), des lois qui imposent des changements radicaux, la répression agressive du crime, et probablement un investissement de plusieurs milliards de dollars.

1.3 Le contexte légal et criminologique

Généralement, on constate une montée du crime au Canada à partir des années 1960; depuis à peu près 1990, le crime baisse au Canada, dans la plupart des catégories criminologiques (Mulrooney, 2017, 25-26). Le crime continue de baisser pendant ses dix années au pouvoir et il semble très probable que les politiques pénales mises en place ont peu affecté cette tendance (Ditchburn et Fox, 2016, 216). Certes, on peut apporter plusieurs nuances et les statistiques ont de multiples facettes. Par exemple, en 2005, soit un an avant que Harper n'arrive au pouvoir, le pays a connu une croissance des homicides. De plus, de 2001 à 2010, on observe dans l'Ouest canadien (Manitoba à Alberta) un taux d'homicide deux fois plus élevé que le taux pancanadien (Dauvergne, 2005, 4, Perreault, 2011, 18). De ce point de vue, on peut comprendre qu'un sentiment soit partagé dans l'Ouest et que le « consensus embrouillé » qui règne à Ottawa en matière criminelle apparaisse problématique. En même temps, il faut privilégier une vision très sélective de ces données pour expliquer le désir de punir chez Harper de 1988 à 2015. À l'échelle municipale, entre 2004 et 2009, le sentiment de sécurité à Saskatoon (92%, puis 96%) est semblable à celui d'Ottawa-Gatineau (94%, puis 95%), d'Edmonton (93%, puis 89%), de Vancouver (90%, puis 87%) et de Montréal (94%, puis 90%). Les résidents de Calgary (96%, puis 93%) semblent aussi à l'aise que ceux de Sherbrooke (95%, puis 92%). Pour ce qui est des provinces, le sentiment de sécurité au Québec entre 2004 et 2009 (94%, puis 91%) reste quasiment égal ou plus bas que celui en Alberta (94%, puis 92%), en Saskatchewan (94%, puis

94%), et au Manitoba (93%, puis 90%). Bref, il existe des différences entre l'Ouest et l'Est du pays, mais il semble peu probable que les politiques pénales du gouvernement Harper soient une réponse à ces variations du sentiment de sécurité. Le taux d'homicide a certes augmenté en 2005, mais il a ensuite chuté de 10% en 2006, sans avoir d'impact visible sur les conservateurs. En fait, en 2006, le taux national de criminalité atteint son plus bas niveau en 25 ans, une baisse de 30% par rapport à 1991. En plus, le Canada bénéficie d'un pourcentage de sentiment de sécurité parmi les plus élevés au monde, un taux qui est relativement constant après 1990 (Brennan, 2009).

Selon Pratt dans son ouvrage *Penal Populism* (2007), les politiques pénales en Occident généralement depuis 1945 ne sont pas un enjeu politique central :

Instead, these matters had been addressed and managed behind the scenes by civil servants working in conjunction with governments and drawing on advice from academic experts. [...] As a result, law and order issues were largely residual political matters, marginal to more central governmental concerns such as education, health and welfare. [the predominant thinking about justice issues at that time was that] in democratic societies, law and order should not be politicized and allowed to become a matter of public debate — this was an attribute of totalitarianism (Pratt, 2007, 24-25).

Pratt décrit la vague de populisme pénal, surtout celle ayant eu cours aux États-Unis et en Grande-Bretagne, comme un nouvel axe de pouvoir ayant provoqué l'horreur des criminologues. Le Canada n'a pas fait exception concernant la place prépondérante des experts dans le domaine pénal d'après-guerre. Pourtant, au Canada entre 1970 et 2006, contrairement aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, cette situation n'a guère changé avant le gouvernement Harper. Ainsi, Mulrooney affirme: « broad consultation was the norm, evidence mattered a great deal and stakeholder input was sought and even valued » (Mulrooney, 2017, 29). Les éléments menant à un virage punitif ailleurs dans le monde, à savoir le sensationnalisme des médias, les enchères des politiques punitives et la tolérance des juges, paraissaient relativement absents au Canada de 1970 à 2006. Mulrooney soutient que ces éléments ont même limité l'influence des politiques de Harper (Mulrooney, 2017, 4; Pratt, 2007, 155-8).

Avant le gouvernement Harper, la prison était considérée comme étant une nécessité nocive : l’incarcération facilite une attitude de dépendance et offre un lieu de formation aux criminels, sans parler de l’inconfort au sein de l’idéologie libérale autour de la question de l’emprisonnement. Bref, la prison était une peine à éviter. La protection du public constituait quand même l’enjeu prioritaire, malgré les protestations conservatrices que les droits des criminels avaient trop d’importance. L’opinion dominante chez les experts était que la meilleure façon de protéger le public s’avérait la réhabilitation; la vengeance étant vue comme inefficace (Watts, 2015, 41). Deux citations évoquées par Mulrooney donnent la teneur de ce consensus. La première provient d’un rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, *Prévention du crime au Canada: vers une stratégie nationale* (1993) : « Si les prisons suffisaient à assurer des communautés plus sûres, les États-Unis seraient la société industrialisée la plus sécuritaire. » La deuxième citation est tirée du rapport Ouimet du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle (1969): « La prison classique arrache l’individu à ses devoirs envers sa famille, son milieu [...] et elle l’isole dans une société anormale où il est exposé à un code de valeurs établi par des criminels » (Mulrooney, 2017, 118).⁷ Pour montrer à quel point une seule vision de la politique pénale unissait les partis politiques canadiens, le criminologue de l’Université de Toronto Anthony Doob a créé un questionnaire en ligne dans lequel il cite les plateformes et leaders de plusieurs partis avant 2006 afin de mettre le lecteur au défi de les distinguer — tâche qui est effectivement impossible (voir aussi Watts, 2015, 118). Bien que cette revue ait été brève et surtout qualitative, l’existence du consensus pénal avant 2006 est reconnue parmi les chercheurs.

⁷ Cf. les soucis de la dépendance à l’État de Harper par rapport à l’État-providence dans Johnson, William. *Stephen Harper and the Future of Canada*. McClelland & Stewart, 2009, p. 118-120.

1.4 Harper au pouvoir

The crime legislation produced since 2006 is all in one direction: an unprecedented hardening of responses to criminal behaviour. [...] The Justice Minister's mantra [is] that « we are changing the focus of the justice system so that serious crime will mean serious time » (Webster et Doob, 2015, 311).

Cette citation de Doob et Webster, parmi tant d'autres, note que le mot « châtement » résume bien le changement apporté par le gouvernement Harper. Nous avons déjà posé une première question: pourquoi ce changement énigmatique? Posons-en maintenant une deuxième: pourquoi Harper n'a-t-il pas poussé les changements plus loin? Une fois au pouvoir, rien ne semble l'avoir empêché de durcir le système pénal de manière significative. Selon la revue de sa rhétorique établie par Mulrooney, le gouvernement Harper avait tendance à décrire la criminalité comme résultat du laxisme laquelle nécessitait une réponse forte. Par exemple, en 2008 Harper dit: « we're starting to overhaul a system that has been moving in the wrong direction for 30 years. It's a system that has coddled criminals and made our communities less safe » (Harper, cité dans Mulrooney, 2017, 145). Même en tenant compte de son fameux gradualisme (« incrementalism »), les politiques mises en place par le gouvernement n'avaient pas le caractère d'une réponse à une crise réelle. Malgré quelques actions d'un impact effectivement important, les décisions du premier ministre se sont surtout avérées symboliques et, l'impact global, limité, voire très limité.

Pour comprendre cette conclusion, remémorons-nous les événements ayant mené au boom carcéral aux États-Unis. Dans ce pays voisin, qui avait le même taux d'incarcération que le Canada en 1970, la population en prison a atteint huit fois le taux d'incarcération du Canada aux environs de 2010 (Stobbe, 2018, 1). Les raisons de cette augmentation gigantesque sont complexes, mais à propos des politiques publiques, soit la partie la plus pertinente de notre étude, les actions des politiciens au pouvoir se sont révélées très simples. Stobbe constate ainsi les éléments suivants: 1)

un consensus de tous les partis selon lequel il fallait agir, donnant même lieu à une surenchère quant à la sévérité des peines (pour des raisons électorales ou de principe); 2) l'injection de montants colossaux dans le système pénal; 3) des changements de lois faits avec promptitude et urgence, par exemple, une loi mammoth dans la première année de la présidence Clinton aux États-Unis; 4) une véritable augmentation de la sévérité des peines (Stobbe, 2018, 3. Voir aussi ch. 8).

Les premières études des politiques pénales du gouvernement Harper sonnaient l'alarme. Le directeur parlementaire du budget, Kevin Page prévoyait en 2008 que les changements apportés allaient entraîner des coûts d'un milliard de dollars. Mais avec du recul, d'autres études constatent, parfois avec surprise, leur manque d'impact. Aucun effort en vue d'une réforme systémique ne semble avoir été fourni (Stobbe, 2018, 173. Voir aussi ch. 8).

Of the 183 specific platform commitments, 59 promised tough action on crime. More specific commitments were made about punishing criminals than were made about improving Canada's economy, health, and social services systems combined. The only mention of youth in the platform was in the section dealing with crime. Conservatives promised that new criminal offences would be created, more people would be sent to jail, and convicted criminals would stay in jail longer. Of the 59 crime commitments in the Conservatives' platform, only five were not based on increasing sanctions (Stobbe, 2018, 2).

Ces projets de loi représentent une priorité significative du gouvernement ainsi qu'une importante hausse d'attention portée à ce domaine. Au cours des trois mandats de Harper au pouvoir, 399 projets de loi ont été présentés par le gouvernement : Stobbe compte parmi eux 81 projets de nature pénale, la majorité, soit 53, l'ayant été pendant les deux mandats minoritaires. Des 311 projets de loi privés avancés par des membres conservateurs au Parlement, 149 entraînaient un durcissement pénal, dont 15 ont reçu la sanction royale (Doern, 2014, 56; Stobbe, 2018, 2). Harper a tout de même opéré des réformes significatives que nous aborderons plus loin. Anthony Doob note six réformes importantes sur six ans plutôt qu'une seule opération à l'intérieur d'une loi

mammouth. Pourtant, l'intention, toujours selon Doob, est surtout de maximiser l'attention médiatique (Doob et Webster, 2015). À titre de comparaison, Watts note:

Avant l'arrivée d'un gouvernement conservateur minoritaire en 2006, les libéraux étaient au pouvoir depuis 1993. Ils formaient un gouvernement majoritaire, sauf de 2004 à 2006. Au cours de ces années, le Parlement a étudié 44 projets de loi en matière criminelle et pénale, la majorité ayant été présentée par les conservateurs – alors opposition officielle. Au total, 14 de ces projets ont été sanctionnés (Watts, 2015, 16).

Watts constate donc une intensification de l'attention au domaine pénal (ibid., 16, 41). Watts poursuit: « du début de la 39^e législature en 2006 à la fin de la première session de la 40^e législature en mars 2011, un total de 44 projets de loi ont été déposés. De ces 44 projets de loi conservateurs, 20 ont été sanctionnés » (ibid., 16-7). Même lors de l'élection de 2015, Harper dépeint les conservateurs comme étant toujours le seul parti à prendre au sérieux le crime et parle des exploits de son gouvernement en matière pénale. Il promet en cas d'un autre mandat majoritaire de criminaliser les « pratiques culturelles barbares ». Cette promesse laisse entrevoir qu'il entend poursuivre l'application de sa stratégie pénale, qui priorise la criminalisation de gestes peu répandus mais symboliquement forts. Bref, même si l'activité législative à laquelle Harper s'est adonné s'est graduellement modérée, le virage punitif est demeuré un élément clé de sa stratégie au pouvoir.

On peut classer les projets de loi du gouvernement Harper selon trois types: symboliques (quasiment sans effet), à impact limité et à effet systémique. Ainsi, la grande majorité de l'activité provenant du gouvernement Harper s'est avérée à impact limité, voire purement symbolique. Commençons en traitant des changements systémiques, car ceux-ci ont eu des impacts majeurs. Doob et Webster (2015) notent à ce titre que Harper a mis fin à la probabilité présumée de l'obtention d'une libération conditionnelle après qu'un tiers de la sentence s'est écoulé; il a aussi introduit des sentences consécutives plutôt que concurrentes dans l'éventualité où un accusé serait reconnu coupable de plusieurs meurtres prémédités. Même si le nombre de personnes

concernées par ce dernier changement n'est pas énorme, il s'agit tout de même d'une forme de condamnation à mort en prison. Autrement, avant Harper, les condamnés recevaient un crédit d'une demi-journée par jour pendant lequel ils étaient en détention provisoire, vu les conditions de vie parfois abominables et le manque de services et d'éducation à ce stade. Harper a restreint l'usage de ce crédit, qui constituait auparavant la norme. Mulrooney note aussi la réduction importante de la possibilité de pardon pour les criminels, une autre forme d'exclusion et de peine à vie, en plus de l'augmentation importante des frais pour en recevoir un (Doob et Webster, 2015; Mulrooney, 2017, 34). La somme de ces mesures, avec la somme de plusieurs mesures à effet limité, est sans doute non négligeable.

Cela dit, il est possible que l'effet informel (et parfois non intentionnel) des mesures symboliques du gouvernement Harper soit aussi important et systémique que les mesures que nous venons de présenter au paragraphe précédent. Comme noté en 2016 par Zinger, une décennie de « tough on crime policies » a eu un impact majeur sur la culture correctionnelle dans les prisons fédérales (voir aussi Stobbe, 2018, 20, 51 à ce sujet). L'enquêteur correctionnel du Canada souligne: « [these changes] emphasized punishment over offender rehabilitation and community reintegration. [...] There is ample evidence to show that harsher punishment actually increases recidivism and diminishes public safety » (Zinger, 2016, 613-4). À la Chambre des communes, les projets de loi conservateurs ont connu, selon Zinger et Jeffrey: « an abundance of critical expert witness testimony », et ce, sans effet (Jeffrey, 2015, 216; Zinger, 2016, 610). De manière générale, selon Zinger: « The suppression of scientific and empirical research has been a unique feature of the Conservative government's tenure » (Zinger, 2016, 614).

Les conséquences de cette sévérité sont: 1) un afflux de personnes d'origines africaines et autochtones, dans les prisons canadiennes, entraînant ainsi une surreprésentation de ces groupes au sein du système pénal; 2) des restrictions aux

libérations conditionnelles, ces restrictions étant selon Zinger présentées comme « unnecessary and costly and hav[ing] human rights implications » (Zinger, 2016, 612); 3) une culture beaucoup plus punitive au SCC. Il convient de noter que Harper a introduit un changement au SCC dans la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* qui mettait fin à la politique exigeant aux gardiens dans les prisons canadiennes d'utiliser les « moyens les moins restrictifs »; dorénavant, on parlait de mesures « nécessaires et proportionnées » (Mulrooney, 2017, 161). Nous verrons aussi que le gouvernement Harper a coupé ou refusé de financer des programmes éducatifs tels que les prisons agricoles à Kingston (Dawe, 2015), Option-vie, et les Cercles de soutien et de responsabilité⁸ pour les agresseurs sexuels en libération conditionnelle (CBC News, 2015). Cette nouvelle culture punitive dans le SCC a eu pour résultat, entre autres, de détériorer la santé physique et mentale des prisonniers. Par exemple, une hausse de 210% des tentatives de suicide a été observée entre 2006-2007 et 2014-2015 (Zinger, 2016, 613). Mais regardons à présent d'autres modifications apportées par le gouvernement Harper avant de revenir à la question de l'impact global.

Doob décrit l'activité législative du gouvernement Harper de cette manière: « A plethora of reforms that can only be described as minor, trivial or redundant » (Doob et Webster, 2015). Doob donne l'exemple de l'augmentation de la sentence minimale à cinq ans, plutôt que quatre, pour un premier délit avec arme à feu.⁹ Il écrit ainsi: « The suggestion — it seems — is that people will be deterred by a possible five-year sentence but not a four-year sentence » (ibid.). Dans cette même veine, plusieurs chercheurs donnent l'exemple de C-35 *Loi sur la justice pour les animaux qui fournissent de l'assistance (Loi de Quanto)*. Cette nouvelle loi conservatrice punit le

⁸ Selon une étude financée par le gouvernement, ce programme, qui mobilise des bénévoles pour accompagner ces ex-détenus, réduit le récidive par 70% et épargne \$4.60 par dollar investi; CBC News, 2015.

⁹ Une des seules peines minimales obligatoires au Canada avant la prise de pouvoir par les conservateurs en 2006, cette loi libérale des années 1990 imposait une peine minimale obligatoire de quatre ans pour un délit avec une arme à feu.

fait de tuer ou de blesser un animal utilisé pour des services militaires ou policiers. En fait, une loi semblable existait déjà. Dans ce cas de 2013, la personne qui a tué Quanto, un chien de service de la police d'Edmonton, a reçu 18 mois de prison pour son geste (Mulrooney, 2017, 144). Comme quoi la loi existante criminalisait déjà le comportement en question. Ainsi, l'impact de la peine minimale obligatoire de Harper s'est avéré minime. Notons la lenteur dont ce gouvernement a fait preuve dans cette situation. L'introduction du projet de loi de Quanto fut soulignée par le premier ministre Harper lui-même aux côtés de sa femme et d'un membre du cabinet devant un groupe de dresseurs de chiens policiers (ibid.). Malgré ce moment théâtral qui n'a pas manqué de faire les manchettes, et malgré le soutien unanime de tous les partis à la Chambre ainsi qu'au Sénat, le gouvernement a laissé s'écouler 407 jours avant de le soumettre à la sanction royale en 2015 (Stobbe, 2018, 209-10).

Pour citer un autre exemple, penchons-nous sur la *Loi sur la protection des personnes âgées au Canada* de 2012. Celle-ci impose aux juges de considérer si « l'infraction a eu un effet important sur la victime en raison de son âge et de tout autre élément de sa situation personnelle, notamment sa santé et sa situation financière ». Ces trente mots constituent le texte intégral d'une nouvelle loi sans effet. Tous les juges du pays prenaient déjà en compte ces facteurs. « The government suggested that “this legislation would further support our Government’s common front to combat elder abuse in all forms” » (Doob et Webster, 2015). Bref, dans les cas que nous venons d'aborder, il s'agit moins de réforme substantielle que de théâtre législatif.¹⁰

Or, il n'est pas toujours facile de distinguer une loi à impact limité d'une loi symbolique, un fait que nous illustrerons à partir de quelques exemples. En 2014, une nouvelle loi reçoit la sanction royale qui interdit les méfaits sur les monuments

¹⁰ Voir aussi: Greenspan, E.L. et Doob, A. (2012, August 27). « Priority is on marketing in Tory anti-crime agenda; Harper. » *The Toronto Star*, A11. Greenspan, E.L. et Doob, A. (2013, January 16). « Harper's 'tough on crime' is all torque; despite the rhetoric, the Conservatives haven't addressed the system's real problems, say Edward Greenspan and Anthony Doob. » *The Globe and Mail*, A15.

commémoratifs de guerre. Il existait déjà une loi contre les méfaits en général; ainsi, la nouvelle loi créait des peines minimales obligatoires importantes pour des méfaits visant spécifiquement les monuments commémoratifs de guerre. Pourtant, depuis le passage de cette loi en 2014, sur un ensemble de 1 379 624 plaintes de méfait déposées auprès de la police (dont douze plaintes relatives à un monument commémoratif de guerre) ayant mené aux 82 943 accusations de méfait, seulement trois accusations de méfait contre un monument commémoratif de guerre ont été déposées (Stobbe, 2018, 209). Dans ce cas, nous avons des données précises qui nous permettent de mesurer le peu d'effet que la nouvelle peine minimale obligatoire a eu sur le système pénal. Cependant, pour les accusés, elle a éventuellement eu d'importantes répercussions, voilà la raison pour laquelle l'Association du Barreau canadien et la Cour suprême ont critiqué à juste titre ces lois, et cette dernière a invalidé plusieurs peines minimales obligatoires (ibid., 215; Mockle, 2017, 653-7).

« Impact limité » ne veut pas dire que l'impact soit limité pour une personne qui est condamnée dans le cadre d'une telle loi. Au contraire, plusieurs lois provenant du gouvernement Harper — par exemple, la comparution d'adolescents devant un tribunal pour adultes pour certains crimes, la libération conditionnelle plus difficile pour les condamnés d'agression sexuelle ou de meurtre — ont eu un impact déterminant. La deuxième application de la peine minimale obligatoire de la loi de Quanto a failli envoyer une étudiante ivre de l'Université Queen's en prison pour six mois pour avoir donné un coup sur le postérieur d'un cheval de police monté (Stobbe, 2018, 212). Cet effet est limité seulement considérant le nombre de cas en cause et par rapport à la rhétorique du gouvernement Harper. Heureusement, il n'est pas nécessaire de trancher si la loi sur les monuments de guerre est symbolique ou à effet limité. L'essentiel est de comprendre que l'impact n'est assurément pas systémique.

Pour comprendre l'impact des nouvelles peines minimales obligatoires, posons-nous quelques questions: 1) puisque la plupart des lois criminelles au Canada sont émises

avec des suggestions de peines minimales et maximales (non obligatoires), les nouveaux minimums obligatoires sont-ils démesurés par rapport aux sentences suggérées qui existent déjà? 2) Si Harper avait créé une nouvelle loi ou ajouté une précision à une loi déjà existante, à quel point le changement aurait-il touché un nombre élevé de cas? 3) Les peines minimales sont-elles adoptées avec une visée systémique et rigoureuse? Comme le note Doob en 2015 :

If the government believes, in fact, that sentences in general are too lenient, it could review sentencing generally and consider broad reforms that would accomplish its policy goals. But it has declined to do so. Instead, it has introduced one mandatory minimum after another, often in response to headlines somewhere in Canada, with no apparent consideration of the cumulative effect of these changes on the coherence of sentencing or the operation of the courts. Nor, for that matter, has the government taken into account the extensive research demonstrating the ineffectiveness of mandatory minimum sanctions in reducing crime (Doob et Webster, 2015).

Parfois, il est impossible de savoir avec précision l'ampleur de l'impact. Par exemple, les conservateurs ont créé une peine minimale obligatoire pour les cas de détournement d'argent supérieur à un million de dollars. En 2015, 94 425 incidents de fraude ont été signalés à la police, dont 15 729 cas ont abouti à une accusation. Les données ne nous disent pas le nombre précis de cas de fraude qui ont été touchés par les changements législatifs conservateurs, mais Stobbe doute que ce chiffre représente une majorité (Stobbe, 2018, 217-8).

Les revues de cette activité législative par Stobbe, Mulrooney, Doob et Webster arrivent toutes à la même conclusion: aucune de ces peines minimales n'impacte une large portion du système pénal. Certes, les conservateurs ont créé 60 nouvelles peines minimales en 10 ans par l'entremise de 42 nouvelles lois (Stobbe, 2018, 33). Le système pénal est sans doute lent à changer et il est possible que la plupart des changements soient toujours à venir. Mais Stobbe observe qu'en 2015, 2 118 681 délits ont été signalés à la police et que seulement 258 209 d'entre eux (12,19%) auraient pu être impactés par les changements législatifs qui augmentaient les peines.

D'autre part, 586 305 individus ont reçu des accusations de la police en 2015 et seulement 101 952 d'entre eux (17,39%) auraient pu être touchés par les changements. Et comme on l'a déjà vu grâce à l'exemple concernant la fraude, ce chiffre de 17% des accusations touchées par les changements législatifs conservateurs constitue une estimation maximale et représente en soi une surestimation. En somme, nous constatons que le durcissement législatif n'a pas touché plus d'un cinquième des personnes accusées et sans doute beaucoup moins.

Tout au long de son mandat, Harper aurait pu agir avec rapidité sur le plan législatif. Il aurait pu, par exemple, utiliser des projets de loi mammouth, même dans le cadre d'un mandat minoritaire, compte tenu du manque de résistance des autres partis (Stobbe, 2018, 216-7). Un des seuls exemples d'un projet de loi mammouth, C-10 *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, regroupait plusieurs projets de loi qui étaient morts au feuilleton sous le mandat conservateur minoritaire, et qui, d'ailleurs, n'avaient connu presque aucune résistance significative des autres partis. Pour la plupart, ces derniers s'y opposaient à tour de rôle pendant le mandat minoritaire, sans menace sérieuse de défaite. Dans cette même veine de théâtre législatif, les projets de loi morts au feuilleton qui composent C-10 n'ont connu presque aucune urgence législative de la part des conservateurs non plus (Stobbe, 2018, 187-8). Par exemple, le Parti conservateur a promis en 2006 de révoquer la clause de la dernière chance, qui donnait une lueur d'espoir aux criminels violents d'avoir une libération conditionnelle à un tiers de leur sentence. Ayant un impact sur quatre ou cinq personnes par année depuis son adoption (Webster et Doob, 2015, 315), cette promesse est devenue un projet de loi en 2009, soit trois ans après la prise de pouvoir de Harper et malgré le soutien des libéraux. Elle n'est devenue loi qu'en 2011 dans la loi mammouth C-10. Il serait difficile d'attribuer quelque retard que ce soit aux autres partis, puisque plusieurs projets de loi ont connu un soutien unanime à la Chambre des communes sans toutefois devenir des lois (Stobbe, 2018, ch. 8).

Un autre élément prépondérant dans la réalisation d'un virage punitif s'avère la nomination des juges qui condamnent les criminels. Harper a souvent échoué à combler les postes de juge ainsi que les comités de nomination des juges, jusqu'à ce que l'enjeu reçoive l'attention médiatique. Cet oubli a accru les délais judiciaires, et, éventuellement, a ralenti le processus de condamnation (Stobbe, 2018, 196).

Au niveau du financement, Harper n'a pas favorisé une augmentation de la capacité du système pénal, concernant, par exemple, le nombre de lits dans les prisons, l'embauche de policiers, de juges et de procureurs. Aux États-Unis, Clinton a offert un financement permanent pour l'embauche de 100 000 policiers supplémentaires à travers le pays. Harper a effectué une promesse semblable pour 3 500 policiers, soit environ un quart de la promesse de Clinton toutes proportions gardées, ou encore suffisamment d'argent pour soutenir pendant deux ans la croissance de la population du Canada (Stobbe, 2018, 192). D'ailleurs, alors que le financement consacré dans le cas américain était permanent, celui offert par Harper s'est révélé unique, et ce, malgré les promesses conservatrices et les plaintes des provinces de 2007 à 2012. À la fin du mandat de Harper, les effectifs par Canadien étaient identiques à ceux du début (Stobbe, 2018, 192-5). Harper a investi dans les prisons pour augmenter les salaires des gardiens et remplacer des institutions obsolètes construites en 1835, 1855, et 1961 (Stobbe, 2018, 200-1). Le nombre de lits en prison a augmenté, mais seulement proportionnellement à la population (ibid.).

Finalement, notons que le gouvernement Harper a échoué à créer un consensus autour de ses politiques pénales. Alors que les autres partis montraient assez peu de résistance face aux initiatives pénales du gouvernement au début de son mandat, celui-ci évoquait la mollesse de ses collègues parlementaires sur le plan criminel. Voici l'analyse de Stobbe de ses discours à la Chambre des communes:

Opposition members regularly complained that Conservative members were more interested in creating cleavages for partisan advantage than in the expeditious passage of legislative initiatives. The politics of cleavage reached

a rhetorical culmination when the Minister of Public Safety responded to a technical question on increased powers to police for the interception of electronic communications by telling a Liberal member, « He can either stand with us or with the child pornographers » (Stobbe, 2018, 216).

Cette tactique n'a pas amené de consensus à long terme. Selon Mulrooney (2017), les politiques de Harper ont connu une vive résistance de la part de la Cour suprême, des autres partis (surtout lors du mandat conservateur majoritaire) et des médias. Harper a effectué des changements d'une certaine importance, mais nous ne pouvons parler d'une réforme décisive du système. Les visées n'allaient pas en ce sens. Les politiques pénales de Stephen Harper semblent avoir légèrement accru la sévérité des peines, mais pas de manière significative. Le seul domaine de criminalité à avoir été fortement touché par le virage punitif de Harper concerne l'importation, la production et le trafic des drogues, mais il y a eu suffisamment de contrepoids dans d'autres domaines pour que le taux d'incarcération ne change pas. D'autre part, Harper n'a pas donné de directive particulièrement punitive aux procureurs fédéraux, n'a pas augmenté les budgets en proportion avec la population canadienne et n'a créé aucun consensus sur la nécessité d'imposer un durcissement.

1.4.1 Le ton et la rhétorique

Une étude de cas intéressante est celle de Dawe (2017), qui analyse la rhétorique du gouvernement Harper autour de la fermeture des prisons agricoles de Kingston. Nous avons déjà vu que l'essentiel des changements sous le gouvernement Harper se résume au châtement, à un durcissement vis-à-vis des criminels et à l'intention de mettre fin à la mollesse du Parti libéral en matière pénale. Chose intéressante selon Dawe, en justifiant la fermeture des prisons agricoles, les conservateurs n'ont jamais affirmé qu'ils avaient des valeurs différentes, n'ont jamais évoqué la nécessité d'être « dur », ni critiqué le laxisme du Parti libéral qui les a précédés (Dawe, 2017, 140). Ils ont plutôt présenté cette fermeture comme une opération de gestion fiscale prudente, prétendant que le programme s'avérait une source de gaspillage d'argent :

This allowed political actors to steer the conversation away from the government's neoconservative ideological and normative values and tough-on-crime approach to penal policy, shining the spotlight instead on a supposedly pragmatic and rigorous consideration of the usefulness and cost-effectiveness of the program (Dawe, 2017, 143).

L'étude note la présence du même genre de rhétorique au sein d'autres débats, par exemple lorsque Harper traite des études scientifiques démontrant les effets nocifs de la marijuana. Pourtant, lorsque ces études lui ont été demandées, Harper a refusé de les fournir. Après des recherches exhaustives à ce sujet, il est devenu clair que celles-ci n'existaient pas (ibid., 134). Bref, l'auteure conclut qu'il s'agit de la *realpolitik* : « conservatives used modern rhetoric etc. to appear modern » (ibid., 131).

Le discours du gouvernement Harper représente en lui-même un changement radical. Watts note que ses projets de loi, sa principale intervention, « apparaissent comme de l'ordre de la riposte plutôt que de la rationalité » (Watts, 2015, 32). Cette rhétorique est déployée de manière opportuniste en réaction aux événements. L'argument le plus important, souvent répété à la Chambre des communes, était la nécessité d'être « tough-on-crime », en contraste avec la mollesse des autres partis. Les conservateurs sont même allés jusqu'à fabriquer la résistance des autres partis. Stobbe donne l'exemple du projet de loi C-54 sur les « infractions d'ordre sexuel à l'égard d'enfants » en 2010, 1 676 jours après la prise de pouvoir conservatrice, qui n'a connu aucune résistance. Il a toutefois été abandonné lors de l'élection de 2011. Harper n'a pas attribué son échec à sa négligence, mais à un facteur externe: « obstruction from the Ignatieff-led Coalition — true to its soft-on-crime ideology » (Stobbe, 2018, 216).

Watts constate le rôle central que joue la victime dans la rhétorique de Harper:

D'une part, on se sert d'elle comme figure de proue de la nécessité de punir. [...] La peine doit punir jusqu'à ce qu'on ait l'impression que justice ait été rendue pour les souffrances vécues. D'autre part, la victime est très présente dans les débats. Elle raconte son histoire, les conséquences de sa victimisation, l'importance de punir pour éliminer le risque de victimisation pour l'ensemble de la société canadienne. Elle dénonce également les failles du système de

justice et présente des exemples de cas de récidive exceptionnels (Watts, 2015, 119).

1.5 Conclusion

Stobbe note que les déclarations initiales d'un nouveau projet de loi semblent avoir été plus importantes que l'action et le suivi :

The substance of the legislation sometimes promised little substantive effect. Existing offences were subdivided to create new offences; laws were proposed to increase punishments for high profile, but very rare, offences; and mandatory minimum sentences were stipulated that were within the sentencing ranges already being imposed by the courts. Taken together, it appears that much of the Harper administrations' criminal justice legislation was driven by the desire to create the impression of toughness rather than to actually increase carceral outcomes (ibid., 228.).

Bref, selon Stobbe, Mulrooney, Webster et Doob, le gouvernement Harper a priorisé la mise en scène plutôt que le contenu. Il a effectué des changements significatifs, mais non radicaux et peu systémiques. Le changement le plus important concernait sa rhétorique. Pourtant, il ne faut pas conclure qu'un changement de rhétorique n'est pas significatif, car ce dernier a des répercussions concrètes. Nous avons vu dans le rapport de l'enquêteur correctionnel du Canada Ivan Zinger que les changements culturels peuvent avoir des effets systémiques sur la santé physique et mentale des détenus. Il semble effectivement que Harper ait changé la culture au Service correctionnel du Canada (SCC) par sa rhétorique et par les ordres de ses ministres aux hauts fonctionnaires, et d'autres moyens, même si ce changement ne semble pas avoir été toujours intentionnel.

Il est tout de même vrai que le gouvernement Harper a augmenté l'élément de dénonciation du système pénal en promettant de durcir les peines (même si c'était de manière trompeuse). Mais il est clair que, par ces lois visant par exemple les monuments commémoratifs de guerre ou la course en voiture, Harper ne visait pas à empêcher la criminalité par un effet de dissuasion, même symbolique.

CHAPITRE II

REVUE DE LITTÉRATURE SUR LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE JUSTICE

It is difficult and dangerous to impute motivations to actions. People, and governments, usually have many motivations for actions. Any request for an explanation of a motivation will result in a justification—a constructed case in which the most reputable of these motivations are presented. Establishing intentions and motivations is thus difficult in normal situations. It becomes even more problematic when dealing with political decisions in which there is almost assuredly some degree of Machiavellian deceit (Stobbe, 2018, 183-184).

Alors que les analyses dans le premier chapitre font plus ou moins consensus, nous verrons une diversité d'arguments dans cette revue de littérature sur les motivations du gouvernement Harper. Or, l'argument qui ressort le plus est celui selon lequel les politiques pénales ont été motivées d'abord par l'idéologie.

2.1 Définitions: la motivation, l'idée-force, l'idéologie

Définissons quelques termes afin de préparer cette revue de littérature. Comme noté dans la citation de Stobbe au début de ce chapitre, il n'est pas évident d'attribuer une motivation à un acteur, particulièrement lorsqu'il œuvre en politique, et surtout lorsque celui-ci se nomme Stephen Harper. En même temps, tous les auteurs recensés ici, même Stobbe, ont attribué une motivation à ces politiques pénales. Nous constatons donc qu'étudier la motivation est risqué quoique nécessaire. Nous pouvons toutefois

supposer que si Harper répète une idée depuis des années, et ce, en public, en privé, au pouvoir et en dehors du pouvoir, que cet argument revêt une certaine importance.

La motivation est ce qui fait tendre un être vers une action. Nous parlons ici d'une raison, car dans un certain sens, il y a un avantage perçu à l'action, et donc un argument, même si inconscient, en sa faveur. On peut parler de considérations culturelles, physiologiques, esthétiques et éthiques. La motivation est complexe, car plusieurs niveaux entrent en jeu simultanément. Il est impossible de l'extérieur, et même souvent de l'intérieur, de savoir comment un acteur a pesé chaque argument dans une décision.

Deux types d'arguments prédominent dans l'étude des idées politiques : le premier est l'argument selon les avantages matériels à un certain groupe, telle l'inclusion de l'Ouest dans la vie politique au Canada. Il s'agit d'une motivation économique : la prospérité individuelle et collective. Le deuxième argument est que l'adoption d'une idée politique engendrerait une société plus juste ou harmonieuse. Ce type d'argument donne un sens plus large à une idée ainsi qu'un élément de Justice,¹¹ de beauté et de sacrifice. Le postulat ici est que, lorsque ces deux éléments convergent — l'intérêt matériel et la vision de la Justice — pour les fins de ce mémoire, nous parlons d'une idée-force. Une idée est plus générale qu'une idée-force: une idée peut être une croyance à propos du fonctionnement prévisible du monde. Cependant, les croyances ne génèrent pas forcément une motivation. Lorsque nous rencontrons une idée-force, une idée politique qui promet une société plus juste et un avantage économique, il devient raisonnable de supposer que celle-ci correspond à une motivation politique,

¹¹ Pour éviter la confusion, ce mémoire distingue entre, d'une part, le système de justice (« j » minuscule), c'est-à-dire le système pénal, les forces de l'ordre, et, d'autre part, l'idéal de la Justice (« J » majuscule), un idéal quasi-utopique de ce que la société devrait être, un concept clé pour comprendre les idéologies. La justice et la Justice sont bien sûr étroitement reliées, mais cette distinction nous sera tout de même utile.

même s'il faut toujours tenir compte de l'impact d'autres motivations extra-idéologiques, un terme que nous définirons ultérieurement.

Pour illustrer nos propos: Harper se plaît à dire que les experts du consensus libéral du Canada central ont tendance à défendre leurs propres intérêts (Mulrooney, 2017, 151-2). Ceux-ci, selon Harper, vivent de salaires et de fonds de recherche en provenance du gouvernement (par exemple, Harper, 2018, 24). Selon Harper dans un document stratégique à l'attention de Preston Manning en 1989, ces experts et fonctionnaires auront tendance à trouver que tout problème nécessite l'expansion de l'État-providence, par exemple une étude gouvernementale, plus de fonds affectés à la recherche et à l'action sociale-démocrate du gouvernement (Johnson, 2009, 117-120). D'un autre côté, ces experts en matière pénale croient chercher un monde meilleur où les criminels s'intègrent de manière harmonieuse à la société. Voilà un parfait exemple d'une idée-force: l'alignement des valeurs et des intérêts. Il ne faut pas nécessairement être en accord avec l'analyse de Harper pour comprendre le pouvoir d'une idée-force.

Même si nous sommes obligés de constater que le niveau de précision de cette étude est relativement bas étant donné que nous ne pouvons savoir le poids respectif de chaque argument dans la motivation de Harper et ses collègues, il vaut la peine de rechercher ses idées-forces et ses autres motivations extra-idéologiques.

Le mot « idéologie » comporte souvent une connotation péjorative quand il est considéré comme une « fausse conscience » du monde. Par exemple, Jeffrey oppose les politiques idéologiques de Harper en matière pénale aux politiques basées sur des preuves scientifiques soumises à la critique rationnelle (Jeffrey, 2015, 214). Mais pour les fins de ce mémoire, nous entendons le mot idéologie sans signification péjorative : un système d'idéaux et de valeurs plus ou moins équivalent à une vision de la Justice.

Dans l'idéologie nous songeons à une société plus juste ou plus belle, une société idéale. Ce genre de vision a énormément de poids en politique.¹²

Quant au mot « extra-idéologique », dans ce contexte, il est le contraire d'une explication idéologique. Il n'attribue aux politiques pénales de Harper aucune motivation idéologique. L'extra-idéologique veut dire que ces politiques pénales répondent à quelque chose de plus terre-à-terre. Harper veut peut-être se distinguer de l'autre parti, suivre l'électorat, imiter les États-Unis ou bien répondre à une expérience personnelle vécue dans son milieu familial; elle peut s'illustrer comme une simple erreur, l'envie de faire plaisir à un ami, une soif de pouvoir ou d'argent. Bref, l'extra-idéologique ne représente ni « le conservatisme » ni le romantisme. Une explication purement extra-idéologique présume que si, par exemple, l'autre parti était dur sur le crime, Harper serait mou; que si l'électorat voulait plus de justice réparatrice, Harper suivrait ce souhait avec autant de plaisir. Bien sûr, les motivations idéologiques et extra-idéologiques coexistent dans le cas qui nous occupe. La thèse de ce mémoire indique seulement que les motivations idéologiques ont eu une priorité décisive dans les politiques pénales du gouvernement Harper.

2.2 Biographies

Ibbitson est l'un des seuls biographes à s'attarder aux politiques pénales de Harper, ce qu'il décrit comme un des « grands exploits » de son gouvernement. Ibbitson croit que Harper a mis en place des politiques publiques radicales qui visaient une

¹² Harper affirme dans *Right Here, Right Now* (2018) que le conservatisme à son meilleur n'est pas une idéologie dans ce sens, mais devrait être l'application pragmatique « de nos valeurs ». Harper prétend que la différence entre, d'une part, le conservatisme, et, d'autre part, le libéralisme et le socialisme, tient à son pragmatisme: le conservatisme apprend des « leçons du passé » pour mieux avancer vers l'avenir, plutôt que d'imposer un idéal abstrait à la réalité. Son souci principal concerne ce qui « fonctionne » (Harper, 2018, 78, 169-70). De toute façon, il est impossible de dire si quelque chose fonctionne sans en connaître les buts, c'est-à-dire les valeurs et les idéaux visés ou ce que nous appelons l'idéologie. Donc pour les fins de ce mémoire, tout en tenant compte de la distinction un peu douteuse effectuée par Harper, nous désignons le conservatisme comme une idéologie.

transformation majeure du système pénal (Ibbitson, 2015, 535). Or, à la lumière de ce que nous avons vu jusqu'ici, cet argument est dans l'erreur. Nous ne pouvons considérer les politiques du gouvernement Harper comme une véritable tentative de réforme pénale, même en tenant compte de la nature symbolique de la dénonciation.

Le seul autre commentaire pertinent d'Ibbitson réside dans son argument selon lequel les politiques pénales de Harper plaisent aux électeurs immigrants (Ibbitson, 2015, 428). Celui-ci trouve écho non seulement chez Boessenkool et Speer, mais aussi dans le livre de Stephen Harper paru en 2018, à savoir que les immigrants en général partageraient les valeurs conservatrices en matière de crime et de châtiment (Boessenkool et Speer, 2015;¹³ Harper, 2018, 137). Ce point sera pertinent durant notre discussion sur le romantisme pénal. Pour l'instant, notons seulement un fait étrange: Harper a fait de l'enjeu criminel une priorité centrale de son gouvernement. Des promesses de durcissement apparaissent depuis 1989, mais les biographies sur lui n'en parlent quasiment pas.

2.3 Opportunisme électoral?

La prochaine explication est celle voulant que les politiques pénales du gouvernement Harper ne soient que des politiques à visée électorale, que ce soit pour gagner des votes ou pour distraire l'électorat. Cet argument est soutenu par un exemple saisissant: pendant la période électorale de 2006, avant que Stephen Harper ne devienne premier ministre, un meurtre à Toronto fait les manchettes le lendemain de Noël. Selon Ibbitson, l'appui pour les conservateurs monte en flèche parce que Harper possède à ce moment un avantage dans les sondages en matière pénale. De surcroît, la GRC ouvre cette même semaine une enquête sur le ministre des Finances libéral. Ibbitson conclut: « La semaine de Noël, les libéraux perdirent l'élection » (Ibbitson, 2015, 308-

¹³ Notre analyse n'est pas d'accord avec la conclusion suivante de ces auteurs: « The totality of the agenda was a reshaping of the criminal justice system to focus on public safety as the primary consideration », Boessenkool et Speer, « Ordered Liberty » *Policy Options*, 2015.

110). Cet événement n'aurait pas manqué de faire effet sur le grand stratège qu'est Harper, au moins s'il n'avait pas encore eu sa stratégie pénale en tête. Effectivement, comme nous l'avons vu, Harper ne ratera plus jamais une occasion de souligner un événement criminel marquant. C'est donc sans surprise que plusieurs attribuent ses politiques pénales à un opportunisme électoral. Quelques citations donnent la teneur de l'analyse universitaire: « The motivation for the Tories' approach was simple enough — being tough on crime attracted votes » (Martin, 2010, 212). Doern affirme: « Political theatre and symbolic ritual are the instruments of choice when governments contemplate how to appear effective on issues that are resistant to easy amelioration » (Doern, 2014, 53-6). Nous aurions pu citer d'autres exemples (Ditchburn et Fox, 2016, 218-219; Watts, 2015, 119). Mais terminons avec une citation provenant de la thèse doctorale de Stobbe:

The tough-on-crime legislative program appears to have been directed at positioning the CPC as the only party responsive willing [sic] to address Canadians' fear of crime. On occasion, it appears to have been intended to foster this fear as well. [...] In the language of political manipulators of public opinion, « keeping the issue alive, » « driving wedges, » and « mobilizing the base » are of import. With this, actions in the form of holding press conferences, introducing legislation, and creating forums for « victims » to applaud the legislative initiatives are as important as the results of the legislation—or indeed, whether it is even passed (Stobbe, 2018, 183-4).

L'opportunisme est un argument extra-idéologique, car si le seul souci de Harper avait été de suivre les sondages, de se distinguer du Parti libéral ou d'unir son parti, les valeurs conservatrices n'auraient pas été en jeu, pour ainsi dire. Cet argument implique que Harper suit les sondages en matière pénale et non pas l'idéologie. Si son calcul électoral était favorable à l'amollissement, plutôt qu'au durcissement de la rhétorique pénale, cet argument prétend que Harper le ferait sans broncher afin de remporter les élections. Selon cet argument, l'important pour Harper est de gagner. Mais la force de cet argument est limitée, même si celui-ci recèle une part importante de vérité.

À travers les biographies écrites sur lui, nous observons un consensus autour de l'idée que Harper ne cherche pas le pouvoir pour le pouvoir. Or, Harper agit selon une idéologie, mais il est aussi rusé. Il est plausible que le vrai but des politiques pénales de Harper vise à gagner suffisamment de poids électoral pour — spéculons sur deux possibilités — construire des oléoducs ou pour donner plus d'autonomie à l'Alberta. Autrement dit, Harper est conservateur, mais chacune de ses politiques ne possède pas forcément un caractère conservateur. Ainsi, il est plausible que ses politiques pénales lui donnent la force électorale d'accomplir son « vrai but. » Mais quel est ce vrai but? Il serait difficile de le démontrer, bien sûr, mais les études consultées n'entrevoient aucun autre vrai but que de transformer le Canada dans une direction conservatrice. Aussi, demandons-nous pourquoi Harper met autant d'énergie dans le dossier pénal si son véritable intérêt se trouve ailleurs. De plus, il n'existe aucune preuve que le gain électoral ait été particulièrement significatif, malgré ce premier exemple qui a, en effet, probablement aidé à faire élire Harper au pouvoir. Plusieurs conservateurs se sont opposés à ces politiques et les recherches n'ont trouvé aucune pression pour les mettre en place. De la même façon, s'il s'agit de politiques électorales à court terme, comme le prétend Doern (2014, 53), comment expliquer le fait que le châtement demeure le concept central de Harper par rapport au crime depuis les débuts du Parti réformiste? S'il ne s'agit pas d'idéologie, c'est une stratégie électorale à très long terme. D'autre part, plusieurs auteurs nous mettent en garde contre l'interprétation selon laquelle le durcissement pénal ne sert que l'opportunisme électoral (par exemple, Pratt, 2007, 3; Mulrooney, 2017, 38-9).

Mais plus important, la littérature sur le conservatisme comme idéologie abonde en références sur l'importance du châtement en soi pour le conservatisme, notamment chez Scruton, mais aussi chez Honderich et d'une certaine manière chez Kekes

(Scruton, 2001, 86; Honderich, 2005, 104, 284-294;¹⁴ Kekes, 1998, 45). Certes, Harper agit selon une idéologie, mais il a su éliminer du programme conservateur les éléments qui ne pouvaient être gagnants, comme l'interdiction de l'avortement. Fort probablement, il a conservé ses politiques pénales de durcissement parce qu'il les croyait profitables aux niveaux électoral *et* idéologique. Bref, l'erreur ici serait de croire qu'une motivation idéologique est incompatible avec une sélection pragmatique selon la faisabilité électorale. Mais même si Harper n'était motivé que par l'opportunisme, ce qui semble loin d'être le cas, nous ne pourrions écarter la question du lien entre le conservatisme et le châtement, parce que ces politiques pénales, selon plusieurs chercheurs, plaisent surtout à la base politique conservatrice.¹⁵

Une variante donc de cet argument extra-idéologique d'opportunisme électoral consiste à attribuer ces politiques à la base conservatrice. Les politiques pénales de Harper viseraient à donner l'illusion à cette base que Harper se distingue de ses opposants libéraux sur ce dossier et donc généralement. Pourtant, le premier ministre n'aurait aucun penchant particulier pour le châtement et serait au courant de la nature symbolique et inefficace de la majorité de ses politiques pénales.¹⁶ Cependant, au cours de nos recherches, nous n'avons constaté la présence d'aucune pression importante vis-à-vis de Harper en vue d'un durcissement des politiques pénales. Au contraire, tous les signes montrent des politiques imposées d'en haut. Il suffit d'observer sa façon de profiter de chaque crime spectaculaire pour marteler son

¹⁴ Honderich semble tenté de définir le conservatisme comme la recherche de ce qu'on mérite. Bien qu'il ne le définisse pas de cette manière, le fait qu'il en parle pendant plusieurs pages montre qu'il existe un lien, au moins *prima facie*, entre le conservatisme et le châtement.

¹⁵ Nous avons déjà vu cette suggestion par Black lorsqu'il dit que Harper peut déjà compter sur les votes des membres d'une certaine école de pensée conservatrice qu'il nomme: « the jail 'em, flog 'em, hang 'em school ». Black, *National Post*, 2011.

¹⁶ « Anthony Doob appeared as an individual six times before House of Commons committees and three times before Senate committees to explain that harsher punitive measures did not necessarily reduce crime or improve public safety » Stobbe, *Was Stephen Harper Really Tough on Crime? A Systems and Symbolic Action Analysis*, 2018, p. 15.

message.¹⁷ D'après Stobbe: « The members of the Harper administrations used their power to introduce legislation to maintain the centrality of safety from criminal activity as a central political issue even during a period of a sustained drop in reported crime rates » (Stobbe, 2018, 9, 21; voir aussi Doob et Webster, 2015). Pratt donne plusieurs exemples de politiciens qui ont résisté aux importantes pressions du populisme pénal (voir un exemple australien dans Pratt, 2007, 73; voir aussi Mulrooney, 2017, 247). Par contraste, malgré l'importante autonomie et le soutien de ses ministres (Martin, 2010, 70), Harper a été le visage et le porte-parole de ces politiques dans un contexte avec peu de pression pour elles et même de la résistance.¹⁸ N'oublions pas non plus que la province de l'Alberta a effectué une importante décarcération dans les années 90, sous un gouvernement conservateur (Webster et Doob, 2014). Nous avons déjà vu quelques exemples, comme Conrad Black, des conservateurs qui s'opposaient aux politiques pénales de Harper. Il serait donc faux de croire que cette base a un parti pris pour la punition. Néanmoins, le calcul électoral a bien sûr été un facteur important, la base conservatrice se préoccupe de l'enjeu criminel, cette base a sans doute un certain penchant pour le châtement; Harper voulait effectivement que le Parti conservateur se distingue du Parti libéral. Tous ces constats comportent une part de vérité. Le problème est l'écart entre l'effort le gouvernement a mis dans ce dossier et l'avantage qu'il pouvait s'attendre à en tirer, même auprès de sa base.

¹⁷ Un auteur désigne le style du gouvernement Harper en matière pénale comme « a moral crusade » Prince, Michael J. *Revue canadienne de politique sociale*, 2015, p. 62.

¹⁸ Selon Ian Brodie, chef de cabinet de Harper: « Toews, he said, then spent years arguing with Statistics Canada that “the crime stats they collect massively understate crime in a known, systematic way.” StatsCan reported on aggregate crime as reported to the police. “The problem,” said Brodie, “as anyone who gives it a split second of thought realizes, is that not all crime gets reported to the police.” » Martin, Lawrence. *Harperland: The Politics of Control*. Toronto: Viking Canada, 2010, p. 70.

Un deuxième problème est qu'il nous manque un lien explicatif. L'attachement de l'idéologie conservatrice au châtement, que ce soit chez Harper ou chez sa base, n'est toujours pas clair.

Mais voilà un troisième problème: vu que la base et Harper sont tous les deux conservateurs et que le châtement du criminel au premier abord semble être une politique pénale conservatrice, il nous manque une explication pour le caractère symbolique, quasiment trompeur et *top-down*, des politiques du gouvernement Harper. Cette explication par l'opportunisme n'explique pas pourquoi le gouvernement conservateur n'a pas simplement imposé un changement radical et systémique au système pénal, comme il aurait très bien pu et comme la plupart du pays croyait qu'il était en train de faire. Même en tenant compte du gradualisme de Harper,¹⁹ il est clair que ses ambitions donnaient la priorité au symbolique sur le substantiel. Mais en même temps, il est invraisemblable que cet homme conservateur et idéologique, qui consacre sa vie politique à transformer le Canada dans une direction conservatrice, avance des idées conservatrices de châtement du criminel avec autant d'enthousiasme, mais seulement par opportunisme électoral. Il voulait se distinguer du Parti libéral non pas dans les apparences mais dans la substance.

2.4 Populisme pénal

Il est possible de voir dans ces politiques pénales de Harper un cas classique de populisme pénal. Comme dans le cas de l'opportunisme électoral, nous reconnaissons que cette idée révèle une part de vérité. Alors que l'aspect idéologique du virage punitif dans le monde (surtout la partie anglo-saxonne) attise peu la curiosité, l'aspect populiste a fait l'objet de plusieurs livres. Bien qu'il ne soit pas de notre ressort de recenser ici cette littérature, faisons un survol rapide. D'abord, définissons le

¹⁹ La philosophie de Harper qu'il qualifie de conservatrice, selon laquelle il faut effectuer de changements lents (ex. Harper, *op. cit.*, 2018, 78, 91).

populisme: « an ideology that considers society to be ultimately separated into two homogeneous and antagonistic groups, ‘the pure people’ versus ‘the corrupt elite’, and which argues that politics should be an expression of the *volonté générale* of the people » (Mudde, 2004, 543).²⁰ Notons tout de suite que le populisme pénal évoque une idée-force sans ambiguïté: les intérêts matériels et une vision de la Justice sont tous deux clairement évoqués par le souhait populiste *d’inclusion*, un souhait que la volonté du « peuple » soit la volonté des élites. Mais malgré cette idée-force claire, il ne s’ensuit pas que le populisme pénal forme une explication idéologique pure et simple de ces politiques. Selon Taguieff, le populisme correspond à un style ou un argument politique, mais il dépend d’une idéologie quant à son contenu (Taguieff, 1997, 7-10). Pour Mudde, le populisme est une idéologie mais une idéologie de noyau-mince (« thin-centred ideology »), qui peut se mélanger avec d’autres idéologies (Mudde, 2004, 544). Cette section discutera la possibilité que nous puissions comprendre les politiques pénales de Harper en ayant recours seulement à l’idée du populisme.

Le populisme comporte deux caractéristiques dans le champ des politiques publiques pénales: d’abord, comme nous venons de le voir, une opposition se présente entre le peuple et l’élite (il y a souvent un *out-group*; dans ce cas, les criminels). Ensuite, lié au caractère anti-élitiste, nous observons un certain anti-intellectualisme sélectif communiqué à travers un style de communication particulièrement sensationnel qui rappelle les tabloïds (Doern, 2014, 54; Pratt, 2007, 17; Watts, 2015, 17). Le populisme pénal depuis les années 1970 a revêtu le caractère d’un « virage punitif » dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis. La force du populisme pénal, selon Pratt dans son survol de ce phénomène mondial, vient de la manière dont il utilise les criminels comme de la matière symbolique afin d’exprimer une exclusion plus large

²⁰ Voici la définition de Pratt : « populism exists wherever there is an ideology of popular resentment against the order imposed on society by a long established, differential ruling class which is believed to have a monopoly of power, property, breeding and fortune » (Pratt, 2007, 9).

(Pratt, 2007, par exemple aux pages 59-60). Pour Pratt, ce populisme pénal résulte des doléances floues et difficiles à exprimer: l'exclusion sociale, la mondialisation culturelle et économique, le déclin des églises traditionnelles et la transformation de la famille avec le divorce. Les criminels symbolisent donc cet enjeu abstrait et deviennent donc à la fois un bouc émissaire et une manière facile d'exprimer des mécontentements par rapport à des problèmes sociétaux complexes. Voilà pourquoi le populisme pénal montre souvent un caractère intuitif et un désintérêt pour l'expertise (Pratt, 2007, 12). La structure argumentative de ce populisme laisse croire que l'élite favorise un groupe qui devrait être exclu de la société (les criminels) alors que le peuple est ignoré (Pratt, 2007, 12).

Nous observons aisément ce genre de rhétorique chez Harper (cf. Watts, 2015, 114). Par exemple, lorsqu'il parle des universitaires qui critiquent son approche, Harper répond: « these are the people who have advised soft-on-crime policies for 30 or 40 years... Yes, we believe they are wrong » (citation de Harper (2007) Mulrooney, 2017, 147). Quant à l'importance d'un durcissement des peines pour que cette dernière soit proportionnelle au délit commis : « while the vast majority of every demographic in every community in this country live by these principles [...] there is a minority who don't get it » (ibid.). Dans sa rhétorique, les élites forment la racine même du problème:

It's one thing that they, the criminals, do not get it, but if you don't mind me saying, another part of the problem for the past generation has been those, also a small part of our society, who are not criminals themselves, but who are always making excuses for them, and when they aren't making excuses, they are denying that crime is even a problem: the ivory tower experts, the tut-tutting commentators, the out-of-touch politicians. « Your personal experiences and impressions are wrong, » they say. « Crime is not really a problem » (citation de Harper (2007) dans Mulrooney, 2017, 145).

Nous rencontrons à nouveau la stratégie populiste cherchant à favoriser le récit saisissant des victimes plutôt que les statistiques; la victime symbolise le peuple, victime de la négligence et la condescendance de l'élite (Mulrooney, 2017, 149). Par exemple, Harper dit: « These men, women and children are not statistics. They had

families, friends, hopes and dreams, until their lives were taken from them » (Mulrooney, 2017, 149). Nous constatons sans difficulté une attitude semblable de la part des membres du gouvernement Harper envers les experts qui soutiennent plus généralement le consensus libéral. L'exemple le mieux connu est lorsque le ministre de la Sécurité publique Rob Nicholson dit en 2010: « We don't govern on the basis of statistics, [...] we govern on the basis of what we hear from the public and what law enforcement agencies tell us » (ibid.). Autrement dit, le gouvernement Harper croit avoir un mandat provenant directement du peuple, et ce mandat est plus important que les statistiques et les prétendues preuves (ibid., 150).

Penchons-nous maintenant sur la lacune de la perspective selon laquelle les politiques pénales du gouvernement Harper ne relèvent que du populisme: leur caractère conservateur.²¹ Pratt, comme Taguieff et Mudde cités plus haut, note que le populisme peut être de gauche ou de droite (Pratt, 2007, 20-21). Pratt explique ainsi ce caractère conservateur du populisme pénal dans tous les pays qu'il recense:

Given that the political establishment in the post-war period has come to be associated with a benign liberalism in penal affairs, penal populism will inevitably take a reactionary, regressive stance against this. [...] For this reason, it has been hostile to the rights-based claims usually made by pressure groups campaigning on criminal justice or penal matters. This is because 'rights are tools of an embattled minority while populism sees the majority as embattled and blames excessive deference of the state to rights claims of minorities for that injustice' (Taggart 2000: 116). [...] P]enal populism attempts to reclaim the penal system for what it sees as the oppressed majority and harness it to their aspirations rather than those of the establishment, or those of liberal social movements that pull in the opposite direction to which it wants to travel (Pratt, 2007, 21).

Autrement dit, pour Pratt, dans son tour d'horizon sur le populisme pénal, ce dernier revêt un caractère conservateur et punitif parce que les politiques pénales dominantes

²¹ « Without a doubt 'conservatism' has dominated the politics of crime and its control since the 1970s in many western liberal democracies » Mulrooney, Kyle. *Resisting the Politics of Punishment*, 2017, p. 270.

sont « libérales ». Mais cet argument, le seul dans son livre de 2007, n'est pas adéquat pour expliquer le caractère fortement conservateur de ces politiques pénales. Il n'explique ni l'importance du domaine pénal pour ce populisme par rapport à d'autres domaines (l'éducation, les médias, le travail), ni comment il serait intéressant pour le « peuple » de reprendre possession du système pénal pour l'inclusion sociale, ni l'importance centrale du châtimeut plutôt que la protection du public ou l'expérience des victimes. En plus, la plupart des manifestations de populisme au monde (Amérique Latine, Russie, Prairies des années 1890) n'ont pas connu un mouvement semblable de populisme pénal. Depuis les années 1970, pourtant, la volonté punitive semble être l'apanage du populisme de droite. Ce constat montre la confusion conceptuelle et causale lorsque les chercheurs confondent le populisme avec le conservatisme en considérant leurs sources comme étant identiques. De ce fait, notre argument au chapitre 4 et 5 sera qu'il faut un nouveau concept, le romantisme pénal, afin de bien comprendre une grande partie de cette discussion sur le rôle du châtimeut comme renfort à la cohésion sociale.

Si nous comparons nos observations vis-à-vis de Harper avec l'analyse de Pratt, le portrait du populisme pénal de ce dernier devient moins convaincant. Selon Pratt, le populisme pénal résulte de plusieurs causes: la détérioration de l'État-providence dans le néolibéralisme, la diminution du pouvoir de l'État-nation par rapport aux forces supranationales et locales et le déclin de déférence à l'autorité experte (Pratt, 2007, 52-65). En même temps, Harper et d'autres porteurs du populisme pénal s'opposent à l'État-providence de manière néolibérale, souhaitant « réduire la taille de l'État » (Ibbitson, 2015, 367, 416), et projettent l'image d'un leader fort. Bref, par moments, l'argument du populisme pénal est difficile à croire, car il peut se résumer ainsi : les porteurs du populisme pénal répondraient à une perte en s'opposant farouchement au retour de la chose perdue. Nous affirmons que les politiques pénales du gouvernement Harper portent la marque du populisme pénal et qu'il y a un lien entre celles-ci et la mondialisation, le déclin de l'État-providence et ainsi de suite, mais encore une fois,

le concept de populisme ne suffit pas pour expliquer le recours au châtement. Le concept de romantisme pénal entend mieux compléter ce portrait.

2.5 Le paradoxe des deux premiers chapitres

Avant de plonger dans les ouvrages qui déterminent une motivation idéologique chez Harper, nommons une tension entre les deux premiers chapitres jusqu'ici. Au cours de la première partie de ce travail, nous avons compris que les politiques pénales du gouvernement Harper ont préféré le symbolique au substantiel. Le gouvernement a créé l'impression d'un durcissement majeur, alors que l'impact global sur le système pénal s'est révélé limité. À la lecture de la présente partie du travail et en ayant en tête l'argument du premier chapitre, le lecteur pourrait s'attendre à ce que la motivation de Harper relève de gains électoraux ou du populisme pénal, en ce qu'elle vise à créer l'illusion qu'il s'attaque à un problème épineux. Mais au contraire, cette perspective entraîne une panoplie de problèmes.

Nous faisons le même constat à partir de la perspective inverse. L'argument de ce deuxième chapitre est que les politiques pénales de Harper sont motivées d'abord par l'idéologie. Par conséquent, on aurait pu s'attendre à ce que le premier chapitre traite de changements cruciaux, voire radicaux, des politiques pénales. Au minimum, on s'attend à son gradualisme : des politiques qui transforment le système pénal selon une direction claire, même si c'est de manière lente. Il semble quasiment certain que Harper a mis autant de son temps précieux sur ce dossier parce qu'il le croyait le moyen le plus efficace pour réaliser un Canada plus conservateur. Et pourtant, nous constatons que l'ambition de la plupart des politiques pénales se limite au symbolique. Voilà leur paradoxe, c'est-à-dire ce qui va à l'encontre de nos attentes.

2.6 Idéologie punitive

John Weissenberger, un ami de longue date de Harper, dit à son sujet: « He feels that if you commit a crime the punishment should fit the crime. It's traditional conservatism in that it's the same type of idea he was raised with. It's closer to the average guy's view of law and order » (Martin, 2010, 70). Cet indice intéressant nous montre sur la bonne piste avec une explication idéologique. Notons le mélange de principe et de sélection pragmatique qui s'accorde avec notre thèse. Nous allons nous attarder sur trois analyses des politiques pénales du gouvernement Harper qui suivent cette ligne de pensée.²² La première, de Frédéric Boily, définit le conservatisme comme suit: « les conservateurs veulent protéger la communauté et ses traditions, alors que toute l'attention des libéraux est tournée vers la protection de l'individu » (Boily, 2016, 24). Malheureusement, dans sa discussion sur les politiques de loi et l'ordre de Harper, il ne traite pas de la question de la motivation de Harper. Mais, sa brève définition du conservatisme laisse entrevoir son analyse: selon sa perspective, les libéraux ont accordé trop d'attention aux droits des criminels. Quant à la communauté et des traditions, il est moins clair comment le châtement les protège.

Un commentaire de Pratt sur le populisme pénal peut clarifier le lien entre le châtement et la tradition.²³ Pratt rappelle le point de vue durkheimien sur le châtement, où la

²² Un autre argument, moitié idéologique et moitié extra-idéologique, est celui selon lequel les politiques pénales de Harper constituent un coup de génie stratégique parce qu'elles plaisent à la fois au conservatisme économique et moral, permettant ainsi à Harper d'unir son nouveau Parti conservateur. Le courant économique, selon cet argument, défend la liberté tout en reconnaissant le besoin d'un État fort pour la protéger au besoin; le conservatisme moral, pour sa part, défend les traditions à travers un État « moral, » qui protège la société contre les dérives de la société moderne (Boessenkool et Speer, 2015; Ditchburn et Fox, 2016, 217). Cet argument a sa part de vérité, mais n'arrive pas à expliquer pourquoi un durcissement pénal, symbolique ou non, semble bénéfique, surtout au conservatisme économique vu que le crime signalé baisse au Canada depuis déjà 15 ans. Cet argument revient donc à l'opportunisme électoral, et ne répond pas vraiment aux problèmes nommés précédemment avec cet argument.

²³ Pratt reprend l'argument de Tyler et Boeckmann, « Three Strikes and You Are Out, but Why? » *Law and Society Review*, 1997, selon lequel le virage punitif devrait être vu comme une expression des soucis par rapport à la cohésion sociale.

correction du criminel devient un rituel social qui renforce les valeurs de la société. Pour Pratt, le populisme pénal est motivé en partie par un souci pour la cohésion sociale (la famille, la religion) et par l'espoir de la renforcer par le châtement (Pratt, 2007, 64-5). L'impression est que la solidarité sociale et la fibre de la communauté s'effilochent et que la présence de criminalité contribue à cette angoisse. Ainsi, il n'est pas surprenant de voir émerger le besoin de prendre des actions décisives. Le crime et son contrôle deviennent un champ où l'on peut envoyer des messages symboliques (cf. Mulrooney, 2017, 16). Encore une fois, appeler ce genre de sentiment « populiste » semble manquer de précision, même si l'élite est vue comme responsable de la situation. Le concept de romantisme pénal entend mieux expliquer l'importance centrale de la perception d'effondrement communautaire.

Le deuxième ouvrage de Doob et Webster (2015) met lui aussi en lumière une intention idéologique à la source des politiques pénales de Harper. Voici un extrait :

Analogous to Simon's (2007) suggestion that western governments often « govern through crime, » Canadian Conservatives may be using crime policy as a mechanism to reinforce conservative values related to individual responsibility in all aspects of life (Doob et Webster, 2015).

Pour ces auteurs, l'idéologie conservatrice de Harper relève donc du néolibéralisme en mettant l'accent sur la responsabilité personnelle. Ces auteurs rappellent le discours *Civitas* de Harper en 2003 (nous reviendrons à ce sujet au chapitre 3), à l'occasion duquel Harper souligne l'importance cruciale du conservatisme social dans cette conjoncture, et il prend le domaine pénal comme exemple. Mais l'ouvrage de Doob et Webster ne se penche pas beaucoup sur l'aspect idéologique des politiques pénales du gouvernement Harper.

Le dernier ouvrage est celui qui approfondit le plus l'analyse. La thèse doctorale de Mulrooney va dans le même sens et précise encore plus cette ligne de pensée. Mulrooney effectue lui aussi une analyse des principes pénaux de Harper :

For the thought consensus [le consensus pénal avant 2006], humans are inherently ‘good’, corrupted by the force of circumstance or the inadequacies of social life. Harper by contrast, held a more pessimistic view of human nature, seeing individuals as imperfectible and generally self-serving. It is not difficult to see how such contrasting views on human nature would manifest in starkly different understandings of crime causation, the former viewing crime as the product of wider social forces and the latter as the product of either rational choice, an innate immorality or some combination of the two (Mulrooney, 2017, 225).

L’individu, selon cette analyse de la pensée de Harper, serait donc rationnel: il sert ses propres intérêts et tend vers l’égotisme. Pour citer Harper: « There are truly evil people out there. The fact is, we don’t understand them, and we don’t particularly care to. We understand only that they must be dealt with » (ibid., 155). Contre cette compréhension rationaliste de l’humain, la coercition s’avère nécessaire afin de convaincre l’individu de se restreindre (ibid.).

Mulrooney trouve particulièrement pertinent le commentaire de Harper dans son discours Civitas en 2003 selon lequel la gauche moderne est marquée par le nihilisme moral. Or, le discours Civitas était proprement incendiaire.²⁴ Mais suivant cette logique pour l’instant, Mulrooney conclut à juste titre qu’il est possible que Harper considère le châtement comme un renfort à l’ordre social et moral dans un contexte de « nihilisme » de gauche. Voilà pourquoi le gouvernement Harper aurait pu accorder autant d’importance à la dénonciation.

Résumons donc les propos des trois auteurs cités précédemment en disant que l’idéologie de Harper est néolibérale, qu’elle répond à une perte de cohésion

²⁴ Boily note que le discours Civitas « a semblé pour beaucoup être l’alpha et l’oméga des idées de Stephen Harper ». Boily réagit probablement à un genre de polémique anti-Harper, par exemple Nadeau, *Contre Harper*, 2010. Boily, *Stephen Harper : La fracture idéologique d’une vision du Canada*, 2016, p. 6. Or, nous verrons au troisième chapitre que Boily se montre un peu trop prudent sur ce point, puisque Harper réitère les mêmes craintes liées au nihilisme gauchiste dans son livre *Right Here, Right Now*, paru en 2018 (p. 86).

sociale/communautaire et que son but est de mettre les valeurs traditionnelles au centre de sa politique pénale.

2.7 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons fait un tour d'horizon de la littérature savante sur ce qui a motivé le gouvernement Harper à mettre en place ses politiques pénales. Nous avons constaté d'importantes limites à propos de l'argument selon lequel sa motivation s'est basée sur un opportunisme électoral; il semble également inadéquat d'expliquer ces politiques en recourant seulement au concept de populisme pénal. Ce constat a engendré un paradoxe. De la part d'un idéologue, nous nous attendons à des visées de changement radical. De la part d'un opportuniste électoral, nous nous attendons à des politiques symboliques. L'explication est simple mais elle-même paradoxale: Harper comprend son symbolisme pénal comme étant substantiel et transformateur en soi. Son but était idéologique.

Nous pourrions à ce stade en arriver à des conclusions sur les « croyances » conservatrices au sujet du crime, la nature de l'humain, etc. Voilà ce que fait Mulrooney. Cette démarche porte fruit mais rencontre de sérieuses limites. Premièrement, en effectuant ce genre de synthèse, il n'y a guère de distinction entre une justification et une croyance. Effectivement, Harper présente le criminel comme quelqu'un qui choisit rationnellement le mal. Et certes, il y a une correspondance entre la rhétorique utilisée et les gestes de son gouvernement. Mais cette même correspondance existerait dans le cas d'une justification aussi. Rien ne nous assure que la rhétorique soit l'essence de sa pensée. Deuxièmement, pour augmenter la complexité du défi, rappelons-nous la manière dont Harper utilise une rhétorique « moderne » et objective pour avancer l'idéologie conservatrice concernant la fermeture des prisons agricoles. Selon Dawe (2015), il n'a jamais parlé de la mollesse du programme, seulement de son « inefficacité ». Nous avons déjà discuté l'argument de

Michael Freedon, selon lequel la rhétorique de la droite suit une formule de miroir pivotant, c'est-à-dire qu'elle reprend et reflète la rhétorique de la gauche à ses propres fins (Freedon, 1996, 343). Pour cette raison, il est doublement important de distinguer les arguments de la pensée.

Finalement, avec cette analyse du rationalisme de Harper, nous arrivons à ses idées sans trouver d'idées-forces. Pour constater la force d'une idée, il faut aller au-delà des « croyances » abstraites et parler du contexte dans lequel ces croyances s'insèrent afin de justifier des intérêts matériels et tendre vers une plus grande Justice. La question n'est pas exactement l'idée-force de Harper ou même de ses ministres. Évidemment, leurs carrières politiques sont motivées par la recherche du succès électoral et financier ainsi que le service de leur pays. La question est l'idée-force qui donne de l'importance au châtement dans l'idéologie conservatrice, une idéologie partagée par Harper et ses ministres mais aussi par ses partisans. À travers ce cas d'étude, on souhaite voir comment le châtement symbolique du criminel avance les intérêts matériels non pas du gouvernement Harper mais de sa base conservatrice, en même temps qu'il tend vers une plus grande Justice du point de vue conservateur. Voilà l'idée-force que cette étude cherche à mettre en évidence.

Sans doute, voyait-il ses politiques comme étant électoralement faisables et peut-être même avantageuses. Mais les auteurs qui attribuent une motivation idéologique au virage punitif de Harper s'entendent sur le constat qu'il semble vouloir mettre certaines valeurs au centre de la vie politique. Mais lesquelles et pourquoi?

CHAPITRE III

LA VISION IDÉOLOGIQUE DE HARPER : SES ÉCRITS HORS DU POUVOIR

Ce chapitre effectue une transition entre les actions du gouvernement Harper, dont il est l'auteur des grandes lignes, et la pensée de Stephen Harper lui-même. Alors que Harper est au pouvoir pendant neuf années, sa pensée a eu plus de temps pour évoluer au cours de ses 30 ans dans la vie publique. En plus, ses responsabilités changent plusieurs fois: député réformiste, président du *National Citizens Coalition*, chef de l'Opposition, premier ministre, puis ex-premier ministre après sa défaite en 2015. Il faut tenir compte de ces différents rôles. Mais dans l'éventualité où nous pourrions constater une continuité dans l'évolution de sa pensée entre 2003 et 2018, nous serions en mesure de comprendre l'arrière-plan de ses politiques pénales.

En effet, bien que sa pensée ait évolué en 30 ans, certains thèmes reviennent d'une manière ou d'une autre: l'importance de la famille, la véhémence contre la gauche, la crainte de l'ingénierie sociale et l'opposition à l'État-providence. Le fil conducteur de ce chapitre sera son concept de *nihilisme*, qui est présent en 2003 et en 2018, qui unit les thèmes de sa pensée et qui explique l'importance du châtiment. Commençons par sa définition dans le discours Civitas, prononcé en 2003 :

[The modern Left] has moved beyond old socialistic morality or even moral relativism to something much darker. It has become a moral nihilism - the rejection of any tradition or convention of morality, a post-Marxism with deep resentments, even hatreds of the norms of free and democratic western civilization. [... Nihilism] explains the lack of moral censure on personal

foibles of all kinds, extenuating even criminal behaviour with moral outrage at bourgeois society, which is then tangentially blamed for deviant behaviour.²⁵

Ce discours nous aide à noter une contradiction qui encadre le reste de ce chapitre. Les idées de la gauche, même depuis 2003, se transmettent évidemment de génération en génération. Par définition, il s'agit donc d'une tradition au sens large (cf. Alexander, 2016a, 3). Harper affirme implicitement que la gauche est une tradition morale, car celle-ci prend une position intergénérationnelle sur des questions morales, même si c'est dans une perspective nihiliste. Pourtant, Harper l'accuse d'être contre toute tradition morale, bien qu'elle soit une tradition morale. Il y a trois façons d'expliquer cette accusation. 1) Ou bien Harper accuse la gauche « moderne » d'être contre toute *autre* tradition morale et donc d'être autoritaire. 2) Ou bien il l'accuse d'hypocrisie, c'est-à-dire d'être contre la tradition en principe, mais pour sa propre tradition morale en pratique. 3) Ou encore Harper définit le mot tradition d'une manière étroite plutôt que large. Alors que la définition large implique la transmission de n'importe quelle idée, pratique ou valeur entre les générations, une définition étroite incorpore seulement certaines traditions, telles que les traditions familiales, militaires ou nationales, mais non pas, par exemple, des traditions universitaires. Bien que Harper emploie l'accusation de nihilisme dans ces trois sens, le dernier est le plus important. Au fond, nous verrons que Harper argue que les idées de la gauche depuis 1990 sont contre la tradition « morale » que lui-même souhaite défendre.

Rappelons le commentaire de Michael Freeden selon lequel le conservatisme, même chez une seule personne, a tendance à se cristalliser autour de certains courants de pensée qui disparaissent par la suite; dans le conservatisme, on est témoin d'une

²⁵ Traduction : [La gauche moderne] est passée de l'ancienne morale socialiste, voire du relativisme moral, à quelque chose de plus sombre. Elle est devenue un nihilisme moral – le rejet de toute tradition ou convention de moralité, un post-marxisme nourri de ressentiments profonds, voire d'une haine des normes de la civilisation occidentale libre et démocratique. [... Le nihilisme] explique le manque de censure morale face aux caprices de toutes sortes, trouvant des circonstances atténuantes même au comportement criminel en s'indignant moralement devant la société bourgeoise, jugée responsable de tout comportement déviant.

énorme production d'arguments et de courants (Freedon, 1996, 336-46). En plus des changements de rhétorique auxquels on devrait s'attendre, le temps a probablement fait en sorte que le fond de la pensée de Harper a aussi réellement évolué pendant ce temps. Tout cela veut dire que nous devrions nous attendre à beaucoup de diversité quant à la forme et au contenu de ses arguments au cours de ces 30 ans, au sein desquels nous constatons quand même une certaine continuité.

Nous étudierons trois écrits de Harper. Le premier est une note interne stratégique écrite en 1989 à l'attention de Preston Manning sur la direction du Parti réformiste; le deuxième, son fameux discours *Civitas* de 2003; le troisième, son livre *Right Here, Right Now* paru en 2018, le plus étoffé des trois. Pour ces trois ouvrages, nous discuterons d'abord le problème que Harper observe au Canada, et ensuite la solution qu'il propose pour le résoudre.

3.1 Le problème au Canada

La carrière politique de Stephen Harper est fortement motivée par l'idéologie. Dans cette section, on parle du « problème » de son point de vue. Autrement dit, nous recherchons les éléments au Canada qui suscitent chez lui un sentiment d'injustice et d'urgence qui motivent sa carrière politique.

Selon sa note stratégique de 1989 et, plus tard, selon des éditoriaux en 1997-1998 alors que Harper est président de la *National Citizens Coalition*, l'axe gauche-droite tourne autour de l'État-providence: la gauche se range derrière ses clients récipiendaires des fonds et des prestations publics et la classe politique, comprenant les politiciens, les fonctionnaires, les chercheurs, les militants et aussi les journalistes de gauche. La droite, quant à elle, résiste à l'augmentation constante des impôts que la gauche propose. Les conservateurs, surtout économiques, défendent les contribuables en critiquant l'État-providence de ralentir l'économie, tel un parasite :

The Right seeks allies by appealing to ordinary people in a way that does not demand a radical expansion of the Welfare State. It targets growing hostility of large segments of society to the economic malaise and moral uncertainties that accompany Welfare State policies and values. These large segments are the urban working class and the rural sector (Harper de 1989 cité dans Johnson, 2009, 119).

C'est ici qu'on trouve la première et la dernière mention significative de l'enjeu criminel dans la pensée de Harper en dehors de son rôle en tant que chef de parti:

[The working class and rural class] are outrightly hostile to the liberal intellectualism of the Welfare State class, i.e., its indulgence of unconventional lifestyles, its dislike of traditional family values, and its crusades for minority causes and international priorities. These classes are also increasingly hostile to the « help » they tend to get offered by the Welfare State. The inhumanity of bureaucratic social services, the paternalism and arrogance of their social engineering schemes, the dangers of its experiments in criminal justice policy, are better known by these people than any other. They have been its victims. They tend to have a strong sense of justice and a corresponding resenting of official laxity in dealing with criminals who put at risk the personal security and property of those people, above all, who live in working-class neighbourhoods (ibid.)

Il serait peu prudent de croire que ce commentaire émis en 1989 motive les politiques de Harper en 2006, soit presque 20 ans plus tard. La pensée de Harper a évolué. De surcroît, le taux de criminalité baisse depuis 1990, et d'après Harper en 2003, l'axe du débat a basculé vers les enjeux sociaux. Soulignons seulement qu'on reverra dans ses deux autres ouvrages de 2003 et 2018 l'importance des valeurs familiales traditionnelles, l'inconfort avec les campagnes pour les minorités et à l'international, et la crainte de l'ingénierie sociale. Il écrit dans un éditorial avec Tom Flanagan en 1997 qui résume sa note stratégique de 1989: « Society is not a toy to be disassembled and reassembled by liberal elitists and social engineers »²⁶ (Flanagan, 1997; la même

²⁶ Harper avance dans cette note que les acteurs financés par l'État-providence ont tendance à avancer leurs propres intérêts en défendant l'État-providence (ibid.). Justement, voilà l'argument d'Ivan Zinger, l'enquêteur correctionnel du Canada, qui accuse les professionnels carcéraux d'avancer leurs intérêts par leur soutien à la rhétorique dure du gouvernement Harper, au coût bien sûr des contribuables. Bien que les politiques de Harper aient été pour l'essentiel symboliques, ces intérêts ont saisi l'occasion; Zinger, *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 2016. L'absence de

phrase apparaît dans Harper, 2003b). Mais notons surtout l'opposition de Harper aux « expériences » pénales des experts pénaux.

Comme mentionné précédemment, l'axe du débat pour Harper en 2003 s'articule autour des enjeux sociaux. Harper s'oppose maintenant au programme gauchiste marqué par le relativisme moral ou pire, le nihilisme. En 2003, Harper est chef de l'Alliance canadienne. Son but est de faire l'analyse de la situation politique au Canada, mais aussi de mobiliser sa base par la peur. Néanmoins, l'alignement de ce discours avec sa note en 1989 et son livre de 2018 est immanquable. Considérons deux citations. Dans la première, la crainte de l'État-providence se traduit en conservatisme social:

A growing body of evidence points to the damage the welfare state is having on our most important institutions,²⁷ particularly the family. Conservatives have to give much higher place to confronting threats posed by modern liberals to this building block of our society.

Dans cette deuxième citation, Harper ajoute une touche quasi-apocalyptique à la lutte conservatrice contre le nihilisme de gauche:

We understand, however imperfectly, the concept of morality, the notion that moral rules form a chain of right and duty, and that politics is a moral affair. We understand that the great geopolitical battles against modern tyrants and threats are battles over values. [...] Without clear values ourselves, our side has no purpose, no meaning, no chance of success.

Le problème est donc un ennemi extérieur, indifférent à la « sociologie » de gauche. En plus, les tentatives de la gauche moderne pour comprendre les terroristes finissent par excuser leurs actions. De surcroît, la gauche ne peut affirmer des valeurs claires afin de s'opposer à celles des terroristes. La guerre des idées est perdue d'avance.

cette même critique des fonctionnaires dans le cas des politiques pénales de Harper est significative. Il semble que Harper se soucie non pas de la taille de l'État mais de son rôle.

²⁷ Notons le recours à des preuves supposément objectives pour fonder ce conservatisme social.

Finalement, tournons-nous vers l'ouvrage de Harper paru en 2018, *Right Here, Right Now*. Dans ce livre, il perçoit deux problèmes centraux. Le premier est la mentalité cosmopolite. Harper constate une division: ceux qu'il appelle les *Anywheres* (suivant l'étude du populisme par David Goodhart²⁸) contre les *Somewheres*. Les *Anywheres* selon Harper sont une élite transnationale dans les médias, les universités, certaines entreprises et les politiciens qui les défendent. Ceux qui peuvent voyager et habiter *n'importe où* s'opposent à ceux qui doivent faire leur vie à un endroit particulier. Pour Harper, les *Anywheres* sont une minorité infime de la population, mais leur point de vue domine les médias et les débats publics. Il ne laisse aucun doute quant au fait que les pires dérives de la mondialisation sont dues à la mentalité cosmopolite de cette élite. Harper donne l'exemple d'un dirigeant d'une société automobile qui souhaitait que Harper organise l'industrie canadienne comme celle de la Chine. Harper était peu impressionné: « Would you rather live in China? », lui aurait-il répondu sèchement. La réponse du dirigeant étant négative, Harper conclut:

Anywheres seem to believe they can pick from whatever national basket they like. Chinese economic outcomes, American legal protections, European governance, Panamanian taxes, you name it. And if they do not get what they want, they affirm a right to just pick up and leave — on a passport provided by their nation-state (Harper, 2018, 55).

Selon Harper, le cosmopolitisme justifie le mode de vie déraciné de cette élite transnationale. Voilà l'idée-force des *Anywheres* selon l'analyse de Harper: des intérêts internationaux justifiés par l'idéal humaniste et cosmopolite (Harper, 2018, 3). Or, pour comprendre le dégoût de Harper face à ce globalisme, il faut comprendre la distinction entre le cosmopolitisme pur et ce qu'on peut appeler le nihilisme-cosmopolitisme. Un cosmopolitisme pur prend le meilleur de partout. Son allégeance est à l'endroit de l'humanité, sans égard pour les relations spéciales entre membres de

²⁸ Goodhart, David. *The Road to Somewhere: the Populist Revolt and the Future of Politics*. Oxford University Press, 2017.

la même nation, race ou famille.²⁹ La conversation de Harper avec le dirigeant de la firme d'automobile, qui veut organiser l'industrie canadienne selon le meilleur exemple au monde à son avis (la Chine), en est un excellent exemple.

Harper est clair : la pensée des *Anywheres* n'est pas un cosmopolitisme pur; elle est nihiliste-cosmopolite, ce qu'il nomme l'aliénisme. Il écrit :

Cosmopolitan Anywheres are partly attracted to globalism by the sense that it liberates them from responsibility toward national and local communities. Alienism helps justify such irresponsibility by disparaging such societies, their histories, their cultures, and the mainstream, the Somewheres, of their population (ibid., 133).

Harper croit que les *Anywheres*, surtout de gauche, ont une hostilité particulière face à *leur propre culture*. Un pur cosmopolitisme n'a pas cette hostilité. On revoit donc l'accusation de nihilisme, dans le sens d'être des idées intergénérationnelles contre les « traditions », avec une hostilité prononcée pour les traditions de sa propre nation, c'est-à-dire les traditions des *Somewheres*.³⁰

Harper consacre 24 sur 171 pages de son livre (14%) à fustiger la gauche. Pourtant, son livre ne contient aucune déclaration claire quant à la relation entre la mentalité cosmopolite et la gauche. Harper admet que la mentalité des *Anywheres* peut être de gauche ou de droite. À droite, les conservateurs économiques peuvent avoir une tendance globaliste, car ceux-ci perçoivent dans le commerce, même international,

²⁹ Les stoïques grecs donnaient cette définition au cosmopolitisme: « human beings living in a world of human beings and only incidentally members of polities » Spencer, Philip, et Howard Wollman. *Nations and nationalism: a reader*. Rutgers University Press, 2005, p. 326.

³⁰ Pour Harper, le nationalisme est réaliste et le cosmopolitisme est un rêve. Certains cosmopolites avancent l'inverse proposition selon laquelle le nationalisme est un mythe illusoire et le cosmopolitisme est la réalité. Selon cette ligne de pensée, la similarité de l'humanité dans son ensemble est la réalité objective, et le nationalisme est l'illusion. Cf. Ignatieff, Michael. « Nationalism and the narcissism of minor differences ». *Queen's Quarterly* 102, n° 1 (1995): 13.

une réponse à presque n'importe quel problème. Mais Harper laisse comprendre que le cosmopolitisme est moins souvent à droite qu'à gauche:³¹

It is not inherently undesirable to question old ideas and established institutions. The thing about the modern left—both its conventional liberal and more extreme versions—is that it cannot get beyond doing only that.

[...] Having discovered the shortcomings of old ideas and established institutions, it becomes all too willing to accept any argument for their denigration or even dismantlement. It does this without developing any parallel understanding of the history and strengths of older wisdoms and enduring structures (ibid., 86-7).

Voilà la source de son accusation selon laquelle la gauche a une obsession avec la démolition de la société, avec l'idée de recommencer à zéro, bref, son nihilisme (ibid., 150). Donc, le point commun dans la critique de Harper du cosmopolitisme-nihilisme et de la gauche est la haine de soi: le désir de jeter à bas les traditions. Il donne la formule suivante pour réaliser plus de victoires conservatrices: « We simply have to be proud of our own societies and actually like our own peoples. Because, frankly, too many on the other side just do not » (ibid., 135).

Selon Harper, la gauche et le cosmopolitisme contribuent au deuxième problème que Harper détermine dans son livre, celui de la perturbation (*disruption*). Harper considère les années 1948-1970 comme un « âge d'or »³² au niveau de la stabilité économique et sociale (ibid., 22). Par la suite, une série de perturbations économiques et sociales ont mené à l'élection de Trump et au succès étonnant de Le Pen et du Brexit.

We are living in an age of disruption of unprecedented scale, scope, and pace. Whole industries are coming and going. New technologies are remaking jobs and communities. Cultural norms are shifting almost randomly. Seemingly no institution or aspect of traditional life is immune. It is understandable — even predictable — that ordinary working people would be anxious under such

³¹ Par exemple, il dit que les universitaires et les médias ont une tendance cosmopolite et de gauche; Harper, *op. cit.*, 2018, p. 3, 132, 170.

³² Harper met cette phrase en guillemets dans le texte.

circumstances. On top of that, the data indicates that significant numbers of them are experiencing serious, negative consequences. Thus, broad social disruption is morphing into widespread political disruption as night follows day (ibid., 168).

Le problème est économique, mais pas seulement économique. L'autre perturbation est au niveau de ce que Harper nomme la société civile, ce que nous avons appelé la cohésion sociale : le déclin du bénévolat, du mariage traditionnel, de la religion organisée, la montée du divorce et de la drogue. Harper ajoute que ces problèmes frappent plus fort là où il y a dislocation économique, par exemple, la fermeture d'usines américaines en faveur de l'industrie chinoise (ibid., 131). Harper exprime ce même souci de cohésion sociale en 2003 qu'en 1989, notamment lorsqu'il dit vouloir défendre la famille contre l'ingérence de l'État-providence. Donc, ce souci de cohésion sociale, sous forme changeante certes, est en continuité avec ses autres ouvrages, même si l'accent est plus fort en 2018.

Un autre élément de la *perturbation* derrière la mouvance populiste mondiale est ce que Harper appelle l'hyperindividualisme, une autre façon de parler de son souci de cohésion communautaire. Lorsque Harper se demande comment l'expliquer, il avance la théorie conservatrice selon laquelle l'État-providence lui-même a causé cette aliénation sociale. D'après Harper: « A host of modern, depersonalized, bureaucratic institutions has steadily marginalized, replaced, and even ridiculed traditional voluntary, community-based organizations » (ibid., 128).³³ Harper croit donc que la gauche sociale-démocrate contribue à la crise de cohésion sociale.

De ces trois ouvrages, trois points de continuité deviennent donc clairs : premièrement, son conservatisme économique, c'est-à-dire son opposition néolibérale à l'État-providence. Deuxièmement, pendant 30 ans, nous remarquons un souci pour la cohésion sociale: la préservation des institutions de la famille, la religion organisée

³³ À ce sujet, Harper cite Beito, David T. *From Mutual Aid to the Welfare State: Fraternal Societies and Social Services, 1890-1967*. University of North Carolina Press, 2000.

et l'allégeance à la nation. Troisièmement, de 1989 à 2018, Harper craint l'ingénierie sociale. Pour terminer, notons la relation étroite entre ces éléments : l'État-providence est vu comme une tentative d'ingénierie sociale, une tentative de refaire la société *ex nihilo*, à partir de rien, par les meilleurs moyens en provenance de *n'importe où* (anywhere). C'est en ce sens qu'il faut comprendre le nihilisme: un manque d'allégeance aux traditions et une ouverture déracinée à toute possibilité, souvent avec une hostilité prononcée envers sa propre culture. Ce nihilisme semble être en quelque sorte la cause de cette crise de la cohésion sociale et de la continuité culturelle chez Harper. Ces préoccupations ont beaucoup de liens avec le châtement comme solution. Mais notons aussi deux éléments en conflit avec notre thèse : d'abord, son opposition à l'État-providence qui semble en conflit avec le rôle central que le gouvernement Harper donne au gouvernement fédéral en matière pénale (même avec des politiques symboliques). Ensuite, le concept de l'ingénierie sociale décrit presque parfaitement les conditions dans les pénitenciers.

3.2 Solutions conservatrices soulevées par Harper

La solution de sa note stratégique à Preston Manning en 1989 est bien évidemment un conservatisme économique, une opposition à l'État-providence qui, comme un parasite, sape le reste de la société. Mais cette opposition est plus qu'économique: il faut aussi s'opposer à ses valeurs, à savoir son penchant à refaire la société à partir de notions abstraites et utopiques. Justement, Harper donne l'exemple du domaine pénal, où selon lui les expériences de mollesse dans la transformation de la société ont coûté cher dans les quartiers ouvriers.

La solution prônée par le discours Civitas de Harper (2003) est cette fois un conservatisme social, plus précisément une affirmation des valeurs conservatrices stratégiquement choisies contre le nihilisme. La solution serait donc d'enraciner la société dans sa tradition morale.

Le livre de 2018 contient une tension révélatrice entre les problèmes selon lui et la solution qu'il propose. Harper attribue la perturbation économique depuis les années 70 en partie aux changements de technologie, la mondialisation et les forces du marché. Mais il croit qu'il faut être pour le marché, le commerce, la mondialisation et l'immigration « dans l'âme » (Harper, 2018, 168). À première vue donc, il soutient les sources de la perturbation. Il poursuit:

But being pro-market does not mean that all regulations should be dismantled or that governments should never intervene. [...] In short, being pro-something is not an excuse for ideological tangents. It is about getting back to pragmatic applications of our values and away from theoretical abstraction in our actions (ibid., 169).

L'exemple qu'il donne du marché est peut-être le plus parlant: « Markets are a powerful tool for allocating scarce resources, linking capital and customers, and producing huge sums of material wealth. But frameworks matter » (ibid., 32). D'après lui, il faut par moments du protectionnisme dans le but d'avancer les intérêts du pays. Il donne l'exemple de son hésitation en tant que premier ministre de permettre la vente d'une société pétrolière canadienne aux Chinois (ibid., 34, 117).

Au premier abord, il peut sembler que Harper arrive moins à un équilibre qu'à un rêve de garder son beurre et l'argent du beurre : profiter de nouvelles technologies (cf. ibid., 129-130, 168) et des avantages du marché tout en protégeant les gens ordinaires, et ce, sans recours à l'expansion de l'État-providence (cf. ibid., 128, 131-2). Mais l'argument de Harper est plus subtil: la solution n'est pas d'abolir le marché libre ni l'immigration, mais d'entamer une meilleure relation avec eux. En un mot, la clé pour cette meilleure relation Harper s'avère être le *nationalisme*.³⁴ La racine du problème n'est ni la structure du capitalisme (la recherche cosmopolite de profit), ni en soi l'immigration, la technologie ou la mondialisation. Le problème s'avère l'attitude

³⁴ « One commonality of disruptive movements is their appeal to nationalism and nationality » Harper, *op. cit.*, 2018, p. 48, 167.

globaliste chez les élites qui effectuent tous ces changements. À partir de son expérience en tant que premier ministre, Harper croit que le capitalisme avec une injection de nationalisme modéré aura de meilleurs résultats. Selon lui, la gestion de tous ces changements avec une attitude *Canada-first* (sans être *Canada-only*) donne un cadre adéquat pour protéger les citoyens ordinaires (ibid., 126).

Harper croit qu'il faut laisser faire le marché la plupart du temps, mais se donne la liberté de quelques décisions protectionnistes lorsque les besoins des gens ordinaires l'exigent. Le but de ce protectionnisme est avant tout le bien-être de la nation. Donner trop de place aux considérations de profit ou humanitaires abstraites rime avec désastre pour les Canadiens « ordinaires ». Bref, Harper vise un mondialisme économique tempéré par un nationalisme protecteur. Harper invite la mondialisation des technologies, d'immigration, de commerce et d'investissement, freiné seulement par un nationalisme et un protectionnisme sélectif.

Sans aucune surprise, Harper parle de l'importance cruciale de consolider ce qu'il appelle « the solidarity of national sovereignty » (Harper, 2018, 122).

I believe a healthy nationalism can be part of the ballast against [disintegrating] forces. It can reinforce common interests, a shared vision, and a wider purpose among large numbers of people. History, sport, and other non-political institutions can play an important role in enabling social solidarity. We did this in Canada. We dedicated public resources to the commemoration of important milestones in Canadian history. We restored traditions to the Canadian Armed Forces. We championed our athletes' efforts and engaged thousands of volunteers in international athletic events. The left often sneered at such initiatives, but the public responded enthusiastically. [...] Such celebrations of nationalism are respites from [globalization's] stresses and shared experiences to counteract its fragmenting pressures (ibid., 129-30).

Harper souligne à juste titre qu'un sentiment nationaliste ne peut être falsifié ou manufacturé de toutes pièces, à l'instar de l'ingénierie sociale. Lorsque ce sentiment nationaliste existe, pourtant, Harper, comme un bon jardinier, fait son tout pour le renforcer. Il conclut: « The recent backlash against the extreme globalism of the

Anywheres [Brexit, Trump] gives us the opportunity to reassert national identity and shared history » (ibid.). Ses excuses auprès des peuples autochtones placés en pensionnats offrent un autre exemple. Il a tenu à s'excuser afin d'avancer « l'unité et le progrès social » de la nation (ibid.).

Face à l'hyperindividualisme, l'antidote proposé par Harper est le suivant: « a renewed commitment to what is often called « civil society »—relational institutions like family, volunteer, community, and faith organizations. » Justement, Harper décrit l'immigration comme une occasion pour du *nation-building* (ibid., 150-1). Pour arriver à ce nouveau nationalisme, Harper dit avoir décentralisé des responsabilités à la société civile plutôt qu'à l'État-providence, tel que l'accueil des réfugiés (ibid., 132). Le projet comporte aussi un important élément d'éducation:

Restoring civil society will not happen overnight or easily. One of the focuses has to be on younger generations. Research consistently shows that our « civic core » — that is, those who disproportionately donate and volunteer — is rapidly aging. It should not be. These are activities that have great personal rewards — far beyond the kind of vapid virtue signalling that the left encourages among the young.³⁵

Voilà la solution de Harper aux inquiétudes des Canadiens ordinaires: le nationalisme comme renforcement à la cohésion sociale et un frein d'urgence contre le déséquilibre globaliste. Cela dit, comme les gens « ordinaires » soutiennent déjà le nationalisme, Harper clarifie que son message est pour les élites globalistes:

The responsibility for the path forward falls on those in positions of power and privilege. They need to face the fundamental problem. That is not the natural nationalism of ordinary people. It is the anti-nationalist prejudices, the « alienism, » of today's global elites (ibid., 123).

³⁵ Une autre façon d'attribuer le manque de nationalisme actuel à la gauche, plutôt que, par exemple, au contact accru avec d'autres nations par l'entremise de l'internet.

Finalement, notons l'amertume avec laquelle Harper associe l'allégeance cosmopolite à l'irresponsabilité.

I do not care how much of a globalist you fancy yourself. You have some responsibility as a citizen to Somewhere. And if you do not understand that, then you will behave as if you have no responsibilities at all (ibid., 56).

Cette véhémence doit être comprise à partir de la responsabilité de l'individu dans le projet nationaliste de Harper. Cette responsabilité ne doit pas être seulement internationale, humanitaire: elle doit inclure sa nation, sa famille, sa communauté.

Pour résumer, les solutions de Harper changent au fil des années: en 1989 et dans les années 1990, Harper revendique une coalition des contribuables afin de s'opposer à l'expansion infinie de l'État-providence. Cette coalition s'oppose non seulement à la forme de l'État-providence, mais aussi à ses valeurs, à l'ingénierie sociale et à une culture de déresponsabilisation de l'individu qui nuisent aux « valeurs familiales » (Johnson, 2009, 119). En 2003, Harper avance un conservatisme des valeurs afin de contrer le nihilisme de gauche. Dans son livre de 2018, Harper avance un projet nationaliste qui met l'accent sur ce qu'il appelle la société civile. Dans les trois cas, le projet de Harper vise un ancrage dans les traditions: un ancrage contre l'innovation de l'État-providence; un ancrage moral contre le nihilisme; un ancrage national contre la perturbation et le cosmopolitisme. La solution de Harper est de s'enraciner de nouveau dans nos traditions morales, dans la société civile, et surtout un nouveau nationalisme afin de contrer le désordre économique et social. Or, il ne faut pas trop exagérer la place du conservatisme moral dans la pensée de Harper. Sur le plan de l'analyse textuelle, Harper discute de l'économie beaucoup plus que des valeurs. Nous ne ressortons cet élément que parce qu'il est pertinent afin d'expliquer les politiques pénales de son gouvernement.

3.3 Conclusion

Harper parle très peu ici de la justification de ses politiques pénales. Mais nous avons tous les éléments ici pour résoudre leur paradoxe. D'abord, Harper souligne maintes fois une crise de cohésion sociale: dans la famille, la religion, la mondialisation et ainsi de suite. Dans son opinion depuis plusieurs années, la gauche moderne promeut des valeurs déracinées, elle s'oppose aux traditions morales (nous revenons à ce sujet dans le prochain chapitre). Dans ce contexte, depuis son point de vue, le symbolisme pénal, c'est-à-dire la réprobation, peut être substantiel et transformateur. Mettre la morale au centre de la vie publique canadienne peut être vu comme la conservation de celle-ci, attaquée par la gauche et les bouleversements modernes. En même temps, il déjà est possible d'entrevoir le rôle du châtiment, même symbolique, dans le conservatisme de Harper: celui-ci rallie les citoyens autour des valeurs nationales et renforce donc ce projet d'ancrage culturel.

Terminons en soulignant trois phénomènes étranges: premièrement, rappelons le refus de la pensée « sociologique » chez Harper lors d'un attentat terroriste, comme si la tentative d'expliquer ou de contrôler les conditions qui génèrent le crime est un refus de dénoncer le mal, un nihilisme. Cette logique n'est pas facile à comprendre : la recherche sociologique sur la criminalité, même si elle essaie d'être « neutre » et sans jugement moral, vise à réduire la récidive, les meurtres, le viol, l'abus, et la dépendance. La réprobation semble implicite. Il est presque trop facile de conclure tout bonnement que Harper exagère; il vaut la peine de se demander s'il existe une nuance importante ici. Deuxièmement, le sens de l'accusation selon laquelle la gauche est nihiliste n'est toujours pas très clair ni ne l'est la tradition précise que Harper défend contre elle. Le troisième fait étrange est le commentaire de Harper selon lequel la *perturbation* derrière la mouvance populiste (illustrée par la victoire du Brexit et l'élection de Trump) existe seulement depuis les années 1970 (ibid., 22), alors que les forces qui ont provoqué la perturbation — le marché, l'immigration, le commerce

international et la mondialisation — existent, voire bouleversent la société, depuis des siècles. Certes, les années 70 ont vu une intensification significative. Ce qui est étrange ici est que Harper parle d'un « âge d'or », alors que les mêmes forces étaient en jeu et, encore plus étrange, son argument semble insinuer qu'un changement de mentalité chez l'élite en a été la cause.

CHAPITRE IV

LE ROMANTISME PÉNAL

Dans ce chapitre, à partir de l'idée du romantisme politique, nous développerons le concept de romantisme *pénal*. Dans le prochain chapitre, nous examinerons les correspondances entre le concept de romantisme pénal et les politiques publiques du gouvernement Harper que nous avons discutées jusqu'ici. Mais d'abord, il faut justifier pourquoi un nouveau concept s'avère nécessaire. Une tentative de renforcer les valeurs traditionnelles canadiennes rime avec un cas classique de conservatisme social. Appliquons donc la littérature sur le conservatisme au cas d'étude.

Le conservatisme a été défini de beaucoup de manières, assez divergentes, mais une qui revient souvent consiste à le définir comme une préférence pour *l'ordre*, compris comme étant, d'une part, la paix (ou au moins un manque de conflit social ouvert) au sens criminologique et politique et, d'autre part, la stabilité et la protection des institutions par contraste avec la tentation de les changer trop rapidement (Fear, 2020, Huntington, 1957). Ipperciel définit les valeurs du conservatisme canadien, justement, par la recherche d'un gouvernement moins interventionniste, *law and order*, et le militarisme (Ipperciel, 2012). Pour cette raison, ces observateurs ne se seraient pas étonnés que le durcissement pénal depuis les années 1970 dans plusieurs pays soit étroitement lié à l'idéologie conservatrice.³⁶ Il est tout à fait logique qu'un désir

³⁶ Même le cas de président Clinton, un Démocrate, ses réformes répondaient à une importante pression de droite. Voir Greene, Judith. « Getting tough on crime: The history and political context of sentencing

conservateur pour l'ordre se traduise dans un durcissement pénal : plus de stabilité et de paix viennent du fait d'avoir plus de contrôle sur les individus qui justement « déclarent la guerre », pour reprendre la phrase de Foucault, à l'ordre social (Fassin, 2017, 118). On peut y voir une militarisation de la vie intérieure du pays. Or, il ne s'agit pas d'une idée-force, mais plutôt d'une inquiétude pour l'ordre qui serait particulièrement forte chez le conservatisme pour une raison qui est souvent un peu opaque. Il faut poser plus de questions sur la vision de Justice plus large et sur les intérêts que cette idéologie sert. Mais plus important, si le conservatisme se souciait autant de l'ordre, il faut expliquer sa préférence pour des moyens coûteux et relativement inefficaces. Les peines minimales obligatoires ou les lois *three-strikes* semblent n'avoir aucun impact sur le taux de criminalité alors qu'elles changent radicalement les institutions en question (Zinger, 2016, 613-4; Schultz, 1999, 557). En plus, le cas d'étude semble infirmer cette notion du conservatisme. Le gouvernement Harper n'a jamais visé systématiquement à durcir les peines, et il semble peu probable qu'il visait à réduire l'activité criminelle avec des lois portant sur des crimes rares et symboliquement extrêmes. Et pourtant, on reconnaît facilement le conservatisme moral dans ses actions symboliques : ancrer le Canada dans ses valeurs.

Or, Harper fait exception dans les durcissements pénaux dans le monde (Pratt, 2007) : dans ces autres cas, les acteurs ne se limitaient pas au symbolique; ils ont réellement durci leur système pénal. Mais plutôt que remettre en question notre analyse, notre cas d'étude pose une question aux autres contextes : il faut se demander si le but était finalement symbolique, plus une recherche d'ancrage culturel des valeurs qu'une politique à visée criminologique et ce, même si les effets du durcissement étaient effectivement très importants en dehors du Canada. Si tel est le cas, c'est-à-dire si le but est plus culturel que criminel, une analyse des « croyances » conservatrices quant

reform developments leading to the passage of the 1994 Crime Act. » Sentencing and society: International perspectives (2002), p. 59-60.

à l'ordre et l'efficacité du châtimeut à empêcher le crime serait dans l'erreur. Il serait toujours possible de comprendre le conservatisme comme une défense de l' « ordre » et même des institutions, mais il faudrait radicalement revoir cette définition. On ne parle plus d'ordre criminologique et institutionnel, mais d'ordre culturel et symbolique. Voilà une contribution du concept de romantisme pénal.

Un commentaire semblable vaut pour l'idée selon laquelle le conservatisme souhaite protéger les « traditions » (McCullough, 2010, 30). Certes, les politiques pénales du gouvernement Harper défendent des traditions morales dans le sens où les politiques visent surtout des crimes sexuels, les crimes liés à la drogue, et des symboles de la puissance nationale tels que les chiens de police. Mais comme nous l'avons déjà vu avec Harper et comme le souligne Honderich (1991) dans sa conclusion, les conservateurs ne protègent pas toutes les traditions, si l'on comprend le mot tradition dans son sens large, qui inclut la transmission de n'importe quelle valeur ou idée entre les générations. Comme nous l'avons vu avec la véhémence de Harper contre la tradition morale de la gauche moderne, ce qu'il qualifie de nihilisme, et avec le changement radical de ton et de la gestion du Service correctionnel du Canada, Harper défend certaines traditions et non pas d'autres. Harper critiquait vertement le consensus pénal qui existait chez tous les partis politiques depuis plusieurs décennies pour instaurer une tradition au sens étroit. Ce cas d'étude montre qu'il est inadéquat de définir le conservatisme comme une défense des « traditions », même une défense des traditions morales. Il faut se demander : quelles traditions? La littérature universitaire sur le conservatisme ne s'est pas souvent penchée sur cette question, et les discussions qui l'abordent ne nous aident pas énormément. Par exemple, Philippe Bénéton tranche que la tradition pour le conservatisme « s'arrête en 1789 » avec la Révolution française (Bénéton, 1988, 116). Bénéton ne précise pas plus que cela son argument, le résultat étant qu'il est loin d'être clair comment l'appliquer au conservatisme de Harper. Avec une fouille exhaustive dans la littérature sur le

conservatisme, il serait possible d'avancer la discussion, mais le concept de romantisme pénal répond déjà à la question de quelle tradition Harper revendique.

Troisième option, on pourrait regarder dans la littérature sur les différents courants de conservatisme au monde et surtout au Canada, et puis arguer que les politiques pénales de Harper manifestent un ou plusieurs courants. Par exemple, Mockle y trouve les relents du conservatisme classique d'Edmund Burke et du néolibéralisme à la Hayek, « ainsi que des liens avec le fait religieux et une forte teneur morale qui expliquent l'orientation conservatrice des politiques pénales des conservateurs » (Mockle, 2017, 660-1). Il peut être utile d'évaluer comment le conservatisme de Harper est influencé par des courants de pensée semblables et ensuite de catégoriser le conservatisme de Harper dans une sorte de taxonomie. Or, Mockle vient de nommer non pas un courant du conservatisme mais trois (classique, néolibéral et social), et ajoutons le quatrième, le conservatisme populiste des Prairies. Il n'est pas clair comment cela a beaucoup avancé la discussion, mais oublions ce point et disons simplement que les politiques pénales du gouvernement Harper sont l'expression d'un conservatisme surtout social. Mais la littérature sur le conservatisme, même le conservatisme social, ne fournit pas de réponses faciles à nos questions: 1) elle ne nous dit pas quelles traditions (morales) Harper souhaite défendre et pourquoi; 2) comment expliquer cette accusation forte de nihilisme; 3) quelle est la vision plus large de Justice que ces politiques pénales cherchent à établir; 4) quels intérêts matériels servent-elles; 5) en plus, cette littérature discute rarement le concept d'une crise de sens à l'ère moderne, 6) parle rarement de cosmopolitisme et d'autonomie rationnelle (un concept clé qu'on verra plus loin), 7) ne parle presque pas du nationalisme, d'ailleurs ne parle jamais du romantisme. Bref, il serait certainement possible d'y trouver plusieurs éléments nécessaires en fouillant dans cette littérature, mais il est plus simple de nous baser sur un seul ouvrage sur le romantisme qui décrit déjà adéquatement le projet de Harper.

Finalement, on pourrait fouiller dans la pensée d'un ou plusieurs conservateurs qui ont influencé la pensée de Harper. Sans doute, cette tentative porterait fruit. Hayek, par exemple, a beaucoup critiqué la notion de la justice sociale.³⁷ Étudier Hayek nous permettrait de comprendre certaines justifications de Harper. En même temps, on risquerait d'exagérer l'importance de Hayek : on vient de voir que la pensée de Harper est un mélange de plusieurs courants de conservatisme. En plus, si l'on admet à juste titre que Hayek est conservateur, il emploie donc fort probablement une rhétorique de miroir-pivotant, pour reprendre l'image de Michael Freedman (1996, 343). L'étudier reste toutefois important, mais rien ne nous assure de sortir de ce Labyrinthe de miroirs, pour ainsi dire, avec des réponses satisfaisantes aux questions posées ci-dessus. Par contraste, l'étude de la pensée de Harper par l'optique de romantisme politique promet d'ouvrir de nouvelles perspectives sur lui et éventuellement sur Hayek aussi.

4.1 Cadre théorique : le romantisme politique

Tournons-nous maintenant vers notre définition du romantisme politique pour les fins de ce mémoire, qui vient de l'ouvrage de Paul Tillich, *La décision socialiste* de 1933.³⁸ Voici notre résumé de sa définition : *le romantisme politique, comme tout romantisme, critique l'autonomie rationnelle moderne en lui attribuant une crise de sens; le romantisme, bien qu'il critique les Lumières, le fait néanmoins dans une rhétorique « autonome » des Lumières; le but du romantisme est de défendre le sens de la vie,*

³⁷ Cf. Hayek, F. A. *Law, Legislation and Liberty : A New Statement of the Liberal Principles of Justice and Political Economy*. London: Taylor and Francis, 2013.

³⁸ Ce cadre théorique de Tillich est cité plusieurs fois dans d'autres ouvrages sur le nationalisme et le conservatisme moderne, mais jamais dans le domaine de la science politique. Cf. Baum, Gregory. « Paul Tillich on Socialism and Nationalism. » *Studies in World Christianity* 2, no. 1 (1996): 97–112; Reimer, A. James. « Nation and the Myth of Origin in Paul Tillich's Radical Social Thought. » *Consensus* 14, no. 2 (1988); Bulman, Raymond F. « 'Myth of Origin, 'Civil Religion and Presidential Politics. » *Journal of Church and State* (1991): 525-539; Langston, Kenneth Travis Brooker. *The democratic decision: Tillich, Tocqueville, and today*. Emory University, 2004.

autrement dit le sacré, tel que communiqué dans des mythes d'origine (par exemple, la nation) non critiqués et donc « naturels ». Le reste de cette section servira à préciser le sens de cette définition avant de définir le romantisme pénal.

Dans son ouvrage, Tillich avance deux questions qui structurent la vie humaine et la pensée politique. La première est *Woher*, « d'où? », la question de la provenance, du sens de nos origines. Pour Tillich, cette question et ses réponses mythiques sont la racine du romantisme politique et de la pensée conservatrice généralement. L'autre question de la pensée politique est *Wozu*, « pourquoi? », la question de la destination de l'humanité, la Justice. Cette dernière inspire à son tour les idéologies libérale, démocratique et socialiste-communiste (Tillich, 1994, 7, 27-29). Les mythes, dans toute culture, répondent selon Tillich entre autres à ces deux questions.³⁹ Pour Tillich, les mythes d'origine sont ceux du sol, du sang, de la race, de la nation, du père et de la mère (la famille), des prêtres, et les traditions. Le mythe de la nation est capable selon Tillich d'unir tous ces éléments. Ces mythes donnent sens et un caractère sacré à nos origines, mais ne connaissent que le temps cyclique, entre la vie et la mort. Ils ont du mal à expliquer la nouveauté.

La question de la destination, où l'humanité devrait aller, structure les mythes de Justice. Tillich définit la Justice ainsi :

L'homme ne reçoit une exigence inconditionnée que d'autrui. C'est dans la rencontre du « Je et Tu » [...] Son contenu est que soit reconnue [sic] au « Tu » une même dignité qu'au « Je, » la dignité d'être libre, d'être porteur de l'accomplissement de ce que vise l'origine. Reconnaître au Tu une dignité

³⁹ Tillich donne quelques idées de sa définition du mythe: « Le mythe originel représente l'origine de l'homme sous de multiples figures, surhumaines et d'ordre naturel. Ces figures ont toutes en commun d'exprimer les liens qui unissent l'homme au père et à la mère, de maintenir la conscience sous l'emprise de ces liens et de ne pas permettre qu'elle échappe à leur domination » Tillich, *op. cit.*, 1994, 37. Cf. Tillich, *Systematic Theology*, vol. 1, 1973, p. 79-81: « myth is [...] the depth of reason in symbolic form.»

égale à celle du Je, telle est la justice. L'exigence qui nous arrache à l'origine ambiguë est l'exigence de justice (ibid., 30).

Si [l'exigence de la justice nous] touche, c'est qu'elle met devant les yeux [notre] propre essence en tant qu'exigence. [L'essence] trouve son fondement dans l'origine [...] Pourtant, face à l'originel, ce qui est exigé est l'inconditionnellement nouveau (ibid., 29).

Mais dans un mythe de Justice, le mythe d'origine est toujours présent, toujours puissant. Les nations et les familles ne sont pas détruites, elles sont toujours sacrées. Mais lorsque le mythe de destination entre en jeu, le pouvoir du mythe d'origine est d'après Tillich « brisé », c'est-à-dire réduit, critiqué, et subordonné à celui de *wozu* ou de destination. Tillich donne l'exemple des prophètes juifs dans l'Ancien Testament, qui jugeaient la nation d'Israël par l'exigence de la Justice pour toute nation plutôt que seulement le bien-être de sa propre nation. La nation n'est pas détruite par cette prophétie, mais sa priorité se trouve critiquée. Le sens prophétique de la nation d'Israël n'est plus son pouvoir ni même sa survie, mais d'apporter un message de Justice divine à toutes les nations (ibid., 43-6). Selon Tillich, les idées du romantisme politique, par contre, visent à résoudre la crise spirituelle contemporaine en essayant d'augmenter la puissance de leur propre nation, plutôt que la Justice qui reconnaît le caractère sacré de toutes les nations (ibid., 41).

Cette définition du prophétisme et de la Justice permet à Tillich d'introduire un concept clé de Kant, celui de la raison autonome du rationalisme moderne (ibid., XLI, 28-9, *Décision socialiste ch. 2.*)⁴⁰ Tillich distingue la prophétie (qu'on vient de discuter dans l'exemple de la nation juive) de la raison autonome de Kant, basée elle aussi sur un mythe de Justice. Dans la pensée autonome, le mythe « originel » se trouve alors non pas « brisé », c'est-à-dire réorienté par les prophètes vers la Justice,

⁴⁰ Cf. aussi les définitions de l'autonomie et de l'hétéronomie dans Tillich, *op. cit.*, 1973, p. 84, « autonomous reason tries to keep itself free of “ungrasped impressions” and “unshaped strivings”. [...Heteronomy] issues commands from “outside” on how reason should grasp and shape reality.»

mais prétendument dissous, éliminé. Pour prendre l'exemple de la nation, la pensée autonome ne voit plus aucune place pour elle, prônant un cosmopolitisme et l'unité mathématique de l'espace (ibid., 104). Cette pensée, caractéristique du rationalisme de la société « bourgeoise », est pour Tillich issue d'un mythe de Justice radical mais nécessaire (ibid., 8).⁴¹ En contraste avec la prophétie, qui voit dans le mythe de destination *le sens véritable* du mythe d'origine (ex. le destin de la nation d'Israël d'apporter un message qui « brise » les mythes d'origines de toutes les nations au nom de la Justice), la pensée autonome se coupe des mythes d'origine et de ses traditions afin d'arriver à la destination, la Justice. Cette pensée autonome, le fondement de la société moderne selon Tillich, part plutôt des « premières prémisses » (ibid., 69).

Le mythe d'origine peut exister sans recours à un mythe de destination, car l'origine peut se retourner sur elle-même en cycle. Par contre, le mythe de destination n'a, lui, aucun sens sans le mythe d'origine. Malgré la victoire apparente de la raison autonome à désenchanter l'univers, malgré la crise de sens qui en résulte, les mythes d'origine ont toujours donc une force psychologique et sociologique importante d'après l'auteur, même si celle-ci est effectivement profondément réduite par la prophétie de la Réforme et le rationalisme autonome des Lumières (ibid., 76-8). Selon lui, la pensée autonome repose sur une base créée par les mythes d'origine, à savoir en les modifiant et en les critiquant tout en continuant à se nourrir de leur substance. Par exemple, Tillich appelle le principe démocratique des révolutions américaine et française un « correctif » aux traditions politiques existantes, plutôt qu'un nouveau système conçu à partir de rien, comme prétendrait la pensée autonome. De la même manière, Tillich conçoit le capitalisme comme un correctif et une rationalisation de l'économie féodale (ibid., 153). En même temps, les formes culturelles autonomes cherchent par

⁴¹ Pour sa part, Charles Taylor appelle la pensée autonome la raison désengagée (« disengaged reason »), car justement cette forme de pensée se distingue par la tentative de se dégager de l'emprise psychologique des mythes d'origine, par exemple, des traditions; Taylor, *Sources of the Self*, 1991.

définition une certaine distance par rapport aux traditions en les rationalisant. Pensons à la science, les droits ou la démocratie qui ont tous marqué une distance par rapport au passé et ses traditions, qui est d'ailleurs le sens propre du mot « moderne » (ibid., 8). Cette autonomie rationnelle « a pour principe de dissoudre radicalement toutes les choses originelles [ex. traditionnelles], tous les liens et toutes les figures de l'origine » (ibid., 70); elle maîtrise la réalité par la « totale profanisation » de ses objets d'analyse, y compris les autres humains et la société (ibid., 8).

Il vaut la peine de mentionner un autre aspect de cette autonomie rationnelle qui inspire beaucoup de craintes chez le romantisme politique. Appelons-le l'« éthicisme ». Tout comme le romantisme attribue la désacralisation du monde à l'autonomie rationnelle, celui-ci conteste aussi la désacralisation des relations humaines due à l'éthique égalitaire. Tillich parle de la racine de la Justice et de l'éthique comme étant la confrontation du soi avec notre égal, l'autre personne qui réclame à juste titre le respect égal (ibid., 30). L'éthicisme est la tentative de maximiser cette éthique humaniste égalitaire, où chaque humain y est égal *prima facie*, sans égard pour les appartenances nationales ou familiales, une première prémisse du cosmopolitisme. Pour donner des exemples, l'« éthicisme » peut être plusieurs formes du féminisme, la recherche de l'égalité des races, l'aide à l'international, l'éducation publique et gratuite ou les normes d'accessibilité.

4.1.1 La recherche de la « nature »

Pour Charles Taylor, le romantisme commence chez Rousseau, selon lequel la nature est bonne plutôt que bonne mais imparfaite, comme dans la perspective du christianisme. Le problème pour la pensée romantique, comme pour Raskolnikov, réside donc dans notre séparation de la nature et de notre nature (Taylor, 1991, 356-7,

368).⁴² Certains romantismes perçoivent la nature comme étant une forêt sauvage, les Premières Nations ou la préhistoire, mais d'autres retrouvent la nature à l'intérieur: nos émotions, notre force vitale, nos désirs, nos préjugés, nos intérêts, voire notre rage. Retrouver cette nature peut devenir une source de bien autant qu'une force ou une joie « oubliée » (Taylor, 1991, 368-72).

Le romantisme s'oppose à une forme de pensée qui serait « artificielle », une pensée qui aurait interrompu l'état originel de bonté. Tout comme la diversité du romantisme vient de différentes sources de la « nature », elle se trouve aussi dans les multiples sources d'« artificialité ». Selon Taylor, dans le romantisme occidental moderne l'« artificiel » est le plus souvent le projet des Lumières qu'il appelle « la raison désengagée » (ibid., 71; analogue au concept chez Tillich de l'autonomie rationnelle).

Selon Tillich et Taylor, le romantisme s'insère dans le contexte d'une crise de sens à l'ère moderne. La recherche de la nature devient donc aussi la quête d'une « source du moi », du sens de la vie. D'ailleurs, Taylor ne définit même pas cette crise :

Moderns can anxiously doubt whether life has meaning, or wonder what its meaning is. However philosophers may be inclined to attack these formulations as vague or confused, the fact remains that we all have an immediate sense of what kind of worry is being articulated in these words (Taylor, 1991, 202-203).

Dans *Grandeur et misère de la modernité* (1992), Taylor approfondit cette idée en parlant de la crise de sens comme le « désenchantement du monde, » « une perte de la dimension héroïque de la vie, » l'idée que « la raison instrumentale [...] menace de prendre entièrement possession de nos vies, » et « la disparition des horizons moraux » (Taylor, 1992, 11-22). Pour sa part, Tillich constate lui aussi l'existence d'une crise

⁴² Pour le romantisme comme style artistique, voir Taylor, *op. cit.*, 1991, p. 368-9, où celui-ci est avant tout une rébellion contre les normes néo-classiques dans l'art, surtout le rationalisme, la tradition, et l'harmonie formelle. L'importance de la « nature comme source » continue pourtant après la fin du romantisme comme style artistique. Voir aussi Talmon, *Romantisme et révolte*, 1968, p. 136-156.

de sens. Pour lui, le romantisme politique s'insère dans un contexte de « vide spirituel » produit par la prophétie du protestantisme et le rationalisme autonome de la société « bourgeoise »; le romantisme se caractérise comme la nostalgie pour la communauté de sens qui aurait existé auparavant (Tillich, 1994, LXIX-LXXIV, 176).

Le romantisme dont il est question dans ce mémoire trouve la nature dans *les mythes d'origine* et la source d'artificialité se trouve dans les mythes de Justice, surtout les formes de pensée autonome. Puisque ces dernières « brisent » et dissolvent les mythes d'origine, elles empêchent le sens de la vie de « revenir », car la plénitude de sens pour ce romantisme vient des mythes d'origine non brisés, avec une incassable emprise psychologique et spirituelle. Plus concrètement, pour les fins de ce mémoire, la source de nature découle *des traditions ininterrompues de notre nation*, alors que la pensée autonome et son éthicisme sont « artificiels », une autocolpabilisation répressive qui empêche une saine et naturelle expression de soi et de la nation.

Mais cet effort romantique de défendre les mythes d'origine se situe, comme tout romantisme moderne, lui-même « sur le terrain » de la culture moderne bourgeoise autonome, qui, elle, œuvre à briser et dissoudre la pensée rivée aux mythes d'origine (Tillich, 1994, 8, XVI). Cette forme de romantisme politique selon Tillich est donc le souhait de remplir le vide spirituel par les mythes d'origine, mais exprimé dans des termes autonomes; autrement dit, il souhaite redonner une force sacrée à la nation et à la famille *via* les formes de pensée autonomes qui ouvrent à dissoudre ces liens. Cela constitue à la fois sa force, sa contribution et sa contradiction.

Tillich écrit: « Une véritable contradiction [...] oblige à se décider, à trancher l'alternative » (ibid., 85). Dans une véritable contradiction, il n'est pas possible d'avoir une relation constructive entre les deux éléments, il faut « dire » l'un ou l'autre:

[Le romantisme politique est] contraint de combattre en prenant appui sur des choses que pourtant il nie. [...] Il est forcé de recourir aux concepts éthiques

de la prophétie et de se présenter lui-même comme *ethos* supérieur, comme une justice supérieure, bien que le mythe originel comme tel exclue l'éthique. Et il est forcé d'utiliser l'analyse rationnelle — par exemple des recherches historiques, sociologiques, psychologiques — pour se fonder lui-même, mais ce faisant, il doit recourir à une chose pour laquelle il éprouve une méfiance profonde parce qu'elle est étrangère à l'origine. C'est ainsi que naissent les théories du romantisme politique; et malgré leur formulation souvent brillante, elles ne peuvent éluder la contradiction qui consiste à devoir fonder rationnellement l'irrationnel.⁴³ De même pour la *praxis* du romantisme politique: faisant fond sur une société consciente de son organisation, il doit reprendre les formes rationnelles d'organisation qu'il cherche précisément à supprimer (Tillich, 1994, 50).

La réalité a de la place pour des contradictions. L'intention n'est pas polémique mais analytique. Mais il est de notre tâche de comprendre les conséquences pratiques de cette contradiction, qui ne sont pas d'ailleurs forcément nuisibles, mais elles seront présentes. L'espoir romantique de « se structurer de manière rationnelle et en même temps combattre la structuration rationnelle » est en fin de compte une « contradiction sur laquelle il s'échoue nécessairement » (ibid., 50, 86). Le romantisme politique essaie d'établir des traditions non brisées là où justement elles sont déjà brisées et largement dissoutes; souvent, il n'en reste que des « souvenirs littéraires [...] voilà précisément ce qui caractérise et donne son nom au romantisme » (ibid., 56).

L'hétéronomie vise à remplir ce vide spirituel en créant une communauté de sens autour des mythes d'origine non brisés, c'est-à-dire la nation, la race, la famille et certains éléments des religions instituées (ibid., LXIX, 56-58; Taylor, 1991, 176). Talmon exprime parfaitement la « confrérie » du nationalisme romantique, la vie pleine de sens qu'il promet :

Tous, unis par un profond sentiment d'amour et d'orgueil, partageaient un même destin et remplissaient la même mission. Dieu et le peuple: la

⁴³ Bien que son point soit clair, plus tard dans sa carrière, il est permis de douter que Tillich aurait appelé un mythe *irrationnel*. Cf. Tillich, *op. cit.*, 1973, p. 79-81: « myth is [...] the depth of reason in symbolic form. »

Providence planait sur la nation, entre le Tout-Puissant et le peuple il y avait comme un traité. La vie du peuple était une vie d'obéissance; l'oubli de soi, le sentiment du devoir accompli, était sa plus haute manifestation [...] et non sa liberté ou son intérêt personnels (Talmon, 1968, 116-7).

4.1.2 La base du romantisme

Tillich affirme que la base politique traditionnelle du romantisme est l'aristocratie et parfois aussi la paysannerie, les artisans, les prêtres et certains militaires (Tillich, 1994, 51). Mais ce romantisme a un caractère réactionnaire qui est rare de nos jours et n'a quasiment jamais existé au Canada. Selon Tillich, une autre base du romantisme est encore plus importante et influente : cette dernière est véhiculée par les groupes qui « ne sont pas encore réduits à la mécanique du système rationnel, mais que ce destin menace ». Tant que l'économie autonome (c'est-à-dire le capitalisme) procure des avantages, celle-ci est tolérée:

Mais lorsqu'on se met à vivre le revers de la domination capitaliste et qu'il y a risque de prolétarisation, on délaisse ce système et on le prend vigoureusement à partie [...] en pensant qu'on pourra grâce [aux idées du romantisme politique] jeter à bas le système rationnel. Lorsque l'autonomie est devenue pour la plupart un fardeau presque insupportable, il y a forcément une nostalgie plus grande des forces qui lient à l'origine, et qui sont aussi des forces porteuses (ibid., 9-10, cf. 51-52).

Le romantisme politique est donc mené par ceux qui craignent un déclassement: une crainte compréhensible de perdre non seulement un certain revenu ou confort, mais aussi le statut et le plaisir qui leur sont associés. Mais Tillich va encore plus loin, insistant sur le fait que les partisans du romantisme politique craignent surtout leur propre « prolétarisation » (ibid., 67). Ce terme comprend une peur de déclassement, mais il souligne aussi la crainte d'entrer, contre son gré, dans le bas de l'échelle de l'économie rationaliste, « de toujours être objet au sein de la société bourgeoise, jamais sujet » (ibid., 86). Voilà la source de leur opposition féroce non seulement à leur perte de privilèges mais à l'autonomie rationnelle tout court: une résistance à un système qui les menace d'objectivation. Mais loin de mener ces partisans du romantisme

politique vers la solidarité avec la classe ouvrière, dont plusieurs font partie, le romantisme les amène à bâtir des lignes de solidarité autour des mythes d'origine, c'est-à-dire selon la nation, la race, la famille ou la religion. Le romantisme politique, sur le plan des intérêts matériels qu'il sert, souhaite séduire les élites (surtout économiques) dans une solidarité nationale, raciale ou religieuse. Cet espoir explique sa fidélité habituelle au capitalisme et voilà donc la moitié de son idée-force.

Mais il faudra étendre un peu le concept de prolétarianisation de Tillich à sa dimension collective : il faut parler d'une peur non seulement des pertes au niveau individuel (c'est-à-dire au niveau socio-économique ou de sa dignité), mais aussi de la perte de la vitalité communautaire. Le romantisme dont on parle dans ce mémoire réagit aux impacts collectifs des processus d'urbanisation, d'embourgeoisement et de mondialisation qui sont, eux, des conséquences du rationalisme économique. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement de déclassement ou prolétarianisation individuels mais aussi les privilèges en quelque sorte communautaires qui sont menacés: le plaisir d'appartenance à une communauté de sens, une religion, le plaisir d'appartenance régionale et nationale, la crainte que ses voisins ou ses enfants déménagent vers les villes. Ces « privilèges » économiques, spirituels et communautaires sont bien sûr interdépendants. Le romantisme politique exhorte les élites, les porteurs du principe bourgeois, à les conserver.

4.1.3 Le discours du romantisme politique

Le romantisme politique est essentiellement protestataire: il conteste le caractère autonome de la pensée moderne, une pensée qui est à la racine de toutes les institutions modernes. L'usage des formes de la pensée autonome par le romantisme politique implique donc forcément une subversion de celle-ci. Bien que des éléments de *realpolitik* ou d'ignorance puissent coexister, cette subversion est l'expression profonde et nécessaire de la contradiction qui l'anime, mais aussi de son caractère

protestataire. Il n'est pas toujours facile, mais il est souvent possible de distinguer le romantisme d'une véritable tentative de l'autonomie rationnelle. Le premier pas est de conceptualiser la distinction, même s'il peut être difficile de la démontrer. Et d'ailleurs, le concept de subversion ne devrait pas être pris dans un sens péjoratif : d'abord, la protestation inclut une critique valide, et sa validité n'est pas diminuée par une expression implicite ou intuitive, voire contradictoire. Plus important, on ne devrait pas s'étonner que le romantisme conteste des institutions puissantes à partir des idées sur lesquelles ces dernières se basent; c'est normal, voire banal, qu'une protestation se fasse ainsi. D'ailleurs, Harper est non seulement relativement modéré dans sa pensée mais aussi un politicien extrêmement discipliné avec son message; déceler du romantisme dans son discours est un défi. Heureusement, notre tâche est moins de convaincre que de montrer la plausibilité de notre analyse, car il s'agit d'une première tentative de l'énoncer.

Enfin, selon Tillich, plutôt que la promesse d'harmonie bourgeoise, le romantisme politique « s'invente un mode d'expression que l'on peut qualifier d'*apocalyptique* »⁴⁴ où il y est « toujours question d'une catastrophe universelle imminente; son approche [la catastrophe] et ses manifestations sont décrites de façon détaillée » (Tillich, 1994, 64-65). L'apocalypse romantique « n'est crédible que s'il est revêtu de science ». Voilà le sens des « prédictions [...] sur le déclin du monde capitaliste et libéral présent[ées] sous des dehors scientifiques » (ibid.).

4.2 Romantisme pénal

Parlons maintenant de romantisme pénal. Le concept clé pour faire le pont vers le domaine pénal est *l'hétéronomie*. Puisque l'autonomie rationnelle est devenue « un

⁴⁴ « Concernant le “genre apocalyptique”, voir surtout la littérature juive tardive portant ce nom, mais aussi l'apocalypse du Nouveau Testament, et les textes apparentés de l'Antiquité et des sectes révolutionnaires, du Moyen Âge jusqu'à nos jours » Tillich, *op. cit.*, 1994, p. 65.

fardeau presque insupportable », la forme de romantisme politique dont il est question dans ce mémoire avance qu'il est « naturel » d'accepter l'emprise hétéronome des traditions et des mythes d'origine sur nous, sans trop de critique (ibid., 10). Or, il est possible de critiquer la raison autonome sans être forcément hétéronome. Voilà précisément le projet de Tillich, qui croit que l'autonomie et la prophétie ont besoin l'une de l'autre (ibid., 48-9). Dans l'hétéronomie, par contre, une obligation mythique, par exemple envers sa nation, n'est ni « brisée » ni dissoute. Elle est une obligation à suivre telle quelle, même au prix de l'intégrité de la raison autonome. Si la raison autonome contredit les obligations du mythe d'origine — comme dans le cosmopolitisme, la science démographique sur les ethnies et les nations, le commerce international —, l'hétéronomie insiste pour que le mythe soit prioritaire. L'hétéronomie n'est nécessairement ni irrationnelle ni antirationnelle: il est plus juste de dire qu'elle limite la raison. Elle va tolérer, utiliser, célébrer, voire soutenir, les atouts et les accomplissements de l'autonomie rationnelle et son éthique égalitaire, tant que les scientifiques et d'autres porteurs de l'autonomie ne critiquent pas le fondement mythique de la nation. D'ailleurs, l'« argument » pour l'hétéronomie à l'ère moderne est rarement ouvertement hétéronome, par exemple d'adhérer à la religion de ses parents par respect. Tillich nous rappelle qu'il prendra la plupart du temps une forme autonome, « revêtu de science » (Tillich, 1994, 64-65). En fait, le romantisme la présente souvent comme du scepticisme ou de la modération (de l'esprit autonome), du centrisme ou du pragmatisme (plutôt que de l'extrémisme de suivre des principes comme Raskolnikov), la maturité (par contraste avec l'immaturité de prendre en considération seulement l'autonomie) ou de l'équilibre (entre la liberté de la pensée autonome et les obligations des mythes d'origine).

Voici le pont entre hétéronomie et châtement : pour Tillich, le romantisme politique souhaite retourner au sentiment d'être « porté » (ibid., 55) — porté par les traditions et par un leader fort. Par contraste, dans la pensée autonome, il faut se porter soi-même

en se trouvant ses propres lois à l'intérieur de sa capacité de raisonner. Le romantisme politique est donc la nostalgie d'être porté par une sagesse qui vient de l'extérieur de notre compréhension, à savoir qui vient des traditions : voilà le caractère moralisateur du romantisme politique. Il est sacrilège d'essayer d'échapper des chaînes du mythe d'origine (ibid., 8). Il n'est donc pas difficile de comprendre comment l'hétéronomie se transforme dans un besoin de châtier toute protestation (ibid., 55-57, 65).

Le lien entre le châtement et le populisme, par contre, est moins clair. En plus, les analyses du populisme pénal soulignent déjà des phénomènes romantiques, sans pour autant les conceptualiser. Par exemple pour Pratt, ceux qui promeuvent le populisme pénal mettent en avant « magical, commonsensical solutions usually based on invocations of a golden time when social stability and order was unquestioned » (Pratt, 2007, 64-5, cf. 173). Notons non seulement l'invocation d'un âge d'or mais aussi une hétéronomie qui ne remet jamais en question l'ordre social. Pratt cite un commentateur de droite Richard North qui écrit : « [W]ithin my lifetime this society knew a coherence which has gone. [...] Broadly speaking, there was agreement about various things which mattered a good deal: [...] about holding the monarchy and parliament in a degree of awe; about respect for authority in general » (Pratt, 2007, 64-5). Watts y fait écho : « Tous ces changements économiques et culturels ont provoqué une anxiété sociale, caractéristique d'une société intolérante en quête d'un retour vers une époque de forte cohésion et d'adhérence aux normes morales » (Watts, 2015, 30). Pour SpearIt, le châtement est une réponse aux problèmes de la modernité, qui vise à mettre un frein à la « dissolution of the [...] unity, solidarity, and hierarchy, cosmic [and] earthly, [which] characterized pre-modern societies"» (SpearIt, 2013, 26). L'élément romantique, tel que nous l'avons défini ci-dessus, est évident dans ces analyses.

L'autre concept clé de cette section est celui de la tradition, car l'hétéronomie n'est jamais abstraite : elle est une obligation concrète à une tradition concrète. Le concept de romantisme pénal nous permet de comprendre les traditions étroites, « morales »

que Harper souhaite défendre. Pour le romantisme politique, les « vraies » traditions nous lient à nos origines au sens mythique,⁴⁵ c'est-à-dire aux pères fondateurs de notre nation, race, religion ou lignée familiale. Pour Tillich, la tradition dans les sociétés patriarcales est « le lien à ce qui est originellement exigé, à l'antique règle, transmise de père en fils » (Tillich, 1994, 39, cf. Alexander, 2016a, 10-14). Par contre, l'autonomie rationnelle est une force qui critique, distancie et dissout ces liens aux pères fondateurs des mythes d'origine, rendant ainsi plus difficile la soumission hétéronome à eux, chose essentielle selon le romantisme politique afin de résoudre la crise de sens. Voilà pourquoi un « excès » de critique autonome est en soi anti-tradition ou, pour reprendre le terme de Harper, nihiliste.

Avec un peu de recul, pourtant, les raisons pour lesquelles le romantisme politique choisit de considérer le châtement comme la « vraie » tradition pénale ne sont pas évidentes. Plusieurs traditions pénales pourraient être appelées « traditionnelles » au sens large: la tradition du châtement corporel, certes, mais aussi une tradition médico-pénale, une tradition de réhabilitation, de réintégration sociale, une tradition puritaine d'enfermement, une tradition romantique-bucolique (selon laquelle le plein air ou la vie agricole guérit le criminel), une tradition de déférence aux criminologues, la justice réparatrice.⁴⁶ En plus, face au durcissement du gouvernement Harper, plusieurs ont souligné que son gouvernement rompait justement avec la tradition pénale canadienne relativement experte, en rapprochant le Canada aux politiques de son voisin du sud (Mulrooney, 2018, 4, 37, 183-91). Nous arguons que le châtement est traditionnel au sens romantique parce qu'il remplit trois conditions : 1) il est le moins possible le résultat d'une critique autonome, c'est-à-dire éthique ou scientifique; 2) il sert de pont

⁴⁵ Appeler « mythique » un père fondateur n'est pas l'appeler « fictif ». Comme le dit SpearIt au sujet du rituel: « Ritual is not a thing, it is a how, or a quality, and there are 'degrees' of it. Any action can be ritualized but not every action is a rite » SpearIt, *Mississippi Law Journal*, 2013, p. 7.

⁴⁶ Pour une discussion des traditions pénales, voir Ekstedt, John W, and Curt T Griffiths. *Corrections in Canada: Policy and Practice*. 2nd ed., Butterworths, 1988, 8, 45, ch. 2, 242-3.

entre aujourd'hui et les pères fondateurs au sens des mythes d'origine; 3) il est capable de donner sens à la vie à partir d'un mythe d'origine.

Discutons de ces trois éléments en ordre. D'abord, il semble n'y avoir aucune preuve que le durcissement des peines serve à dissuader le crime.⁴⁷ De ce point de vue, un durcissement du châtement en tant que tel n'est nullement une « rationalisation » scientifique de la politique pénale. Au contraire, les peines minimales obligatoires ont été vivement critiquées par les experts partout au monde. Le châtement remplit donc le premier critère, à savoir qu'il ne résulte pas d'une critique d'ordre rationaliste. Par contre, plusieurs autres traditions pénales au sens large du terme sont le résultat d'une mentalité plus autonome. Par exemple, la lignée médicale-pénale implique l'intervention des experts, visant à rechercher et éradiquer les causes de la criminalité.

Deuxièmement, le châtement a une longue histoire. Il suffit de penser aux grands spectacles de châtement public décrits par Foucault dans *Surveiller et punir* (1975): la torture, les exécutions sur la place publique. SpearIt également nous rappelle que dans la théologie politique chrétienne classique, Dieu édicte la loi et la renforce avec le châtement (SpearIt, 2013, 11). Par exemple, Luther et Calvin voient le châtement de l'État comme étant central au travail divin dans la maintenance de l'ordre et le contrôle du péché (SpearIt, 19). Le châtement ne peut, selon SpearIt, être séparé de cette histoire religieuse selon laquelle « qui aime bien, châtie bien » (SpearIt, 2013, 41).⁴⁸ Le châtement a une connexion avec ce que Harper appelle dans un autre contexte « l'histoire des institutions existantes et la sagesse d'innombrables générations »

⁴⁷ Il est possible de débattre si le châtement en soi est efficace face à la criminalité, mais son durcissement semble n'avoir aucun effet. Nous avons déjà vu que les peines minimales obligatoires n'ont aucun effet de dissuasion. Par exemple: Tonry, Michael. « Crime Does Not Cause Punishment: The impact of sentencing policy on levels of crime. » *SA Crime Quarterly* 2007.20 (2007): 13-20. Golash, Deirdre. *The Case against Punishment: Retribution, Crime Prevention, and the Law*. New York University Press, 2005.

⁴⁸ SpearIt compare le mythe du jour du Jugement dernier, où Jésus et ses 12 disciples viennent juger le monde, avec le Juge et les 12 jurés; SpearIt, *op. cit.*, 2013, p. 41.

(Harper, 2018, 86). Comme intention dans le domaine pénal, le châtement a donc une longue histoire dans la pratique et la philosophie pénale. Il est possible de le voir comme étant une expression d'une tradition ininterrompue des pères fondateurs.

La question épineuse est de savoir comment le châtement donne sens à la vie. D'une part, le châtement, voire les instances judiciaires tout court,⁴⁹ comportent clairement un élément rituel. D'autre part, il n'est pas évident dans quel sens le châtement moderne, avec ses techniques raffinées de surveillance et de gestion, donne du sens à la vie. Son but semble tout autre : de la prévention du crime au contrôle social. D'abord, un commentaire global : Tillich, en parlant du nationalisme dans l'introduction d'un autre ouvrage, *The Encounter of Religions and Quasi-religions* (1990), rappelle qu'il faut être prudent dans l'application des catégories religieuses, telles que le rituel ou l'apocalypse, au nationalisme et d'autres aspects des cultures séculières. D'une part, il peut être exagéré de parler du sacré dans l'analyse d'une élection ou d'un jeu de hockey. Ce genre de langage peut sembler artificiel, polémique et déplacé. D'autre part, il est parfois nécessaire de recourir à de tels concepts afin de comprendre la passion que suscitent le nationalisme ou le sport. Ces concepts religieux peuvent permettre un portrait convaincant et complet de la puissance de ces expériences. Voilà pourquoi Tillich parle du nationalisme et ses rituels comme une « quasi-religion », un phénomène comportant des ressemblances non intentionnelles avec les religions, afin de souligner qu'il en parle moins par équivalence avec le rituel des religions instituées que par analogie. Ce commentaire vaut pour l'application du concept du rituel, comme acte particulièrement porteur de sens, au châtement.

Dans son ouvrage *Punir: Une passion contemporaine*, Didier Fassin argue qu'il est difficile de comprendre la fonction du châtement non pas parce que personne ne sait à quoi il sert; au contraire, « parce que trop de raisons peuvent rendre compte des

⁴⁹ Voir par exemple Garapon, Antoine. *Bien Juger : Essai Sur Le Rituel Judiciaire*. O. Jacob, 1997.

« multiples situations dans lesquelles on y recourt » (Fassin, 2017, 93). Une discussion compréhensive sur le châtement dépasserait rapidement le cadre de cette étude. Soulignons seulement quelques arguments qui semblent particulièrement pertinents. Mulrooney, dans une perspective qu'il qualifie de durkheimienne, avance que Harper se sert du châtement du criminel afin de ritualiser l'importance de certaines valeurs culturelles (Mulrooney, 2017, 19). Cette perspective sur le châtement serait cohérente avec l'idée du romantisme comme recherche d'une communauté de sens. De la même manière, SpearIt, dans son ouvrage sur la fonction rituelle du châtement au Sud des États-Unis, parle du châtement, dans ce cas le lynchage, comme d'un renforcement de la solidarité sociale (SpearIt, 2013 6-8). Le châtement vise à calmer l'anxiété de la race blanche: « They reveal the criminal's utility as a social scapegoat, which is particularly necessary during times of turmoil and social crisis » (SpearIt, 2013, 32). Dans son élément rituel, le châtement peut avoir un effet psychologique semblable aux funérailles où le châtement devient un rituel de deuil et de redressement, un rituel qui remet de l'ordre dans l'univers secoué par l'acte criminel (SpearIt, 2013, 6-8). Infliger de la souffrance à l'autre rassemble le groupe et purifie la victime par la catharsis.⁵⁰

En même temps, il semble exagéré de qualifier le châtement de rituel. Les gestes de châtement eux-mêmes semblent utilitaristes, consistant pour la plupart en des peines de prison, des amendes, l'assignation de statuts spéciaux (ex. libération conditionnelle) et d'autres interventions technologiques (cf. Fassin, 2017, 132-3). Ces techniques de contrôle social sont des plus autonomes, dont on peut conclure qu'elles sont peu « naturelles », peu traditionnelles, elles n'expriment rien de transcendant. Le criminel, surtout en prison, est l'objet, en fait, d'une chosification extrême dans le plus bureaucratique des environnements, qui mérite bien le nom d' « ingénierie sociale. »

⁵⁰ Voilà, peut-être, pourquoi Harper veut se concentrer moins sur les droits des criminels et plus sur les « victimes ».

Il faut donc parler de quasi-rituel : l'élément quasi-rituel dans le châtement est le fait d'infliger une souffrance ou au moins le fait d'imaginer qu'une souffrance a été infligée à une personne qui l'a méritée parce qu'elle a enfreint des valeurs. Ce fait devient un geste qui adoucit la crise moderne de sens : il donne de l'*ordre moral* au monde chaotique moderne. Certes, de plusieurs perspectives le châtement moderne n'est pas un rituel, mais en même temps, il est nécessaire, afin de comprendre cette *passion contemporaine*, de parler de rituel par analogie. Voilà pourquoi il est important d'insister sur le caractère contradictoire du romantisme, qui recherche les effets rituels d'une tradition du châtement dans une société autonome qui, elle, a déjà radicalement modifié les traditions pénales (souvent pour de bonnes raisons) depuis plusieurs siècles (cf. Tillich, 1994, 68, 78). Le châtement est un quasi-rituel romantique, mais en même temps, un rituel faible. Mais si le domaine pénal est particulièrement intéressant au romantisme par rapport à d'autres domaines (ex. l'économie, l'éducation), c'est parce que la tradition de châtement permet d'obliger les citoyens à accepter les valeurs nationales et familiales.

Selon Tillich, puisque le romantisme politique s'oppose au mythe de Justice (l'éthicisme égalitaire), le sens de la vie doit venir d'une vie nationale plus forte, non seulement au sens d'une sacralité plus forte, mais aussi une nation avec plus de force (Tillich, 1994, 43). Voilà une autre raison du vif intérêt du romantisme dans le domaine pénal : le châtement vise à réduire les formes de rébellion sociale et politique. Les ennemis extérieurs (le communisme, le terrorisme) et intérieurs (de patriotisme ou de normes sociales) sont donc au centre des préoccupations, plutôt que seulement les formes de criminalité violentes. La nation organique doit être purifiée (une formule contradictoire) afin de redonner sens à la vie et du pain sur la table. En même temps, l'importance de la puissance dans le romantisme politique répond aux soucis de la mondialisation: l'État qui s'affirme peut donner l'impression de puissance dans un

monde où la stabilité peut être bouleversée par des acteurs autant supranationaux qu'à l'intérieur d'un pays comme les séparatistes québécois (cf. Pratt, 2007, 57).

Le romantisme politique se met parfois à la recherche d'un leader fort, le sauvetage par le moyen d'un guide. La force du leader ou de la nation est bien sûr liée à sa capacité à châtier : voilà le dernier lien entre le romantisme et le châtement. Cependant, suite au besoin du romantisme politique de camoufler sa contestation des institutions puissantes, il sera souvent plus simple, plutôt que de militer directement en faveur d'un leader fort, de cibler les forces du libéralisme qui épargnent le criminel du châtement qui lui est « dû ». C'est à partir de cette notion qu'il faut comprendre les peines minimales obligatoires: la construction d'un État moralisateur fort.

Finalement, pour compléter le portrait du romantisme pénal, il faut parler de sa rhétorique. Il est commun de croire que la rhétorique pénale ne devrait pas être prise au sens propre, qu'elle est avant tout symbolique. Dans le contexte américain, SpearIt écrit ainsi: « political leaders mobilized white opposition to civil rights through a proxy language: "crime" became a coded vocabulary capable of marshalling racial fears without violating newly dominant egalitarian norms » (SpearIt, 2013, 35). Pratt arrive à la même conclusion lorsqu'il attribue le populisme pénal à un manque de cohésion sociale. Nous nous attendons à deux éléments rhétoriques: un usage subversif de l'autonomie rationnelle et des prédictions de déclin et de catastrophe si les prescriptions romantiques ne sont pas suivies à la lettre (cf. Tillich, 1994, 66). Ces prédictions du déclin peuvent être plus ou moins subtiles et plus ou moins revêtues de science, et plus ou moins implicites, mais elles seront présentes. En même temps, le châtement est justifié comme s'il n'était qu'instrumental, ne servant qu'à dissuader les êtres rationnels que sont les criminels potentiels, comme si le Canada vivait une crise criminologique scientifiquement démontrable où la violence montait en flèche partout au pays. Nous avons déjà constaté justement ce genre de rhétorique chez Harper.

CHAPITRE V

DISCUSSION : LA COHÉRENCE ENTRE LE CAS D'ÉTUDE ET LE CADRE D'ANALYSE

Ce dernier chapitre avancera qu'il existe une cohérence entre le cadre théorique de romantisme pénal et les politiques pénales du gouvernement Harper. Le romantisme modéré ne peut tout expliquer dans la pensée et les gestes de Harper, mais dans ses politiques pénales il reste toutefois l'élément principal.

Lorsqu'on parle du romantisme chez Harper, il faut tout de suite ajouter une clarification. Quelques analyses, surtout dans les médias, prétendent que George W. Bush et de Harper ont une intention cachée d'avancer le christianisme (McDonald, 2010). Cette analyse est trompeuse. Certes, le cadre d'analyse de Tillich nous permet éventuellement de mieux comprendre chez d'autres la défense passionnée des mythes d'origine religieux, à savoir, le créationnisme. Mais cette accusation de cryptochristianisme est trop simpliste pour Harper. Notre argument est que le romantisme politique dont il est question ici souhaite défendre le sens de la vie exprimé dans les mythes d'origine de plusieurs sources, incluant le nationalisme et les familles, non pas des mythes des religions instituées seulement. Ces derniers mythes n'ont pas une place importante dans la politique publique de Harper.

Finalement, avant de poursuivre, il faut discuter une limite méthodologique. Une correspondance entre un cadre théorique et les politiques pénales ne démontre pas en soi la vérité du modèle. D'autres modèles peuvent expliquer les mêmes faits. La mesure de cette démarche est sa capacité de générer des hypothèses inattendues, qui

peuvent être ensuite confirmées. L'élégance et l'exhaustivité sont d'autres critères. Par exemple, on verra que le romantisme pénal explique la rhétorique populiste, et non pas l'inverse; cela est une raison pour préférer le premier cadre théorique sur le dernier. L'argument, ici, est que la correspondance est suffisamment forte pour que les arguments présentés méritent une attention approfondie.

À notre connaissance, Harper n'a écrit sur le domaine pénal qu'une seule fois après qu'il eut quitté ses fonctions en tant que premier ministre du Canada. Compte tenu du fait qu'il ne cessait d'en parler alors qu'il occupait la fonction de premier ministre, ce silence nous semble significatif. Nous avons noté au chapitre 2 que si Harper répétait une idée en public, en privé, au pouvoir et en dehors du pouvoir, il semble probable qu'il y adhère réellement. Par contre, son silence depuis, même dans un livre sur le populisme, tend à renforcer l'idée selon laquelle le gouvernement Harper utilisait l'enjeu criminel à d'autres fins, que ce soit l'opportunisme électoral ou, c'est l'argument ici, le romantisme pénal. Voici la citation :

In fact, whether we are talking about issues of security and crime, or family and faith, or hard work and entrepreneurship, the instinctive value systems of immigrants are often far closer to those of Western conservatives than those of the liberal left (Harper, 2018, 137).

Ce commentaire apparaît au premier abord suivre une logique d'opportunisme électoral. Mais avec la clé de lecture du romantisme pénal que nous proposons ici, il prend un autre sens complémentaire. Il semble alors que, dans la pensée de Harper, les immigrants soient plus proches à ce que Tillich appelle « l'origine », c'est-à-dire plus proches de leurs traditions, plus « naturels », moins corrompus par les valeurs « artificielles » de l'autonomie rationnelle et son éthique égalitaire. Le mot *instinctive* est particulièrement révélateur. Ce genre de détail a du sens à l'intérieur du cadre théorique du romantisme pénal, alors qu'il est presque sans signification dans le cadre de l'opportunisme électoral, du populisme pénal ou même du conservatisme social. L'argument romantique implicite est celui de la naturalité du châtement.

Le cadre d'analyse de romantisme politique nous aide à constater et donner du sens au romantisme qui occupe une place importante dans la pensée de Harper en dehors du domaine pénal. Par exemple, pour Boily, Harper est plus britannique et monarchique que tout autre premier ministre de l'histoire récente (Boily, 2016, 18; Boily 2013, 204). Plus encore, son gouvernement a financé une expédition pour trouver l'expédition Franklin perdue dans l'Arctique au 19^e siècle et a commémoré la guerre de 1812. Le cadre d'analyse du romantisme politique nous aide à contextualiser ces efforts dans un projet plus large de renouveau nationaliste, au service de ses concitoyens blessés par la rationalisation, l'urbanisation et la mondialisation.

La définition que donne Harper de sa base politique a d'importants liens avec le romantisme. Selon *Right Here, Right Now*, les personnes qu'il vise avec ses politiques sont loin d'être les gagnants de la mondialisation et des changements technologiques, à savoir, les *Anywheres* cosmopolites. Il semble exact que *les Somewheres* soient animés par une peur de prolétarianisation, d'objectivation — les effets des intérêts rationnellement calculés des élites — et qu'ils souhaitent défendre non seulement leurs intérêts économiques mais aussi leur culture, leur communauté.

Cette étude n'est pas la seule à constater un projet de renouveau nationaliste au cœur du gouvernement Harper. La revue de Cros (2015) qui regroupe plusieurs études, par exemple sur les politiques du gouvernement Harper dans l'Arctique et son symbolisme monarchique, constate un projet qui vise à reprendre le nationalisme canadien, souvent l'apanage des libéraux (Ipperciel, 2012, 32). Selon Ipperciel :

Les conservateurs de Harper ont entrepris de reformuler les mythes et symboles de la canadienité en insistant davantage sur les racines monarchistes et britanniques de la nation. [...] le gouvernement Harper semble avoir entrepris une nouvelle vague de *nation building* conforme aux valeurs conservatrices anglo-saxonnes. Harper dira en juillet 2011, [...] dans un discours exprimant davantage des désirs que des réalités : « Nous déplaçons le Canada dans une direction conservatrice, et les Canadiens se déplacent avec nous dans cette direction. Les valeurs conservatrices sont des valeurs

canadiennes. Les valeurs canadiennes sont des valeurs conservatrices » (Ipperciel, 2012, 31-2).

Harper parle du « natural nationalism » des gens ordinaires (Harper, 2018, 123): « A healthy nationalism is a normal part of a healthy society, as are basic elements of civil society, like family, faith, and community » (ibid., 7). Que ce nationalisme, ce mythe d'origine, soit *naturel* le rapporte à du romantisme. Selon Harper, « la sécurité de nos rues faisait partie du mode de vie canadien – c'était une caractéristique qui nous définissait, presque un droit dont nous héritions à la naissance » (Harper (2006) dans Mulrooney, 2018, 145). Ou par exemple, lisons l'expérience du quasi-sacré que Harper évoque aux Jeux olympiques de 2010:

The country's streets were deserted during the contest [Canada's overtime hockey victory against the United States]. After it, as throughout the week, Vancouver's downtown was filled with cheering and singing mobs of patriotic Canadians. Davos is interesting, but I would take displays of national pride like this over it seven days a week and twice on Sundays (Harper, 2018, 121).

Il est clair que Harper évoque un quasi-sacré national. En 2018, Harper écrit que soutenir le nationalisme a fait partie intégrante de ses politiques au pouvoir : « We restored traditions to the Canadian Armed Forces. We championed our athletes' efforts [...] The left often sneered at such initiatives, but the public responded enthusiastically » (Harper, 2018, 130).

Le concept de mythe d'origine semble regrouper les traditions et *enduring values* que Harper souhaite défendre : « la foi, la famille, la communauté, la nation » (Harper, 2018, 78). Le concept d'autonomie rationnelle semble regrouper les traditions au sens large que Harper hésite à soutenir : celles des universitaires, des experts, des Anywheres et des leaders cosmopolites, celles de la Justice sociale, et l'individualisme. Harper écrit au sujet de ses excuses officielles aux peuples autochtones pour les pensionnats : « Such things can be good steps if the goal is reconciliation, unity, and social progress. They are not if they just feed a grievance

industry or promote “black-arm-band history” as an end in itself» (Harper, 2018, 130). La phrase « black-arm-band history » indique une perspective entièrement négative sur l’histoire de sa propre nation, une perspective que nous avons qualifiée de nihiliste-cosmopolite au chapitre 3. Cette perspective négative sur l’histoire décrit parfaitement, même si c’est de façon péjorative, le projet de l’autonomie rationnelle, qui est justement de critiquer et d’abolir les mythes d’origine (tout comme la perspective mythique sur l’histoire nationale) afin de s’en libérer pour mieux arriver à la destination mythique de l’humanité, la Justice, une sorte d’égalité cosmopolite.

Nous pouvons reconnaître du romantisme dans la définition pragmatique que Harper donne au conservatisme : « I would describe populist conservatism as rooted not in abstract “first principles” but in real-world experience applied to the needs of regular people » (Harper, 2018, 78). Le conservatisme pour lui s’appuie sur les « leçons du passé » (ibid., 169-70). Il est plausible que Harper critique la pensée autonome ici : le raisonnement par premières prémisses est une caractéristique classique de l’autonomie rationnelle dans ses efforts de libérer la pensée de l’emprise des traditions. Ce pragmatisme est vraisemblablement un romantisme qui s’oppose aux idées abstraites égalitaires qui n’ont jamais été « prouvées », car sans doute la Justice pure n’a jamais existé sur terre. L’expression « les leçons du passé » peut être lue comme étant conservatrice, mais aussi romantique dans son but de reconstruire ce qui était perdu.

Mais pourquoi ne pas prendre Harper aux mots, à savoir que sa pensée consiste en du pragmatisme tout simplement, vu que le pragmatisme par définition évite les systèmes déductifs cartésiens? Certes, la phrase « les leçons du passé » est cohérente avec l’idée du romantisme, car l’implication est que l’âge d’or a existé et que Harper s’inspire de lui et tente de le recréer. Néanmoins, il n’est pas un seul indice mais plusieurs indices pris ensemble qui donnent la plausibilité à l’idée du romantisme pénal. Par exemple, Harper écrit: « [Conservatives] seek shelter in tradition and experience because we know that the human mind, left purely to its own devices, can never be fully trusted »

(Harper, 2018, 104). Encore une fois, il est très plausible que cette citation est une critique de l'autonomie rationnelle. Ou lisons cette citation d'un de ses discours:

Les Canadiennes et les Canadiens souhaitent que leurs rues et leurs communautés redeviennent sûres. Ils souhaitent que leur gouvernement exerce un leadership lui permettant de lutter contre la criminalité et d'assurer la sécurité nationale (Harper, 2007b).

Le « re » dans « redeviennent » montre pourquoi on parle de romantisme pénal. Étymologiquement, le conservatisme conserve ce qui existe alors que le romantisme recherche ce qui a été perdu dans l'espoir qu'il revient. L'âge d'or est implicite mais clair. Notons aussi que ces promesses de lutter contre la criminalité laissent entrevoir l'espoir d'un État national moralisateur fort. Une autre citation:

And the idea that a country would put its own interests first was, I thought, a kind of fundamental maxim of international relations. When and where did thinking so contrary to this emerge? (Harper, 2018, 50)

Typique de la pensée romantique, la recherche de la Justice cosmopolite, plutôt que la priorisation réaliste et « naturelle » de sa propre nation, serait une forme de pensée artificielle qui aurait « émergé » à un moment imprécis dans le passé récent.

Un autre signe de romantisme chez Harper : ce dernier parle depuis longtemps de sa crainte de l'ingénierie sociale « Society is not a toy to be disassembled and reassembled by liberal elitists and social engineers » (Harper, 2003b). Rappelons la citation de Zinger, « The suppression of scientific and empirical research has been a unique feature of the Conservative government's tenure » (Zinger, 2016, 614). Bien entendu, cette méfiance envers les experts prend une forme prétendument rationaliste, c'est-à-dire des arguments de Harper selon lesquels le châtimeur serait : 1) la volonté du peuple (« [experts are] a minority who don't get it »; Harper dans Mulrooney, 2017, 145, 7); ou 2) épistémologiquement supérieur en tant que tradition par comparaison au savoir des experts pénaux fondé sur rien d'autre que quelques expériences ou études (« les expériences en politique pénale » des experts; Harper en 1989, cité dans

Johnson, 2009, 119) ou 3) nécessaire pour protéger le droit des citoyens « ordinaires » à la protection, un thème visible depuis le programme du Parti réformiste de 1988.

Seul l'esprit autonome, surtout l'expert, peut rêver de l'ingénierie sociale, car cette attitude est définie par son indépendance envers le passé et les traditions (cf. Tillich, 1994, 70). De plus, selon Harper (2018), l'opposant principal se trouve dans cette élite globaliste qu'il nomme les « Anywheres ». Encore une fois, cette classe est définie par son indépendance par rapport à ses racines, par rapport à la contrainte des traditions. Dans ces exemples, Harper craint non pas la raison, mais l'autonomie rationnelle qui dissout les liens à l'origine, c'est-à-dire les liens aux traditions nationales. Dans le cas de l'État-providence, Harper craint la tentative de refaire le pays selon une logique des experts, leur vision de Justice et leur éthique égalitaire « artificielle ». Dans cette veine, Mockle conclut que le conflit entre Harper et les juges canadiens était dû au fait que Harper avait « une aversion à l'égard de l'activisme judiciaire, notamment au sujet de l'utilisation idéologique du principe d'égalité par les juges » (Mockle, 2017, 660-1). Dans tous ces cas, Harper y perçoit un projet de refaire la société *ex nihilo* sans aucune obligation due aux mythes d'origines. Dans le cas de l'ingénierie sociale (par exemple, d'organiser l'industrie automobile au Canada comme celle de la Chine, Harper, 2018, 55) ne peut être promue que par cette classe cosmopolite des *Anywheres* qui refuse de se laisser limiter par les mythes d'origines, notamment les familles et les traditions nationales. Bref, il serait difficile de ne pas voir les liens entre le concept d'ingénierie sociale chez Harper et celui d'autonomie rationnelle chez Tillich, puisque le premier découle du deuxième.

Voilà pourquoi Harper, en réponse à un meurtre d'une adolescente autochtone, peut dire: « I think we should not view this as sociological phenomenon. We should view it as crime » (Boutilier, 2014). Dans un contexte du nihilisme des experts, il le voit comme sa tâche d'ancrer le Canada dans ses traditions morales.

Bien entendu, Harper prend soin de présenter sa contestation de la pensée autonome comme la recherche d'un juste équilibre :

The modern left is, again for lack of a better term, intellectually adolescent. Having discovered the shortcomings of old ideas and established institutions, it becomes all too willing to accept any argument for their denigration or even dismantlement. It does this without any parallel understanding of the history and strengths of older wisdoms and enduring structures (Harper, 2018, 85).

Ici, Harper ne semble pas appeler à l'hétéronomie mais à la prudence, à la considération d'une chose oubliée. En plus, Harper a sans doute raison que certains représentants de la gauche moderne rejettent bien trop rapidement des institutions et des pratiques sans suffisamment comprendre leur histoire. Mais même si cet argument est exact et que la vaste majorité ou même l'entièreté de la gauche moderne pense de cette manière, cela ne prouve aucunement que Harper soit un modéré pragmatique non idéologique sans aucun élément romantique ni hétéronome dans cette citation. Justement, Tillich nous rappelle que le romantisme tient sa force du manque d'autocritique de la pensée autonome (Tillich, 1994, 66-8). De plus, Harper est très discipliné avec son message : il faut comprendre ses propos non pas mot par mot, mais en suivant la direction globale de sa pensée et ses gestes. Ici, les mots clés sont « older wisdoms », qui communiquent une nostalgie et le besoin de mettre la confiance (hétéronome) dans les traditions et les leaders forts qui les comprennent.

Bref, si l'on examine la relation de Harper aux manifestations de l'esprit autonome, qu'il s'agisse de la science, des experts, des médias, des universités, du cosmopolitisme, des technologies, du libéralisme tant social qu'économique — dans tous ces cas, il montre une réticence à donner libre jeu à ces forces. Si l'on regarde les thématiques touchées par la législation conservatrice sous Harper, il n'est pas surprenant que cette dernière conteste indirectement les grands champs de « libération » et d'éthicisation : la sexualité (les agresseurs sexuels), le mode de vie (les vendeurs de drogues) et l'égalité pour d'autres cultures (« pratiques culturelles barbares »).

L'intention n'est pas polémique de parler d'hétéronomie. Harper conteste surtout l'égoïsme et la suffisance, non pas par une éthique qui exige une considération égale pour chaque membre de l'humanité, mais plutôt en espérant la substituer à un nationalisme d'humilité. Tillich se montre d'accord avec plusieurs de ces critiques, même si l'universitaire, à la différence de Harper, soutient une pensée autonome sans entraves et de la prophétie. Mais l'hétéronomie de Harper se base dans plusieurs sens sur une analyse radicale et juste de la modernité au Canada, même si les solutions qu'il prône ne sont pas adéquates aux problèmes qu'il considère, comme on le verra.

Cette discussion dépend de la justesse de l'ouvrage de Tillich, qui croit en bref qu'il n'est pas possible de tempérer la liberté autonome sans la détruire. Est-ce que la science serait toujours la science si par principe elle doit laisser tomber quelques vérités cosmopolites pour servir la nation? Tillich croit que les mythes d'origine valent une défense, mais par une prophétie qui coexiste avec une raison autonome sans limites, et non pas en repoussant, même si de manière subversive, les mythes de Justice, c'est-à-dire en rejetant l'exigence d'une considération égale aux membres des autres nations et familles. Si Tillich a tort et qu'il soit possible de trouver un juste équilibre, une limitation saine de l'esprit autonome par une hétéronomie modérée qui interdit de poser certaines questions, alors dans ce cas, cette analyse de Harper ne sera pas polémique mais dans l'erreur tout simplement.

5.1 Le « populisme pénal » de Harper

Au chapitre 2, nous avons discuté le populisme pénal de Harper. Relisons ces citations, qui mettaient l'accent sur la distance entre le peuple et les experts pénaux, à la lumière du concept de romantisme pénal. « These men, women and children are not statistics. They had families, friends, hopes and dreams, until their lives were taken from them » (Harper cité dans Mulrooney, 2017, 149). Ou celle-ci de Harper: « for all [modern liberalism's] protestations about “caring” about “the people,” it means people in the

abstract, not real people who fail to fit its model » (Harper, 2018, 84). Comparons ces citations de Harper à l'ouvrage classique de Talmon au sujet du romantisme politique : « Quand les rationalistes parlaient des droits de l'homme, les romantiques glorifiaient l'individualisme; quand ceux-ci spéculaient sur le concept de l'homme per se, ceux-là étaient obsédés par les mystères et les richesses insondables de la personnalité concrète » (Talmon, 1968, p. 143). Pour Harper il est vraisemblablement « artificiel » de réagir à partir de la froideur analytique, plutôt que les premières réactions « naturelles », qui seraient de défendre nos proches : notre famille, notre nation. Le rejet de l'importance des statistiques dans la rhétorique de Harper n'est pas seulement un rejet populiste des élites : il est le rejet de leur abstraction scientifique et éthique, bref, il est romantique dans sa recherche de relations plus organiques.

Ce serait toutefois une erreur de qualifier Harper d'anti-intellectuel, d'irrationnel, ou même d'antirationnel. Ce cadre d'analyse nous permet de mieux situer l'attitude de Harper envers les experts pénaux. Lorsque ces experts soutiennent une éthique égalitaire « artificielle », ⁵¹ lorsque ces mêmes experts expriment les statistiques et études qui sont le fruit de l'autonomie rationnelle, lorsque certains recherchent les racines sociologiques du crime pour contester la nécessité de châtement — bref, lorsque ces activités nuisent à son projet de renouveau nationaliste —, Harper les critique vertement. En même temps, Harper embauche lui-même des experts afin de créer une excellente base de données électorales, en utilisant justement les savoirs sociologiques. Il est trop simple d'y voir de l'hypocrisie ou même du populisme. Il est plus précis d'appeler cela l'hétéronomie : soutien à la raison autonome autant qu'il

⁵¹ Ibbitson donne un exemple semblable lorsqu'il fait part de la réaction de Harper devant une personne suspectée de terrorisme. Harper n'en revient pas que les médias se soucient des droits d'un suspect de terrorisme, un ennemi, un excellent exemple de son hésitation devant l'éthique égalitaire. Ibbitson, *op. cit.*, 2015, p. 416.

serve le projet de renouveau nationaliste, mais la raison autonome doit être limitée dès qu'elle menace le mythe d'origine.

Selon Harper, « Freedom depends on underlying values, especially personal responsibility. Responsible people generally value the institutions that have nurtured and sustained them » (Harper, 2018, 78). Pour lui, les personnes responsables s'enracinent dans leurs valeurs traditionnelles, par exemple leur nation, alors que l'autonomie qui se distancie par rapport à ces valeurs rime avec l'irresponsabilité. Cette étude est la première à discuter en profondeur le lien entre cet anti-intellectualisme sélectif et son projet d'ancrage culturel, son nationalisme. Relisons ce discours dans la Chambre des communes :

The ivory tower experts, the tut-tutting commentators, the out-of-touch politicians. « Your personal experiences and impressions are wrong, » they say. « Crime is not really a problem » (citation de Harper (2008) dans Mulrooney, 2017, 145).

Il est possible d'y lire du populisme pénal. Harper oppose le point de vue expert à celui du « peuple » qui vit directement l'acte criminel, une rhétorique qui rappelle sa note stratégique de 1988. Mais quelle est la nature de cette condescendance que l'élite montre envers le « peuple »? Après tout, les experts parlent de tendances et d'un portrait statistique global, au-delà d'expériences et d'impressions; ceux-ci soulignent que le taux de criminalité baisse et que les peines minimales obligatoires se sont montrées inefficaces.

Selon Tillich, un des héritages des Lumières est un projet de maximiser la raison autonome dans la vie politique par la démocratie libérale. On parle donc de deux grands volets, démocratie et libéralisme : d'une part, la maximisation de la raison par le suffrage, l'expertise et l'éducation, et d'autre part, par un système des droits et des libertés au sens libéral (ibid., *Décision socialiste*, 2^e partie, et 69). La démocratie, se fiant à l'éducation et aux avancées technologiques à créer le Progrès, prend la somme

de tous les jugements des électeurs de plus en plus éduqués et rationnels pour exprimer la volonté de la majorité, protégeant ainsi le bonheur du plus grand nombre.⁵² Le libéralisme, pour sa part, maximise l'usage de la raison en décentralisant les décisions, à savoir, en tolérant que chaque être rationnel poursuive son bonheur à l'intérieur de ses droits et libertés. La somme de ces choix individuels libéraux finit par maximiser le bonheur et donc la raison. Le gouvernement en Occident est le plus souvent une combinaison des deux: un gouvernement élu dans un système de droits et libertés avec des fonctionnaires experts dans leur domaine, notamment dans l'éducation, qui gèrent certaines fonctions de l'État et des entreprises.

Or, selon Tillich, ce projet, sous sa forme libérale et démocratique, est basé sur « une foi dans l'harmonie »: la main invisible libérale, une harmonie « née du libre jeu des forces productives », et l'espoir démocratique du Progrès. Sans cette foi, il n'est pas clair comment les libertés ne finissent pas en domination, et comment « de l'arbitraire de tous les individus peut s'élever un pouvoir qui éduque à la raison et qui impose le rationnel » (ibid., 72-3, 91; cf. Talmon, 1968, 47). Pour Tillich, le romantisme et le socialisme partagent la même racine, à savoir l'ébranlement de la foi dans l'harmonie bourgeoise par l'expérience dissonante des « conséquences déshumanisantes du système rationnel complètement mis en œuvre » (ibid., 68). Il y a des débats sincères possibles à l'intérieur du rationalisme autonome (ce que Tillich appelle un débat « interne à la bourgeoisie »; Ibid., 88), plus précisément, le bon équilibre entre l'égalité et la liberté, démocratie et libéralisme. Mais, selon Tillich, le romantisme s'oppose aux deux volets, au libéralisme et à la démocratie. Mais il fera sa critique comme s'il était un « débat interne », autrement dit, il emploiera une rhétorique subversive.

Revenons maintenant au gouvernement Harper. Avant de nous tourner vers la condescendance qu'il perçoit chez l'élite envers le « peuple », discutons de son

⁵² Cf. le principe de Bentham. Talmon, *op. cit.*, 1968, p. 56.

néolibéralisme. Nous avons noté une énigme idéologique, à savoir que Harper veut réduire la taille du gouvernement⁵³ et que Harper parle de la liberté comme étant fondamentale à son idéologie. Mais dans l'idéologie libérale, les droits des accusés et des détenus sont cruciaux, car justement l'État enlève ou menace d'enlever leurs libertés. Les politiques pénales du gouvernement Harper, même si symboliques, n'ont pas été libérales dans ce sens : ce gouvernement a même enlevé des protections aux détenus face aux gardiens comme nous avons vu au chapitre 1 (p. 27). Or, il serait logiquement prématuré d'appeler ces politiques pénales « illibérales », mais Harper n'agit pas évidemment pas en libéral classique dans ce domaine.

Justement, dans le schéma de Tillich, le gouvernement Harper a avancé un argument démocratique, dans le sens où le savoir collectif du peuple et son droit à la protection sont plus importants que le savoir des experts et les droits des détenus et accusés. C'est évidemment un argument populiste en plus d'être démocratique, autant que l'élite est opposée aux intérêts du « peuple ». Plutôt que de voir du romantisme, la conclusion la plus simple semble être que Harper prône un autre équilibre entre la liberté et l'égalité, voilà tout. Harper sacrifie des droits des détenus pour le bien public. Mais le problème avec la conclusion selon laquelle Harper participe à « un débat interne » à la démocratie libérale est que Harper savait très bien que le crime signalé baissait globalement au Canada depuis 15 ans et tout au long de son mandat; il n'est toujours pas clair de quel « savoir collectif du peuple » on parle ici. Mais plus important, bien que le gouvernement conservateur ait réduit les protections pour les condamnés sur le plan des services et des demandes de pardon, son gouvernement semble avoir très peu fait pour augmenter la protection. Le symbolisme du châtement était la priorité; parler de l'équilibre entre protection et liberté semble changer de sujet. Mais encore plus

⁵³ Comme le faisait les premiers libéraux face à l'économie féodale et au mercantilisme.

important, rappelons-nous le lien étroit entre le peuple et la nation.⁵⁴ Il est inadéquat de parler du peuple sans parler de nationalisme ici; les *Somewheres* que Harper défend, sa base, sont déjà nationalistes selon lui (Harper, 2018, 123). Il semble plus probable de voir ces bonnes gens, le noyau de la vie nationale, comme les porteurs de ce projet de renouveau culturel, l’ancrage que Harper souhaite défendre. Il semble plausible que le problème avec les experts est leur condescendance envers les mythes nationaux, leur opposition au nom de la science à la tradition nationale de châtement; ces experts dans leur tour d’ivoire interfèrent donc avec ce projet romantique de retrouver un ancrage culturel par le renforcement des valeurs nationales qui s’effectue par le châtement (réel ou imaginé) du criminel. Voilà plausiblement la condescendance des élites envers le « peuple » qui irrite autant Harper.

Pour un autre exemple de sa critique des experts, rappelons-nous comment le gouvernement Harper a justifié la fermeture des prisons agricoles, un acte qui nuisait justement au bien-être des condamnés, avec des arguments d’expertise comme s’il s’agissait d’une politique publique scientifique (Dawe, 2015). Et d’ailleurs, nous avons déjà noté que Harper présentait invariablement le problème de crime au Canada dans des termes criminologiques et statistiques (ex. « you don’t need to be a criminologist to know that serious crime [...] is increasing in Canada, » Harper de 2006, cité dans Mulrooney, 2017, 149). Pourtant il critique les experts qui emploient des statistiques (« tut-tutting commentators »). Encore une fois, ce genre de manœuvre en politique ne devrait pas nous surprendre, mais en même temps, avec une conclusion cynique trop hâtive, on risque de manquer quelque chose d’important, à savoir, un romantisme qui se sent obligé de se présenter comme de la science. Harper et ses

⁵⁴ « Imagining democracy requires thinking of “the people” as active and coherent and oneself as both a member and an agent. [...] In the modern era, the discursive formation that has most influentially underwritten these dimensions of democracy is nationalism », Calhoun, Craig. « Nationalism and the cultures of democracy. » *Nations Matter. Culture, History, and the Cosmopolitan Dream*, Londres, Routledge, 2007, p.147.

ministres parlent de liberté, de science et du peuple, mais leur but est un ancrage culturel, un nationalisme. Son populisme est en fait un romantisme.

5.2 Le châtement comme antirationalisme

Commençons avec ce résumé de Mulrooney de la philosophie pénale de Harper :

Rational individuals could be deterred through harsh punishment as the would-be offender [...] would seek to maximize pleasure and minimize pain. In other words, to defend order from rationalism, coercion was understood as a necessity. [...] At the same time, however, as humans are also understood to possess the power of restraint [...] individuals are required to control their baser instincts through self-discipline and submission to (legal) authority. [...] Harper himself has written of the primary value of « personal self-restraint reinforced by moral and legal sanctions in behaviour » (Mulrooney, 2017, 226).

D'après cette citation de Mulrooney, Harper conçoit le criminel de manière « rationaliste », c'est-à-dire que celui-ci répond aux récompenses et aux punitions, le plaisir et la souffrance. C'est une idée de la théorie du choix rationnel qui pense le criminel comme étant égoïste et calculateur, presque comme le méchant d'une bande dessinée. Mulrooney conclut que cette croyance conservatrice explique l'accent sur le châtement chez Harper, autrement dit, la dénonciation qui a durci sous son gouvernement par ses gestes symboliques. Doob et Webster présentent eux aussi la vision criminologique de Harper comme presque caricaturale. Selon ces experts:

Crime is now viewed as the result of rational decision making by immoral or 'bad' individuals who are considered not only beyond hope or redemption but also unworthy of compassion or even tolerance (Doob et Webster, 2015, 314)

Ces analyses des politiques pénales de Harper parlent du criminel comme étant rationnel, entendu ici dans le sens du calcul des moyens afin de servir son propre intérêt matériel. Watts est d'accord elle aussi:

Ces formes de contrôle se rattachent à une vision plus pessimiste de la condition humaine, partant de la supposition que les individus sont fortement attirés par une conduite égoïste, antisociale et criminelle à moins d'en être empêchés par des mécanismes de contrôle robustes et efficaces (Watts, 2015, 30).

Par contraste, notre cadre d'analyse articule une vision criminologique de Harper qui se veut plus convaincante et moins caricaturale. Selon notre cadre d'analyse de romantisme pénal, Harper considère la racine de la criminalité comme n'étant ni dans la pauvreté, ni dans les conditions familiales, mais dans une soumission inadéquate aux valeurs données par des traditions, à savoir dans ce cas, un manque de soumission à la nation et la famille, l'irresponsable autonomie qui les remet en question. Considérons cette citation de Harper de 2003: « let us admit that the frequent failure of politicians to express moral values is directly related to their failure to demonstrate ethical behaviour » (Harper, 2003b). Depuis longtemps alors, l'idée est passée par la tête de Harper que l'ancrage dans les traditions morales encourage un comportement correct. Par le même principe, un manque de soumission à ces valeurs rend plus probables l'égoïsme et la déviance, un peu comme Raskolnikov. Sans les traditions morales qui dans le romantisme sont une soumission à la sagesse des pères fondateurs, l'individu n'a qu'un seul mode de prise de décision : la raison autonome du rationalisme, la poursuite libérale de son propre bonheur, un *bellum omnium contra omnes*. Cette pensée autonome, ce nihilisme, rime déjà pour Harper avec l'irresponsabilité. Pire, cette pensée autonome remet ces normes en question. Cette distance crée un espace pour l'égoïsme et la criminalité qui ne serait pas présent dans le contexte de l'hétéronomie. Voilà pourquoi Harper peut affirmer à la Chambre des communes en 1994: « l'une des principales causes, sinon la cause fondamentale de la criminalité, est le criminel lui-même » (Harper, 1994). Le choix du criminel, de se soumettre ou pas, et non pas les conditions socio-économiques, est déterminant.

D'après le portrait dressé par Doob, le criminel est d'abord mauvais, puis il est rationnel. Selon ce cadre d'analyse, par contre, le criminel est d'abord autonome et *rationaliste*, et puis mauvais en conséquence. Ensuite, ou bien le criminel est immédiatement égoïste et rationnel tout de suite, ou bien il passe par une crise de sens, et ensuite, la drogue, les jeux d'argent, l'isolement, ensuite la misère, ce qui le jette finalement dans la criminalité.

Pour Harper, la pensée autonome produit des torts à plusieurs niveaux: d'une part, la trahison des citoyens par les corporations internationales qui transplantent une usine locale en Chine (Harper, 2018, 55) et, d'autre part, la trahison des criminels envers leurs concitoyens également. Illustrons cette idée par une citation de Harper de 2009:

I like to summarize my idea of conservatism in three « Fs » —freedom, family and faith.

Individual freedom, political and economic, is one of our fundamental values. It is absolutely critical. But it must be tempered. First, individual freedom must be tempered by family. We are part of a chain in which we honour and build upon those who came before us and in which we hope and look out for the future of those who will come after.

Second, freedom must be tempered by faith that there is a right and wrong. It teaches us that freedom is not an end in itself, that how freedom is exercised matters as much as freedom itself. [...]he libertarian says: « Let individuals exercise full freedom, and take full responsibility for their actions. » The problem with this notion is, as conservatives know from experience, that people who act irresponsibly in the name of freedom are almost never willing to take responsibility for their actions.

I don't speak just of individuals who may have ruined their lives, through drugs or crime or whatever. But look at Wall Street, the great free-enterprise global financial institutions that wanted so much freedom from government regulation — they were the first in line for government support when the recession hit. And now I read that some of them are saying they don't like that this government money may limit their freedom.

So I say again, my friends, Conservatives cannot be just about freedom. It [sic] must be about policies that help make sure freedom will lead to choices — to responsible choices, prosperous choices with wider benefits to all citizens.

L'autonomie sans entraves mène à l'irresponsabilité. C'est pour cette raison qu'il faut châtier le criminel: premièrement, son rationalisme autonome est la racine du problème, l'hétéronomie est la solution. Deuxièmement, la peur est le seul moyen de persuasion dans une pensée autonome où des allégeances plus hautes, telles que la nation ou la religion, n'ont aucun point d'appui sur le criminel potentiel. Le châtiment ralentit le criminel parce qu'elle parle sa langue utilitariste : de souffrances et de plaisirs. Finalement, il faut le châtier par l'espoir qu'il se soumette enfin au mythe d'origine. En plus, il est possible que le châtiment du criminel soit autant un message pour les élites qu'un message aux criminels. La ritualisation des valeurs nationales par le châtiment du criminel fait partie d'une campagne de séduction destinée aux élites économiques pour que ces dernières agissent selon une solidarité nationale.

Cependant, cette section n'argue pas que Harper a mis en place ces politiques pénales parce qu'il « croit » que le nationalisme empêche le crime. L'idée-force reste quand même que le châtiment est traditionnel. Pour Harper, il ne faut pas comprendre « la sagesse des générations »: la tradition « fonctionne » sans que nous la comprenions. Il faut distinguer entre la rhétorique (l'hyperrationalisme: « serious crime will mean serious time », Webster et Doob, 2015, 311), l'idée-force (le châtiment est une « leçon du passé », cette tradition fonctionne, elle est « prouvée »), et la raison pour laquelle Harper peut croire que le châtiment fonctionne (la soumission hétéronome empêche le crime par l'inculcation des valeurs nationales). Sa croyance par rapport au crime renforce l'idée-force mais ne la constitue pas. Typique d'une attitude hétéronome, Harper dit: « There are truly evil people out there. The fact is, we don't understand them, and we don't particularly care to. We understand only that they must be dealt with » (Mulrooney, 2017, 153). Et ce, par les moyens traditionnels.

Voilà l'élément de Justice dans cette idée-force romantique: il est *naturel* autant de châtier que d'avoir une vie nationale forte. En même temps, la ritualisation des valeurs soutient les intérêts des perdants de la rationalisation de la société, surtout les victimes de la mondialisation. L'espoir est que les *Somewheres* peuvent bénéficier d'une nouvelle solidarité nationale avec les élites économiques et politiques au Canada: une nation plus forte, une communauté de sens, des usines qui ne déménagent plus en Asie, des oléoducs approuvés, les politiques publiques au service des bonnes gens, les porteurs des familles, des religions. Ce mariage d'intérêt matériel par la « solidarité sociale » nationale (cf. Harper 2018, 54, 122, 129) avec une vision d'une société plus « naturelle » est l'idée-force du gouvernement Harper en matière pénale. Elle peut être exprimée comme suit: *dans le bon vieux temps, les autorités avaient une solidarité nationale et punissaient les criminels sans se poser de questions artificielles*. Son projet, finalement, est de bâtir une société plus prospère et avec plus de sens.

5.3 Conclusion

En somme, le criminel devient un acteur dans une sorte de parabole romantique: par lui, nous comprenons que la pensée autonome et le manque de châtiment moralisateur (l'hétéronomie) mènent à une quasi-« apocalypse » communautaire, c'est-à-dire qu'ils mènent au risque du déclin progressif. Harper déclame dans la Chambre des communes en 2007: « [L]e chef adjoint du Parti libéral aimerait pouvoir dire que les politiques du gouvernement précédent, qui se sont accompagnées d'une nette augmentation des crimes reliés aux armes à feu, aux gangs et aux drogues, s'inspiraient d'une approche intelligente de la lutte contre la criminalité » (Harper, 2007a). En statistiques criminologiques, la représentation de Harper n'était pas exacte : oui, le taux des crimes liés aux drogues montait de 50% entre 1991 et 2013 en même temps que le taux de crime signalé à la police baissait globalement de 50%; le pourcentage de meurtres par le crime organisé montait en effet alors que les tentatives de meurtre

baissaient depuis 1991 (avec un pic en 2006), et les crimes avec arme à feu avaient baissé depuis 1991 et étaient stables de 1998 à 2008 (Dauvergne, 2006, 2008; Cotter, 2013). Mais globalement, ce ne serait pas exact de considérer comme trompeurs les propos de Harper si ce dernier croit que cette parabole romantique communique une leçon importante, validant ainsi le ressentiment justifié des Canadiens.

Harper se concentrait sur des crimes rares et extrêmes, de forte symbolique, des crimes que seulement un « nihiliste » défendrait. La situation désespérée, l'écroulement de ce que Harper appelle « la société civile » (Harper, 2018, 7), aurait pu justifier aussi son indifférence face aux statistiques et son sectarisme, à savoir les accusations de laxisme lancées à ses opposants parlementaires, même lorsque ces derniers ne montraient aucune opposition à ses projets de loi. Ils ne s'opposaient pas à ces lois, mais ces partis ne l'aidaient pas dans son projet national. Il semble plausible que Harper et les membres de son gouvernement croient aussi que le taux de criminalité, même si celui-ci baisse depuis 1990, est malgré tout trop élevé – un signe d'une société décadente de valeurs artificielles, une conclusion aussi évidente à ses yeux qu'inaccessible aux statistiques des experts. Les Canadiens et Canadiennes savent intuitivement que le taux de criminalité n'est pas « naturel ».⁵⁵ Pour ces raisons, il croit donner voix aux sentiments justifiés du « peuple, » par lequel il veut dire surtout les perdants de la rationalisation (surtout économique) du Canada. Bref, le concept de romantisme pénal semble être un élément idéologique qui explique ses politiques pénales.

Or, bien qu'il y ait une correspondance entre le concept du romantisme pénal et la rhétorique du gouvernement Harper, il est commun en politique d'avancer des

⁵⁵ Cette suggestion vient d'un éditorial de Lorrie Goldstein dans le *Toronto Sun*, cité dans *Harperland* de Lawrence Martin (2010). Martin écrit: « if they went back to 1962 they would find that the crime rate was 131 per cent higher in 2009 than that year. [Goldstein] writes “The knee-jerk argument from the hug-a-thug crowd that a slightly lower crime rate [in 2009 relative to 1962] automatically means we don't need as many police or prisons is akin to arguing that a lower mortality rate automatically means we don't need as many doctors or hospitals »; Martin, *Harperland*, 2010, p. 70.

politiques avec des tours de passe-passe. La prédiction de la rhétorique trompeuse du gouvernement Harper n'était pas inattendue. La force de l'explication ici est qu'elle permet de « comprendre » non seulement les gestes mais leur justification. La rhétorique populiste du gouvernement était elle aussi prévisible. La force de l'explication vient de la nouvelle compréhension de ce populisme comme ancrage culturel et comme nationalisme. Le durcissement souvent symbolique du gouvernement Harper a été une démonstration à la fois de la force de la nation et de sa faiblesse.

CONCLUSION

Plus les politiques pénales du gouvernement conservateur de Stephen Harper menaient à un changement d'envergure sur le système pénal, moins il en parlait. Moins un changement affectait le système, à part quelques cas extrêmes, plus Harper y faisait référence. Nous avons montré que son gouvernement a effectué quelques changements d'une grande portée : les conditions en prison se sont détériorées, les accusés recevaient moins de crédits par jour en détention provisoire, le Service correctionnel du Canada a augmenté son recours à l'isolement cellulaire (Mockle, 2017, 665). Mais ce genre d'impact semble avoir reçu peu d'attention de Harper. L'autre côté de la médaille, les nouvelles peines minimales obligatoires, annoncées avec tambour et trompettes, n'ont eu quasiment aucun effet sur le système pénal. Il aurait pu mettre tous ses changements législatifs dans une seule loi mammoth, mais il a préféré changer une loi à la fois, souvent en réaction à un crime spectaculaire quelque part au Canada. Il est difficile de déterminer pourquoi Harper n'a *pas* durci davantage les politiques pénales. Rien ne semblait l'empêcher d'effectuer de changements plus radicaux. Mais nous avons proposé quelques possibilités : peut-être Harper a-t-il voulu commencer par l'essentiel pour son projet nationaliste : créer une impression de durcissement et d'ancrage moral. Il se peut qu'il ait écouté les experts selon lesquels le durcissement des peines ne protège pas la société ou qu'il se soit soucié des effets budgétaires. De toute façon, sa priorité était d'ancrer le Canada dans ses valeurs.

Au niveau de leur impact, Harper n'a pas créé un consensus autour de ses politiques. La Cour suprême a annulé au moins une partie de 17 des 19 lois qui lui ont été soumises (Mockle, 2017, 702). Aucun autre parti majeur en 2020 n'avance de

promesses punitives, même si le Parti conservateur poursuit à ce jour la stratégie pénale de Harper. Le gouvernement libéral de Justin Trudeau, s'il s'est peu opposé aux politiques en place, a laissé les experts pénaux reprendre leur travail. La somme de toutes les 60 nouvelles peines minimales obligatoires, la clé de voûte du programme conservateur, n'a pas changé le taux d'incarcération.

Plusieurs chercheurs ont attribué ces politiques pénales à l'opportunisme électoral, à la volonté d'unir son nouveau parti ou de plaire à sa base. De la même manière, certains y ont vu un cas classique du populisme pénal. Quelques études notent à juste titre un projet nationaliste chez le gouvernement Harper, bien que celles-ci portent sur d'autres domaines que le domaine pénal. Finalement, quelques auteurs ont observé que ces politiques pénales semblent être motivées par un opportunisme *idéologique*, plutôt que simplement électoral. En effet, le projet moralisateur de Harper est un exemple clair du conservatisme social. Cette conclusion est importante et elle est exacte et, en même temps, elle laisse plusieurs questions sans réponse, par exemple le rôle du nationalisme dans la pensée conservatrice.

Le cadre théorique du romantisme pénal fournit une clé de lecture intéressante selon laquelle les politiques pénales du gouvernement Harper voient le châtement comme une tradition capable de rallier (et intimider) la nation autour de ses valeurs « naturelles » et instinctives; selon cette perspective, le châtement, même symbolique, promet de servir les intérêts matériels de ceux qui craignent une prolétarianisation et se voue à mettre le quasi-sacré national dans les cœurs canadiens, et ce, au coût d'un tiers groupe, les criminels. Une justification selon la « naturalité » de suivre des traditions nationales (« natural nationalism ») peut expliquer la passion avec laquelle le gouvernement Harper a osé mettre en place ses politiques symboliques. Il est plus par manque d'espace que par manque d'arguments que nous ne discutons pas directement de la relation entre le romantisme et le conservatisme, sauf pour dire que le premier

fournit une clé de lecture prometteuse du dernier. Pour l'instant, nous nous contentons de montrer la plausibilité de l'argument selon le romantisme pénal pour ce cas d'étude.

La lecture de Harper à travers la clé du romantisme pénal peut sembler injuste. Après tout, le gouvernement Harper ne s'est pas finalement opposé aux grandes lignes des politiques pénales de ses prédécesseurs. Son romantisme se limitait pour la plupart à des lois symboliques; la substance du système pénal est restée inchangée et essentiellement libérale. Tel n'était pas le cas des durcissements pénaux dans d'autres pays. Le nationalisme de Harper est d'ailleurs inclusif aux immigrants; Harper lui-même mène une lutte honorable contre des tendances xénophobes ailleurs au monde. En parlant autant de romantisme politique, ce mémoire ne visait évidemment pas être un portrait complet de la pensée de Harper, qui est le fruit de beaucoup d'influences et d'idéologies. Dans un sens, cette étude exagère la place de ce romantisme dans sa pensée. Effectivement, en fin de compte, le fond de son argument en matière d'économie et d'immigration est libéral, même si tempéré par un romantisme à caractère hétéronome, qui interdit à l'autonomie rationnelle, pour ainsi dire, de penser trop loin. Mais soulignons que cette frontière hétéronome est généreuse chez Harper.

Notre but était plus humble : de montrer la force du concept du romantisme pénal en faisant ressortir ces éléments de sa pensée. Notre argument a accepté le risque, voire le fait d'exagérer la place du romantisme, dans le contexte d'une carence des études sophistiquées sur le conservatisme, afin de résoudre l'énigme de ses politiques pénales. Il serait impossible pourtant de dire que nous avons cerné *la* motivation des politiques pénales de Harper. Nous n'avons jamais avancé qu'il n'en avait qu'une. Nous ne connaissons jamais l'équilibre précis entre les calculs électoraux, l'élément populiste, d'autres considérations, et l'élément romantique, qui cherche à soutenir la nation contre l'effritement communautaire en la ralliant autour de la sanction des crimes rares et sévères. Mais malgré ses limites, cette étude a le mérite d'éclairer de nouvelles pistes prometteuses au sujet de la pensée « naturelle » qui avait fort

probablement une priorité et un poids décisif dans les politiques pénales du gouvernement Harper : leur caractère quasiment trompeur, l'étrange silence de Harper à leur propos depuis qu'il n'est plus au pouvoir, leur symbolisme et la rareté des crimes que son gouvernement a ciblés avec le plus d'enthousiasme.

Une limite évidente de cette étude est que celle-ci ne porte que sur un seul cas. D'autres cas, d'autres pays, d'autres domaines que la justice méritent une étude avec le cadre d'analyse dessiné dans ce mémoire. En plus, nous avons émis des critiques du gouvernement Harper qui peuvent sembler injustes parce qu'elles peuvent s'appliquer à d'autres acteurs et d'autres formes de pensée, en principe et en pratique. Une autre limite de cette étude est la simplification, même si adéquate, selon laquelle la pensée de Harper explique les actions de son gouvernement et de ses ministres. Plus de recherche serait nécessaire afin de comprendre le rôle de ses ministres. Bien sûr, une limite encore plus sérieuse est le manque de discussion sur la prépondérance de l'élément romantique par rapport à d'autres éléments (ex. libéraux, néolibéraux, conservateurs) dans la pensée de Harper. D'autres études pourraient, par exemple, entamer une analyse des écrits de Harper pour montrer la place que différentes idéologies occupent dans sa pensée.

La question la plus délicate dans l'évaluation de l'impact de ses politiques est celle de savoir si elles ont réussi à renforcer le nationalisme. Au chapitre 2, nous avons parlé du paradoxe de vouloir transformer concrètement le Canada par le symbolisme. Il serait quasiment impossible de mesurer l'effet de ces politiques sur le sentiment national et, de toute façon, il n'a pas été notre tâche. Pourtant, il est permis de douter que les politiques du gouvernement Harper aient contribué à le restaurer. Pour Tillich, l'espoir de transformer le pays par le symbolisme va à l'encontre de nos attentes... et ce devrait être le cas. Ce paradoxe est en fait une contradiction, « sur laquelle [le romantisme] s'échoue nécessairement » (Tillich, 1994, 50, 86): il cherche à fonder un

renouveau national sur une forme de pensée d'essence cosmopolite et profane. Voilà pourquoi il faut parler de contradiction, voire de subversion.

Certes, Harper présente son projet d'ancrage comme la responsabilité due à nos origines, la recherche d'un équilibre nécessaire dans une société où l'autonomie et son éthicisme – des experts, des *Anywheres*, de la gauche – seraient allés trop loin. Harper se montre perspicace en déterminant l'autonomie rationnelle comme étant l'idée-force au centre de l'économie libérale, les experts, la science, les universités, les médias et le système judiciaire « neutres », la démocratie, et les droits. Harper est perspicace aussi en soulignant la dépendance réelle de toutes ces institutions « autonomes » sur les traditions, et généralement l'importance actuelle des mythes d'origine. Mais ayant déterminé l'idée-force de la modernité, Harper nomme lui-même la raison pour laquelle les politiques pénales de son gouvernement sont vouées à l'échec : il ne peut transformer ces institutions ni convertir leurs adhérents en évoquant un peu de nostalgie et ensuite en les couvrant de honte. Mais cet espoir désespéré semble être au cœur de ses politiques pénales. Sans le moindre idéalisme, il est tout de même exact que l'injection de même une modeste dose d'hétéronomie de principe dans ces institutions – la moindre restriction de leur imagination dans le but de les subjuguer aux mythes d'origine – est une violation de leur principe autonome le plus fondamental. On résistera vivement à cette hétéronomie, pour défendre les intérêts matériels que ces institutions avancent, en effet, mais aussi par principe.

Cela dit, même s'il est irréaliste de croire que son projet d'ancrage culturel puisse réussir, le gouvernement Harper avait le mérite de souligner la crise de sens, la désintégration communautaire faute de « mondialisation » (et d'urbanisation) et d'exiger une solution. Cela est un grand exploit : pour plusieurs, il implique l'espoir d'être pris en compte, à être sujet de son destin plutôt que la menace de « toujours être objet au sein de la société bourgeoise, jamais sujet » (Tillich, 1994, 86). Mais observons deux éléments tragiques indissociables de ces contributions des politiques

pénales de Harper. Le premier réside dans le langage codé qu'il utilise pour exprimer son souci pour la cohésion sociale, un souci des plus valides. Bien entendu, ce « langage codé » criminologique n'est pas entièrement intentionnel: d'après notre cadre d'analyse, il relève de la contradiction fondamentale du romantisme qui essaie de (re)fonder une communauté de sens par un usage hétéronome de la pensée autonome, dans ce cas, ses moyens de châtiment (ex. l'emprisonnement). Mais cette contradiction résulte dans des politiques embrouillées très difficiles à comprendre. Voilà pourquoi les politiques pénales du gouvernement Harper constituent une énigme idéologique, électorale, budgétaire et criminologique. Plusieurs observateurs perplexes ont fait de sérieux efforts pour les comprendre sans succès.

Le deuxième élément tragique est bien sûr le coût humain du durcissement imposé par le gouvernement Harper. Même si ses politiques n'ont pas changé le taux d'incarcération, il est clair qu'elles ont nui aux boucs émissaires. Selon Watts:

[Les politiques du gouvernement Harper avancent] un message valorisant le retour à la famille, au travail, à l'abstinence, au contrôle de soi. En pratique, il s'agirait plutôt d'instaurer des mesures de contrôle social qui fixeraient des règles de conduite morales rattachées au comportement des chômeurs, des immigrants, des infracteurs et des toxicomanes (Watts, 2015, 30).

Ce mémoire se termine sur une discussion du dilemme épineux que cette citation fait ressortir. D'une part, les politiques pénales de Harper soulignent une angoisse valide et importante : celle de l'effritement communautaire, la crise de sens. L'élément quasi-rituel dans le durcissement pénal (même si celui-ci est symbolique) rétablit, même si légèrement, l'ordre symbolique dans un monde chaotique. La valeur psychologique de ce quasi-rituel n'est pas rétrograde ni dépassée; Harper nous montre la soif qui existe pour lui à l'ère moderne. D'autre part, ces mêmes politiques pénales ont nui aux détenus en durcissant inutilement (du point de vue de leur réinsertion sociale) les conditions dans les pénitenciers, en enlevant des services et des pardons, et d'autres impacts. L'impact était très léger au Canada par rapport aux États-Unis, mais toujours présent. Mais voilà le dilemme que ces politiques représentent :

l'expression rituelle de valeurs n'est pas mauvaise mais le durcissement de châtement coûte cher pour certaines personnes, même si celles-ci sont peu nombreuses. Pensons à ceux n'avaient plus la possibilité de sortir de prison après un tiers de leur sentence, faute de l'annulation de la clause de la dernière chance.

Pourtant, des politiques plus claires sont possibles qui gardent aussi cet élément rituel tout en écartant le coût humain. Dans ce mémoire, nous avons montré que la faiblesse principale du romantisme pénal n'est pas son usage douteux de la rationalité autonome mais le manque de force symbolique de son quasi-rituel de châtement (cf. Tillich, 1994, 54). Le durcissement — par l'augmentation de quatre ans à cinq ans d'une peine minimale obligatoire pour les crimes avec une arme à feu —, porte peu d'espoir d'un renouveau nationaliste. Cette faiblesse est exploitée à l'heure actuelle seulement par l'extrême droite,⁵⁶ qui propose de durcir encore plus le châtement du criminel, se justifiant toujours de façon utilitariste et autonome, au nom du bien-être du plus grand nombre. De meilleures politiques pénales doivent combler cette lacune.

Premièrement, plusieurs se sont opposés au durcissement du gouvernement Harper parce que, justement, celui-ci peut impliquer l'usage de l'action bureaucratique, créer de la dépendance à l'État, peut coûter cher, mais aussi parce qu'il constitue une américanisation de la politique pénale : il est contre une tradition canadienne.

Deuxièmement, plus important, il est possible, en fait souhaitable, d'aborder plus directement les problèmes que ces politiques pénales soulèvent : il faut parler directement de la crainte de l'urbanisation, de la mondialisation et de l'effritement de la cohésion communautaire. Une communication directe obvie au besoin de trouver des boucs émissaires et évite que ces enjeux-là soient abordés dans le langage codé de statistiques criminologiques. Poser directement la crise de sens permet aussi d'écartier

⁵⁶ Par exemple, engagement 17 pour une « France sûre » des 144 engagements présidentiels de Marine Le Pen en 2017, « Appliquer la tolérance zéro et en finir avec le laxisme judiciaire », Rassemblement national, 2017, p. 5-6.

des solutions magiques. Toute la nostalgie du monde ne va pas radicalement transformer la structure de la société moderne autonome, qui est la source de ces changements à la fois bénéfiques et déstabilisants. Mais cette affirmation réaliste ne nous invite tout de même pas à l'acceptation passive ni du statu quo ni de la pensée autonome. Il est bien de parler des limites du rationalisme et d'être prêt à bâtir des communautés de sens. Mais le sort de l'humanité à l'ère moderne est de souffrir au niveau spirituel. Sans doute, cela a toujours été son sort, mais ce destin est particulièrement inexorable à notre époque. Des actions sont possibles qui contribuent à adoucir la crise de sens, mais seulement si elles sont entreprises avec humilité. Le désir d'une solution chez Harper ne constitue pas une solution. L'action individuelle et même collective en vue d'une solution ne peut rien promettre. Voilà la partie la plus irresponsable des politiques pénales de son gouvernement : d'avoir promis qu'un durcissement du châtement, imaginé ou pas, puisse poser les bases d'une nouvelle communauté de sens en apprivoisant l'autonomie rationnelle. Il n'y a rien de terre-à-terre ni de pragmatique dans cet espoir : finalement, c'est du romantisme dans le pire sens du mot. Des acteurs politiques qui abordent cette crise de sens, sans les promesses illusives quant à l'arrivée dans le futur proche d'une communauté de sens, vont faire ressortir le meilleur du romantisme pénal tout en écartant sa pire dérive.

Troisièmement, il faut respecter l'importance du rituel de châtement, tout en minimisant l'impact nocif sur les criminels et donc la société. Le dilemme ici a l'apparence d'un jeu à somme nulle : il faut choisir entre le quasi-rituel de châtement et le bien-être du criminel. Plus de rituel vient avec plus d'ordre symbolique au coût de la souffrance des condamnés. Moins de châtement non justifié améliore la réinsertion sociale des détenus, dont la vaste majorité va retrouver sa liberté, qui rime donc avec beaucoup de bénéfices pour la société, mais au coût de moins de quasi-rituel, et donc dans un sens, plus de chaos symbolique, qui nuit lui aussi à la société.

Mais il est possible de sortir de ce dilemme. Par exemple, en 2002, les libéraux ont fait adopter la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Les libéraux ont fait grand cas des éléments « durs » de cette loi, qui, effectivement, punissait plus sévèrement une petite minorité de juvéniles. Pour l'essentiel, cependant, cette loi a mis en œuvre une décarcération et une déjudiciarisation radicales, efficaces, et relativement discrètes. L'effet global était décidément en faveur de la réhabilitation (Mulrooney, 2017, 32). Voilà une loi qui a durci le châtement au niveau symbolique tout en redressant les vies au niveau pragmatique.

En fait, les politiques pénales du gouvernement Harper elles-mêmes nous dirigent vers cette même conclusion : elles montrent que la souffrance du criminel n'est pas une condition nécessaire du châtement. Dans certains cas, par exemple la Loi sur la protection des personnes âgées au Canada de 2012, qui exigeait que toute peine prenne en considération la vulnérabilité de la victime, on pourrait conclure que ce durcissement symbolique a défendu l'ordre moral sans le moindre impact sur le parcours d'un seul criminel. Mais dans d'autres cas, par exemple lorsque l'obtention d'un pardon est devenue difficile ou impossible, il est clair que le symbolisme pénal venait aux frais de la réinsertion bien réussie de certains condamnés dans la société.

Les politiques pénales du gouvernement Harper pointent donc une direction plus radicale encore: séparer le symbolique du châtement du besoin d'infliger une souffrance quelconque (ex. par la prolongation des peines) lorsque celle-ci est inutile. Harper nous a montré qu'il est possible de châtier sans châtier, pour ainsi dire : qu'il peut durcir le ton sans forcément durcir le système pénal. Séparer les visées symbolique et pragmatique du châtement peut être une solution pertinente dans d'autres contextes d'angoisse culturelle, car un vrai durcissement pénal est inefficace, cher et nuisible aux détenus et donc à la société. Sans modifier beaucoup le fonctionnement pratique du système de justice, il est sans doute possible d'imaginer des quasi-rituels de châtement encore plus forts symboliquement que des peines

minimales obligatoires, de nouveaux quasi-rituels qui ne touchent jamais au corps d'un seul condamné, tout en touchant à l'imaginaire du public. Ce genre de suggestion peut sembler extrême, voire absurde, mais en fait, il représente le meilleur des politiques pénales du gouvernement Harper, leur sagesse à conserver. Mais Tillich nous pousserait plus loin, à accepter tout en « brisant » la tradition du châtement. Plutôt que garder secrète l'importance de ce quasi-rituel, comme l'ont fait le gouvernement Harper et les libéraux dans leur loi de 2002, il faut oser de la franchise et mettre fin à la tromperie du public. Plus important encore, je crois que Tillich, en mode prophétique, dirait que les politiques pénales du gouvernement Harper étaient bien trop molles. Harper n'a jamais osé proposer la forme du châtement la plus dure et la plus traditionnellement canadienne, la plus difficile à donner et à recevoir même lorsqu'appropriée, la plus grande souffrance qu'on puisse infliger à un cœur durci, le pardon.

BIBLIOGRAPHIE

- Ajzenstat, Janet. (1995). *Canada's origins: Liberal, Tory or Republican?* Ottawa: Carleton University Press.
- Alexander, James. (2013). « The contradictions of conservatism. » *Government and Opposition* 48(4), 594–615.
- Alexander, James. (2016). « A systematic theory of tradition. » *Journal of the Philosophy of History* 10(1), 1–28.
- Alexander, James. (2016). « A dialectical definition of conservatism. » *Philosophy*, 91(2), 215–232.
- Black, Conrad. (2011, 19 février). « The Case against Being Dumb on Crime, » *National Post*.
- Boessenkool, Ken, and Sean Speer. (2015, 1 décembre). « Ordered Liberty. » *Policy Options*. Récupéré de <https://policyoptions.irpp.org/2015/12/01/harper/>
- Boily, Frédéric. (2013). *La droite en Alberta: d'Ernest Manning à Stephen Harper*. Collection Prisme. Québec, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Boily, Frédéric. (2014). *Stephen Harper : de l'École de Calgary au Parti conservateur : les nouveaux visages du conservatisme canadien*. Québec, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Boily Frédéric. (2016). *Stephen Harper : La fracture idéologique d'une vision du Canada*. Québec, Québec : Presses de L'Université Laval.
- Boutilier, Alex. (2014, 14 août). « Native Teen's Slaying a 'Crime,' Not a 'Sociological Phenomenon,' Stephen Harper Says. » *The Star*. Récupéré de https://www.thestar.com/news/canada/2014/08/21/native_teens_slaying_a_crime_not_a_sociological_phenomenon_stephen_harper_says.html
- Brennan, Shannon. (2009). « Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, » *Statistique Canada*. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2011001/article/11577-fra.htm>

- Canadian Alliance. (1997). *A time for change: An agenda of respect for all Canadians*. Calgary, AB: Canadian Alliance Fund.
- CBC News. (2015, 5 mars). « Sex offender rehab program cuts a huge loss, Quebec chaplain says. » *CBC News*. Récupéré de <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/sex-offender-rehab-program-cuts-a-huge-loss-quebec-chaplain-says-1.2982722>
- Choquette, Éléna. (2014). « Le conservatisme comme épistémologie: le cas de la tradition conservatrice canadienne. » (Mémoire de maîtrise). Université de Montréal. Récupéré de https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10737/choquette_elen_a_2013_memoire.pdf
- Cotter, Adam, Jacob Greenland, et Maisie Karam. (2013). « Les infractions relatives aux drogues au Canada, 2013 ». *Statistique Canada*. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14201-eng.htm>
- Cros, Laurence (2015). « Introduction: Le Canada conservateur de Stephen Harper. » *Études canadiennes/Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France* 78: 7-24.
- Dauvergne, Mia et Geoffrey Li (2005). « L'homicide au Canada, 2005 », *Statistique Canada*. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/85-002-x2006006-fra.pdf?st=d38NG1iD>
- Dauvergne, Mia et Leonardo de Socio. (2008). « Les armes à feu et les crimes avec violence », *Statistique Canada*. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2008002/article/10518-fra.htm>
- Dawe, Meghan. (May 2017). « Conservative Politics, Sacred Cows, and Sacrificial Lambs: The (Mis)Use of Evidence in Canada's Political and Penal Fields. » *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie* 54(2): 129–46.
- De Cleen, Benjamin. (2018). « The conservative political logic: a discourse-theoretical perspective. » *Journal of Political Ideologies*, 23(1), 10–29.
- Ditchburn, Jennifer, and Graham Fox. (2016). *The Harper Factor: Assessing a Prime Minister's Policy Legacy*. Montreal ; McGill-Queen's University Press.
- Doern, G. Bruce, Christopher Stoney, and Carleton University. School of Public Policy and Administration. (2014). *How Ottawa Spends, 2014-2015: The Harper Government, Good to Go?* Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Doob, Anthony N., and Cheryl Marie Webster. (2015). « The Harper Revolution in Criminal Justice Policy... and What Comes Next. » *Policy Options*, 36(3): 24–31.

- Dostoïevski, Fyodor (1964). *Crime and Punishment, Norton Critical Edition*. New York: Norton.
- Eccleshall, Robert (2001). « The doing of conservatism. » dans Freedon, Michael (dir.). *Reassessing Political Ideologies: The Durability of Dissent*. New York: Routledge, 67–79.
- Fassin, Didier. (2017). *Punir : Une Passion Contemporaine*. Paris : Éditions Du Seuil.
- Flanagan, Tom, and Stephen Harper. (1997, 3 mai). « Neo-Cons and Theo-Cons: True Conservatives — Whether in the Economic or Social Camps — Must First Find Common Ground If They Are to Achieve Political Power. » *Calgary Herald*. sec. IDEAS.
- Freedon, Michael. (1996). *Ideologies and political theory: A conceptual approach*, Oxford: Oxford University Press.
- Girvin, Brian. (1994). *The Right in the Twentieth Century: Conservatism and Democracy*. London, Pinter.
- Harper, Stephen. (10 juin 1994). Chambre des communes du Canada, *Hansard Révisé*, 35^e Législature, 1^{ère} Session, Numéro 002.
- Harper, Stephen (2003a). « Rediscovering the right agenda. » *Citizens Centre Report* 30(10), 73-77.
- Harper, Stephen. (2003b, 15 nov.). « Under One Conservative Umbrella. » *National Post*, sec. Comment.
- Harper, Stephen. (2007a, 15 février). Chambre des communes du Canada, *Hansard Révisé*, 39^e Législature, 1^{ère} Session, Numéro 111.
- Harper, Stephen. (2007b, 17 octobre). Chambre des communes du Canada, *Hansard Révisé*, 39^e Législature, 2^e Session, Numéro 002.
- Harper, Stephen. (2009, 30 avril). « Off Liberty. » *National Post*, sec. Editorial.
- Harper, Stephen J. (2018). *Right Here, Right Now: Politics and Leadership in the Age of Disruption*. Canada: Signal.
- Hayek, F. A. (2013). *Law, Legislation and Liberty : A New Statement of the Liberal Principles of Justice and Political Economy*. London: Taylor and Francis.
- Honderich, Ted. (2005). *Conservatism: Burke, Nozick, Bush, Blair?* Ann Arbor, MI: Pluto.

- Huntington, Samuel. (1957). « Conservatism as an Ideology. » *American political science review*, 51(2), 454-473.
- Ibbitson, John. (2015). *Stephen Harper*. Toronto: Signal.
- Ipperciel, Donald. (2012). « Le tournant conservateur au Canada et le nouveau nation-building canadien. » *Études canadiennes. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, 73, 25–46.
- Jeffrey, Brooke. (1999). *Hard right turn: The new face of neo-Conservatism in Canada*. Toronto: Harper-Collins.
- Jeffrey, Brooke. (2015). *Dismantling Canada: Stephen Harper's New Conservative Agenda*, Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Johnson, William. (2009). *Stephen Harper and the Future of Canada*. Toronto: McClelland & Stewart.
- Kekes, John. (1998). *A case for conservatism*, Cornell: Cornell University Press.
- Kheiriddin, Tasha. (2017, 22 février) The Agenda with Steve Paikin. *Stephen Harper's Law and Order Agenda*. Récupéré le 11 février 2019 https://www.youtube.com/watch?v=Gn_7W7xoENs.
- Kirk, Russell. (2001). *The conservative mind: from Burke to Eliot*. Washington D.C.: Regnery Publishing.
- Lewis, J. Patrick, and Joanna Everitt (2017). *The Blueprint: Conservative Parties and their Impact on Canadian Politics*. Toronto: University of Toronto Press.
- Martin, Lawrence. (2010). *Harperland: The Politics of Control*. Toronto: Viking Canada.
- McCullough, H. B. (2010). *Political Ideologies*. Oxford: Oxford University Press.
- McDonald, Marci. (2011). *The Armageddon Factor: The Rise of Christian Nationalism in Canada*. Toronto: Vintage.
- Milewski, Terry. (2011, octobre 17). « Texas Conservatives Reject Harper's Crime Plan. 'Been there; done that; didn't work,' say Texas crime-fighters ». *CBC News*. Récupéré de <https://www.cbc.ca/news/politics/texas-conservatives-reject-harper-s-crime-plan-1.1021017>
- Mockle, Daniel. (2017, décembre). « La justice constitutionnelle face au mouvement conservateur : la Cour suprême du Canada et le gouvernement Harper (2006-2015). » *Les Cahiers de Droit*. 58(4), 653–709.

- Müller, Jan-Werner. (2006). « Comprehending conservatism: A new framework for analysis. » *Journal of Political Ideologies*, 11(3), 359–365.
- Muller, Jerry Z. (1997). « What Is Conservative Social and Political Thought. » *Conservatism: An Anthology of Social and Political Thought from David Hume to the Present*, Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Mulrooney, Kyle Jonathan Daniel, Phil Carney, Fritz Sack, Roger Matthews, and University of Kent. (2017). *Resisting the Politics of Punishment: Political Culture and the Evolution of Canadian Criminal Justice Policy*. (Thèse de doctorat non publiée), University of Kent and Universitaat Hamburg.
- Mulrooney, Kyle Jonathan Daniel. (à venir). *Resisting the Politics of Punishment: Political Culture and the Evolution of Canadian Criminal Justice Policy*. London: Routledge.
- Nadeau, Christian. (2010). *Contre Harper : bref traité philosophique sur la révolution conservatrice*. Montréal: Boréal.
- Nash, George H. (2014). *The conservative intellectual movement in America since 1945*. Open Road Media.
- Oakeshott, Michael. (1991). *Rationalism in politics and other essays*, Indianapolis, IN: Liberty Fund.
- Perreault, Samuel (2011). « L’homicide au Canada, 2011 », *Statistique Canada*. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2012001/article/11738-fra.htm>
- Pratt, John. (2007). *Penal Populism. Key Ideas in Criminology*. London ; Routledge.
- Prince, Michael J. (2015). « Prime Minister as Moral Crusader: Stephen Harper’s Punitive Turn in Social Policy-Making. » *Revue canadienne de politique sociale*, 71.
- Reform Party of Canada. (1988). *Platform & Statement of principles*. Calgary, AB: Issued by the Reform Party of Canada.
- Reform Party of Canada. (1991). *Principles and Policies : Blue book, 1991*. Calgary, AB: Issued by the Reform Party of Canada.
- Reform Party of Canada. (1997). *Blue book, 1996-1997*. Calgary, AB: Issued by the Reform Party of Canada.
- Rials Stéphane. (1985). « La droite ou l'horreur de la volonté. » *Le Débat*. (33)1, 34–34.
- Schultz, David. (1999) « No joy in mudville tonight: The impact of three strike laws on state and federal corrections policy, resources, and crime Control. » *Cornell Journal of Law & Public Policy*, 9, 557–583.

- Scruton, R. (2001). *The Meaning of Conservatism*. Basingstoke: Palgrave.
- Simpson, Jeffrey. (2013, 8 juin). « Don't forget the Base – you can bet Harper won't ». *Globe and Mail*. Récupéré de <https://www.theglobeandmail.com/opinion/dont-forget-the-base-you-can-bet-harper-wont/article12426834/>
- SpearIt. (2013). « Legal Punishment as Civil Ritual: Making Cultural Sense of Harsh Punishment. » *Mississippi Law Journal*, 82(1), 44.
- Stobbe, Mark Jacob. (2018). *Was Stephen Harper Really Tough on Crime? A Systems and Symbolic Action Analysis*. (Thèse de doctorat), University of Saskatchewan. Récupéré de <https://harvest-test.usask.ca/bitstream/handle/10388/11205/STOBBE-DISSERTATION-2018.pdf?sequence=1>
- Talmon, Jacob. (1968). *Romantisme et revolte (l'europe entre 1815 et 1848)*. Traduit de l'anglais. Paris: Flammarion.
- Taylor, Charles. (1991). *Sources of the Self*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Taylor, Charles. (1992). *Grandeur et misère de la modernité*. Montréal : Bellarmin.
- Taguieff, Pierre-André. (1997). « Le populisme et la science politique. Du mirage conceptuel aux vrais problèmes. » *Vingtieme Siecle. Revue d'histoire*, 56, 4–33.
- Tillich, Paul. (1994). *Écrits contre les nazis (1932-1935)*. Paris: Cerf.
- Tillich, Paul, and Terence Thomas (1990). *The Encounter of Religions and Quasi-Religions*. Lewiston: E. Mellen Press.
- Tillich, Paul. (1973). *Systematic Theology, Volume 1*. Chicago: University of Chicago Press.
- Watts, Kelsey. (2015). *Les débats politiques entourant l'adoption de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés : Une analyse des représentations*. (Mémoire de maîtrise), Université de Montréal. Récupéré de https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/12554/Watts_Kelsey_2015_memoire.pdf?sequence=2
- Wells, Paul. (2013). *The Longer I'm Prime Minister: Stephen Harper and Canada, 2006-*. Toronto: Random House Canada.
- Webster, Cheryl Marie, and Anthony N. Doob. (2014) « Penal Reform 'Canadian Style': Fiscal Responsibility and Decarceration in Alberta, Canada. » *Punishment & Society* 16(1), 3–31.

Webster, Cheryl Marie, et Doob, Anthony N. (2015). « US Punitiveness ‘Canadian Style’? Cultural Values and Canadian Punishment Policy. » *Punishment & Society*, 17(3), 299–321.

Zinger, Ivan. (2016) « Human Rights and Federal Corrections: A Commentary on a Decade of Tough on Crime Policies in Canada. » *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 58(4), 609A–27.